



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1516

Avenant au contrat de ville d'Orly

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr. ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr. ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr. ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

La loi du 20 février 2014, portant rénovation de la politique de la ville a instauré les contrats de ville unique, qui font suite aux différents dispositifs contractualisés dans ce cadre dont les précédents Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

La loi porte plusieurs principes nouveaux :

- Redéfinir et resserrer les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique, celui du revenu
- Lancer un nouveau programme de renouvellement urbain
- Renforcer la participation des habitants des quartiers politique de la ville
- Instaurer un nouveau cadre contractuel, le contrat de ville qui s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale.

Les actions de la politique de la ville portent sur les quartiers prioritaires définies par le décret n° 214-1750 du 30 décembre 2014.

Pour Orly, il s'agit de cinq « sous quartiers » de l'Est de la ville : Navigateurs, Lopofa, Aviateurs, Tilleuls, Racine, soit 26% de la population.

A ces quartiers s'ajoutent 4 quartiers de veille active : Calmette et la façade Pierre-au-prêtre, Les Saules, La Sablière regroupant 24.5 % de la population.

Le contrat de ville d'Orly, pour la période 2015-2020, a été signé le 10 juillet 2015 par 17 partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants du quartier prioritaire.

Aux termes de La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, (Loi NOTRe), la politique de la ville fait partie des compétences transférées de plein droit à la création des Etablissements publics Territoriaux.

Depuis l'intégration d'Orly, le 1^{er} janvier 2016, à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la mise en œuvre de cette compétence s'exerce selon le principe de la coopérative de villes, laissant Orly être maître d'œuvre de la politique de la ville sur son territoire.

Dans ce contexte de changement institutionnel, la ville, soutenue par l'Etat et l'EPT, a souhaité être accompagnée pour définir d'une part, la meilleure organisation interne et partenariale en matière de politique de la ville, d'autre part, revisiter et évaluer le contrat de ville en cours pour faire en sorte de renforcer la boîte à outils du pilotage stratégique et opérationnel.

Le cadre de renforcement de l'offre sur les périmètres politique de la ville s'entend au sens du projet de ville global et de réponse aux besoins de la population orlysiennne. Il contribue à l'affirmation du droit au service public pour tous et partout.

Cette demande répond pleinement aux objectifs fixés avec l'Etat et l'EPT notamment dans le cadre de la prorogation des contrats de ville unique jusqu'en 2022, annoncée le 22 janvier 2019 par le 1^{er} ministre.

La prorogation doit notamment permettre d'intégrer les orientations issues du pacte de Dijon et les 40 mesures de l'Etat en faveur des habitants des QPV.

Le cabinet ALGOE a été missionné pour répondre à ces enjeux partagés par la Ville, l'Etat et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Après un diagnostic partagé avec les partenaires internes et externes du contrat de ville, un avenant a été élaboré s'appuyant sur les 3 piliers imposés par la loi régissant le contrat de ville (cohésion sociale, développement économique, emploi et formation et cadre de vie et renouvellement urbain) et un 4eme un pilier transversal sur le renforcement du pouvoir d'agir des habitants.

Ces piliers se déclinent de la manière suivante :

- 8 orientations stratégiques donnant le cap
- 18 objectifs stratégiques précisant les principales dimensions permettant de conduire au cap

- 53 fiches objectifs opérationnels précisant les principaux moyens ou champs d'actions qui vont être priorités au travers de pistes d'actions en parties identifiées.

La reprise de cette restructuration du contrat de ville doit ainsi permettre de :

- Favoriser le travail en transversalité, à la fois au sein des équipes de la ville mais aussi avec les partenaires
- Améliorer le suivi et un pilotage de la politique de la ville incluant la dimension bilan/ évaluation.
- Valoriser des dispositifs partenariats existants : CLS, CLSPD, PEO, etc....

Cette méthodologie de travail se poursuivra dans les perspectives de la rédaction du contrat de territoire post 2022.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le décret n°200-495 du 6 juin 2001 relatif à l'attribution des subventions par les collectivités territoriales et leurs établissements publics à caractère administratif aux organismes de droit privé ;

Vu la loi n° 2014-73 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu sa délibération n°2016.01.12-1 du 12 janvier 2016 relative à l'installation du conseil territorial de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu sa délibération n°2016.01.12-4 du 12 janvier 2016 relative à l'élection des membres de l'exécutif de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu sa délibération du conseil territorial n°16-02-16-20 du 16 février 2016, le conseil territorial a délégué au bureau territorial une partie de ses attributions dans les domaines du patrimoine, du Contentieux, des Finances et de la Comptabilité et des Marchés Publics ;

Considérant le contrat de ville d'Orly signé le 10 juillet 2015 ;

Considérant le projet d'avenant présenté par la ville d'Orly présenté en bureau municipal le 11 juin et en conseil municipal le 20 juin ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'avenant au contrat de ville d'Orly, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 54

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Lyon-Ecully,
7 juin 2019

EPT GOSB - Ville d'Orly

AMO Ville d'Orly - politique de la ville

Rénovation du Contrat de ville

Lyon - Siège social
9 bis route de Champagne
CS 60208
69134 Ecully Cedex

Paris
37 rue de Lyon
CS 61267
75578 Paris Cedex 12

Tél. 33 (0) 9 87 87 69 00
Fax 33 (0) 9 87 87 69 01

www.algoe.fr

SAS au capital de 4 504 565 €
SIRET 352 885 925 000 29
NAF 7022Z RCS LYON B
N° CEE FR 78 352 885 925

CONSULTANTS
Judith Baudalet
judith.baudalet@algoe.fr

ASSISTANTE
Eve Morel
ela@algoe.fr
Tél. 04 72 18 12 14

EPT GOSB - VILLE D'ORLY	1
EDITO	5
PRÉAMBULE	7
INTRODUCTION : LE CONTEXTE DE LA RECONFIGURATION DU CONTRAT DE VILLE	10
1. Le contexte réglementaire et institutionnel	11
1.1. Les contrats de ville uniques instaurés par la Loi Lamy en 2014	11
1.2. La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers	12
1.3. L'engagement départemental.....	12
1.4. La prorogation des contrats de ville : une opportunité pour réaffirmer la stratégie de la ville d'Orly et de ses partenaires	13
DIAGNOSTIC, BILAN, ENJEUX ET STRATÉGIE	15
1. Diagnostic synthétique des quartiers prioritaires.....	16
1.1. La construction de la ville	16
1.2. Le profil du quartier prioritaire	16
2. Principaux acquis de la période 2015-2019	19
2.1. Un partenariat qui se consolide et se fortifie	19
2.2. Des actions et des démarches qui s'amplifient progressivement.....	20
3. La stratégie du contrat de ville portée par la ville et ses partenaires	22
3.1. La politique de la ville : une convergence des dispositifs et des moyens pour faire des quartiers de la ville, des supports d'inclusion et des fers de lance du développement durable	22
3.2. Synoptique de la stratégie du contrat de ville	23
3.3. Les orientations stratégiques du contrat de ville.....	25

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE 2019-2022 : LES « FICHES ACTIONS » 29

1. Le pilier cohésion sociale	30
1.1. Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie	30
1.2. Favoriser le vivre ensemble.....	50
2. Le pilier développement économique, emploi et formation	65
2.1. Favoriser le développement économique du territoire.....	65
2.2. Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi	86
3. Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain	94
3.1. Engager les quartiers dans la transition écologique	94
3.2. Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés	108
4. Orientation transversale : renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans leurs droits et l'exercice de leurs devoirs	118
4.1. Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative.....	118
4.2. Inciter au développement d'actions de citoyenneté	122
4.3. Agir contre toutes les formes de discriminations.....	125

GOUVERNANCE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE 128

1. L'organisation et la gouvernance du contrat de ville	129
1.1. Les principes.....	129
1.2. L'organisation spécifique mise en place au niveau de la ville d'Orly.....	130
2. Le dispositif de suivi et d'évaluation	133
2.1. Le suivi et la réalisation du contrat.....	133
2.2. L'évaluation des actions mises en œuvre	134
2.3. La mesure des changements sur le quartier prioritaire.....	135

ANNEXES.....	136
1. Annexe 1 : Circulaire du 1 ^{er} ministre	137
2. Annexe 2 : bilan des projets soutenus par le Département dans le cadre du contrat de ville d'Orly	150
3. Annexe 3 : Outil méthodologique d'évaluation EPT	152
4. Annexe 4 : Tableau synthétique des référents des objectifs opérationnels.....	159

Edito

La Ville d'Orly est engagée depuis plusieurs années dans une transformation profonde autour de projets structurants qui reconfigurent progressivement l'image de la ville, son fonctionnement urbain, son organisation. Elle bénéficie également d'une croissance démographique parmi les plus dynamiques de l'intercommunalité et prend place au sein du 3^{ème} pôle économique de l'espace métropolitain francilien. Le T9, les programmes immobiliers en lien avec le programme de renouvellement urbain mais aussi les grands événements sportifs à venir – WC Rugby de 2023 et JOP 2024 ..., ainsi que toute la dynamique économique du grand bassin d'emploi d'Orly, qui s'appuie sur des grands équipements économiques - la plate-forme aéroportuaire, le MIN de Rungis, les filières économiques en cours de structuration et en pleine croissance autour de l'Arc de l'Innovation régional notamment -, sont autant de levier de développement que la ville doit encore plus saisir et surtout accompagner pour qu'ils génèrent des effets positifs au service de tous, les Orlysiens, d'aujourd'hui et de demain.

La loi Lamy de 2014 a engagé une nouvelle étape dans la longue histoire de la politique de la ville qui a fêté en 2018 ses 40 ans : mise en place des conseils citoyens, pour intégrer les habitants dans le dispositif de gouvernance ; structuration du contrat de ville autour de 3 grands piliers : la cohésion sociale, le développement économique, l'emploi et la formation, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Cette loi a aussi redéfini la géographie prioritaire en identifiant les quartiers cibles sur lesquels les efforts de la ville et de ses partenaires doivent converger. Le quartier Est de la ville d'Orly est ainsi le « Quartier politique de la ville » de la ville d'Orly.

Si en effet nos efforts doivent porter sur ce quartier et ses habitants, nous sommes conscients, et c'est en partie l'un des partis pris forts de ce contrat de ville, que l'espace des solutions ne peut se circonscrire aux limites du quartier. Elles se trouvent à l'échelle de la ville, dans les passerelles et les interactions existantes et à créer, entre le QPV et le reste de la commune, voire des autres communes de l'intercommunalité à laquelle est dorénavant intégrée la ville d'Orly.

Le Contrat de ville vise ainsi à donner le cadre et le cap fixé par la Ville, et par l'ensemble de ses partenaires, pour améliorer la vie des Orlysiens, dans toutes leurs diversités et leurs problématiques de vie, et renforcer la cohésion sociale et urbaine. Dès lors, nous avons à cœur de développer notre ville comme espace de proximité, d'épanouissement individuel et collectif, d'épanouissement social, éducatif, culturel, sportif et professionnel.

Tous les habitants, quel que soit leur âge, leur sexe, sont invités à prendre place dans cette politique et y participer activement par des propositions et des actions. Les associations, le conseil citoyen mais aussi toutes les instances démocratiques orlysiennes sont les lieux privilégiés de rencontres et de mise en œuvre des actions de la politique de la ville. Quand celles-ci répondent aux orientations stratégiques et objectifs opérationnels définis dans le contrat de ville et par les appels à projets annuels, elles peuvent être portées par les financements des partenaires.

Ce cap doit nous guider jusqu'en 2022, nouvel horizon fixé du déploiement du contrat de ville par le Premier ministre. Si la politique de la ville s'adresse à tous, les jeunes en restent néanmoins LA priorité, comme la fabrique de la citoyenneté de demain. Nous sommes mobilisés à leurs côtés et aux côtés de leurs parents pour leur offrir les meilleures conditions à leur éducation, leur réussite scolaire et pour cultiver leur curiosité et leur appétit d'ouverture sur le monde.

Après plusieurs années de mise en œuvre de la politique de la ville, et de belles actions à son actif, nous avons voulu réécrire le contrat de ville pour le rendre encore plus accessible, plus lisible, notamment pour les associations chevilles ouvrières de la mise en œuvre de la politique de la ville. Nous le souhaitons encore plus opérant, à même d'amplifier les impacts des actions réalisées, conscients des enjeux et problèmes qui restent à résoudre.

Tous, Orlysiens, associations, partenaires, nous contribuons ensemble, à rendre la vie et la ville plus belles, autour de valeurs fortes que ce contrat de ville entend défendre - la solidarité, la citoyenneté, la mixité, l'égalité et l'équité. Il s'agit de répondre aux grands défis du XXIème siècle par des contributions – à notre échelle- à la lutte contre le réchauffement climatique, des actions en faveur de la transition écologique, du développement durable en général.

Aux côtés de tous les partenaires signataires de ce contrat de ville, et en premier lieu l'Etat et l'EPT GOSB, la Ville d'Orly réaffirme son ambition d'être résolument aux côtés des Orlysiens pour faire des quartiers de la ville des quartiers inclusifs et engagés dans le développement durable.

Signatures Ville – EPT – Etat

Préambule

La loi du 20 février 2014, portant rénovation de la politique de la ville a instauré les contrats de ville unique, qui font suite aux différents dispositifs contractualisés dans ce cadre dont les précédents Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

La loi porte plusieurs principes nouveaux :

- Redéfinir et resserrer les quartiers prioritaires à partir d'un critère unique, celui du revenu
- Lancer un nouveau programme de renouvellement urbain
- Renforcer la participation des habitants des quartiers politique de la ville
- Instaurer un nouveau cadre contractuel, le contrat de ville qui s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale.

Les actions de la politique de la ville portent sur les quartiers prioritaires définies par le décret n° 214-1750 du 30 décembre 2014.

Pour Orly, il s'agit de cinq « sous quartiers » de l'Est de la ville : Navigateurs, Lopofa-Anotera, Aviateurs, Tilleuls, Racine, soit 26% de la population.

A ces quartiers s'ajoutent 4 quartiers de veille active : Calmette et la façade Pierre-au-prêtre, Les Saules, La Sablière regroupant 24.5 % de la population.

Le contrat de ville d'ORLY, pour la période 2015-2020, a été signé le 10 juillet 2015 par 17 partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants du quartier prioritaire.

Aux termes de La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, (Loi NOTRe), la politique de la ville fait partie des compétences transférées de plein droit à la création des Etablissements publics Territoriaux.

Depuis l'intégration d'Orly, le 1er janvier 2016, à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la mise en œuvre de cette compétence s'exerce selon le principe de la coopérative de villes, laissant Orly être maître d'œuvre de la politique de la ville sur son territoire.

Dans ce contexte de changement institutionnel, la ville, soutenue par l'Etat et l'EPT, a engagé la démarche de renforcement des acteurs en matière de politique de la ville en évaluant le contrat de ville en cours et en renforçant la boîte à outils du pilotage stratégique et opérationnel.

Le cadre de renforcement de l'offre sur les périmètres politique de la ville s'entend au sens du projet de ville global et de réponse aux besoins de la population orlytienne. Il contribue à l'affirmation du droit au service public pour tous et partout.

Cette demande répond pleinement aux objectifs fixés avec l'Etat et l'EPT notamment dans le cadre de la prorogation des contrats de ville unique jusqu'en 2022, annoncée le 22 janvier 2019 par le 1er ministre.

La prorogation doit notamment permettre d'intégrer les orientations issues du pacte de Dijon et les 40 mesures de l'Etat en faveur des habitants des QPV.

Après un diagnostic partagé avec les partenaires internes et externes du contrat de ville, un avenant a été élaboré s'appuyant sur les 3 piliers imposés par la loi régissant le contrat de ville (cohésion sociale, développement économique, emploi et formation et cadre de vie et renouvellement urbain) et un 4eme un pilier transversal sur le renforcement du pouvoir d'agir des habitants.

Ces piliers se déclinent de la manière suivante :

- 8 orientations stratégiques donnant le cap
- 18 objectifs stratégiques précisant les principales dimensions permettant de conduire au cap
- 53 fiches objectifs opérationnels précisant les principaux moyens ou champs d'actions qui vont être priorités au travers de pistes d'actions en parties identifiées.

La reprise de cette restructuration du contrat de ville doit ainsi permettre de :

- Favoriser le travail en transversalité, à la fois au sein des équipes de la ville mais aussi avec les partenaires
- Améliorer le suivi et un pilotage de la politique de la ville incluant la dimension bilan/ évaluation.
- Valoriser des dispositifs partenariats existants : CLS ; CLSPD, PEO, etc....
- Et à très court terme, de faciliter l'écriture du protocole d'engagements réciproques et renforcés qui est en cours d'élaboration à l'échelle de l'EPT, portant sur les 8 contrats de ville.

Cette méthodologie de travail se poursuivra sur les trois prochaines années dans les perspectives de la rédaction du contrat de territoire post 2022, afin de mobiliser l'ensemble des dispositifs d'accompagnement financier et opérationnel politique de droit commun et politique de la ville) de l'ensemble des partenaires.

Introduction : le contexte de la reconfiguration du contrat de ville

1. Le contexte réglementaire et institutionnel

1.1. Les contrats de ville uniques instaurés par la Loi Lamy en 2014

La Loi du 20 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fourni un nouveau cadre d'intervention pour la politique de la ville. Les contrats de ville ont succédé aux contrats urbains de cohésion sociale et deviennent le cadre unique qui organise l'articulation des compétences de chacun des signataires au service du projet de territoire.

La loi porte plusieurs principes nouveaux :

- Si l'approche en « géographie prioritaire » reste un élément structurant, celle-ci a été redéfinie, visant à la simplifier, en recourant à la méthode du carroyage et autour d'un indicateur unique : le revenu médian ;
- La structuration du contrat de ville autour de 3 piliers obligatoires, visant à mettre en lien et en synergie les grandes composantes de la politique de la ville et en visant à faire converger l'ensemble des dispositifs spécifiques et les politiques de droit commun autour des objectifs visés : la cohésion sociale ; le développement économique et l'emploi ; le cadre de vie et le renouvellement urbain, ce dernier pilier intégrant de fait, pour les quartiers concernés, la politique de renouvellement urbain contractualisée au travers du NPNRU porté par l'ANRU ;
- La définition de trois axes transversaux à intégrer aux objectifs opérationnels : la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination
- L'instauration des conseils citoyens, dans une logique d'imposer la participation citoyenne comme un élément consubstantiel du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de la ville.
- La recherche d'une mixité sociale et d'un équilibre entre les territoires devant se traduire par une convention intercommunale d'attribution (non mise en place à ce stade)

Le 10 juillet 2015, la ville d'Orly et ses partenaires signaient le contrat de ville unique de la politique de la ville qui définit un certain nombre d'orientations et d'objectifs à mettre en œuvre dans ce cadre au bénéfice du quartier prioritaire de la ville et à ses habitants. Il a servi de cadre dans la mise en œuvre des actions sur les quartiers.

En 2015-2016, les lois NOTRe et MAMPTAM impactent aussi le pilotage et la mise en œuvre du contrat de ville : d'une part, en ayant conduit à la systématisation de l'intercommunalité – en l'occurrence sur le territoire d'Orly, la mise en place de l'Etablissement Public Territorial et Grand Orly-Seine Bièvre – d'autre part, en remontant la compétence « politique de la ville » au niveau intercommunal.

Dans le cadre de la mise en place de l'EPT, et dans une phase de transition, la compétence de la ville intercommunale s'exerce selon le principe de la coopérative des villes, laissant aux villes qui n'étaient pas intégrées préalablement à une structure intercommunale, d'être les maîtres d'œuvre de la politique de la ville sur leur territoire de proximité.

L'EPT met en œuvre les priorités suivantes en matière de cohésion et de solidarité territoriale dans le cadre de cette nouvelle compétence, et pour les 8 contrats de ville du territoire :

- Assurer le suivi et la coordination des huit contrats de ville du territoire dans un souci de solidarité territoriale ;
- Soutenir l'innovation territoriale, notamment dans les projets associatifs ;
- Mobiliser et accompagner les politiques publiques de droit commun sur les orientations stratégiques et objectifs opérationnels des contrats de ville ;
- Accompagner l'observation des territoires par la mutualisation des collectes de données et des analyses croisées des partenaires au sein d'un observatoire de la cohésion territoriale ;
- Développer une évaluation des contrats de ville au plus proche des actions mises en œuvre ;
- Accompagner la montée en compétence des conseils citoyens et des maisons du projet.

1.2. La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Après l'appel à la mobilisation nationale lancé par le président de la République le 14 novembre 2017, une importante phase de concertation animée par le ministère de la cohésion des territoires s'est déroulée pendant plus de 6 mois à l'échelle locale et nationale. Elle a permis de définir les trois orientations de la mobilisation nationale : garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers, favoriser l'émancipation, faire République.

Cette mobilisation nationale se traduit également par des engagements réciproques avec les collectivités, les entreprises et les associations au travers :

- du Pacte de Dijon à l'initiative de France Urbaine et de l'Assemblée des communautés de France signé le 16 juillet 2018 par le Premier ministre pour mettre en œuvre de manière coordonnée et partenariale les compétences respectives des collectivités et de l'Etat au service de la transformation des quartiers et de la réduction des écarts territoriaux,
- du paQte entreprises par lequel les entreprises signataires s'engagent sur quatre axes : une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des secteurs d'activité et des métiers avec des accès aux stages renforcés ; un accès à l'apprentissage facilité, tant en termes d'appui à l'orientation que d'accès à l'alternance et d'accompagnement des apprentis, un développement de l'emploi renforcé dans les QPV notamment avec les emplois francs, des méthodes de recrutement sans discrimination ainsi que du soutien à l'inclusion ; un développement des achats responsables et inclusifs, avec un soutien et une prise en compte des engagements des entreprises dans les marchés publics,
- du partenariat national avec les associations pour instaurer une nouvelle relation de confiance entre l'État et le monde associatif des quartiers prioritaires et faciliter l'essaimage de solutions ayant fait leurs preuves dans les territoires fragiles.

1.3. L'engagement départemental

Dans la continuité de son engagement en faveur des quartiers d'habitat social val-de-marnais, le Département a adopté, à l'unanimité, lors de sa séance du Conseil départemental du 29 juin 2015 (rapport n°2015-4-2.5.20), un rapport actant la volonté du Département d'être signataire des 12 contrats de ville du Val-de-Marne ainsi que leurs annexes et notamment les protocoles de préfiguration et les conventions locales de renouvellement urbain. En outre, le Département a décidé de poursuivre son soutien aux actions sur l'ensemble des quartiers d'habitat social, en ne se limitant pas à la géographie prioritaire de l'Etat, et ce, afin d'éviter tout décrochage territorial des quartiers de veille active.

Le Département a choisi de se concentrer sur 7 axes prioritaires et lisibles d'intervention, par la mobilisation de ses politiques de droit commun départementales et des crédits spécifiques de la politique de la ville (tant en fonctionnement qu'en investissement) :

1. Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents,
2. Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble,
3. Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège,
4. Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté,
5. Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers,

6. Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais,
7. L'amélioration de la desserte de tous les quartiers val-de-marnais.

1.4. La prorogation des contrats de ville : une opportunité pour réaffirmer la stratégie de la ville d'Orly et de ses partenaires

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prorogé la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Par circulaire du 22 janvier 2019 portant mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, le Premier Ministre a précisé que cette prorogation doit notamment permettre d'intégrer les orientations issues du Pacte de Dijon et les 40 mesures de l'Etat en faveur des habitants des QPV.

En amont de cette circulaire, la Ville d'Orly, en lien avec ses partenaires, et en premier lieu l'EPT GOSB, avait déjà engagé un travail de réécriture de son contrat de ville, mue par la volonté d'en clarifier la stratégie et de le rendre plus opérationnel et plus lisible notamment en direction des associations.

Dans un contexte intercommunal qui va se renforcer, la ville d'Orly, souhaite au travers de cette réécriture, réinterroger sa stratégie politique de la ville pour mieux en identifier les complémentarités et les interactions avec les communes voisines tout en soulignant ses singularités et spécificités.

La réécriture du contrat de ville, qui ne remet pas en cause les fondamentaux du contrat de ville initial, s'impose néanmoins pour mieux rendre compte du projet de ville en cours sur le territoire avec notamment les grands projets d'infrastructures en cours.

La reprise de la structuration du contrat de ville doit ainsi permettre de :

- Favoriser le travail en transversalité, à la fois au sein des équipes de la ville, mais aussi avec les partenaires
- Une meilleure appropriation de l'objet « politique de la ville » à tous les niveaux dans ses dimensions stratégiques et opérationnelles : Politique, technique, partenaires y compris associations
- Un meilleur suivi et un pilotage optimisé de la politique de la ville, Incluant la dimension bilan / évaluation
- Une meilleure anticipation / cohérence dans les programmations futures par la lisibilité des objectifs et résultats attendus par la collectivité et ses partenaires
- De plus fortes synergies et des résultats / impacts démultipliés
- Une valorisation des dispositifs partenariaux existants : CLS, CLSPD, PEO, etc.

Le résultat de ce travail de réécriture est multiple :

- Une stratégie claire, lisible, qui s'appuie sur une structuration en 3 niveaux, par pilier :
 - Les orientations stratégiques : donnent le cap
 - Les objectifs stratégiques : précisent les principales dimensions permettant de conduire au cap
 - Les objectifs opérationnels : précisent les principaux moyens ou champs d'actions qui vont être priorités au travers d'actions ou pistes d'actions pour partie identifiées, *pour d'autres à venir, arriver aux résultats attendus sous-entendus par les objectifs stratégiques*
- Une stratégie qui casse l'approche « par silo » et qui donne à voir une plus grande transversalité ;
- Le travail sur la stratégie a permis également de réfléchir à un autre mode d'organisation pour la mise en œuvre de la politique de la ville en cherchant davantage la transversalité de travail et de pilotage d'abord au sein de la ville d'Orly, mais également entre Ville d'Orly et ses partenaires.

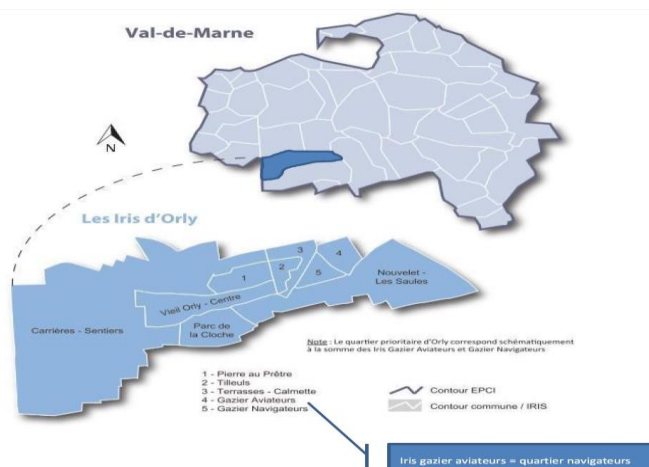
Diagnostic, bilan, enjeux et stratégie

1. Diagnostic synthétique des quartiers prioritaires

1.1. La construction de la ville

Située à 14 km au sud de Paris, la Ville d'Orly est encadrée à l'est par la Seine et à l'ouest par la plateforme aéroportuaire qui marque une limite avec le département de l'Essonne. D'une superficie de 669 hectares, la commune d'Orly est limitrophe de Rungis, Thiais, Choisy-le-Roi et Villeneuve-le-Roi.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Orly a intégré le territoire Grand- Orly Seine Bièvre (EPT 12), qui avec ses 24 communes est le plus peuplé de la petite couronne formant la Métropole du Grand Paris.



La Ville d'Orly a connu plusieurs périodes de développement et rénovation urbaine. D'un bourg rural au XII^{ème} siècle, elle est devenue, en 1968, une ville de 30 000 habitants marquée par un Grand Ensemble.

Orly compte au 1^{er} janvier 2019, 23 621 habitants. Les différentes opérations d'aménagement, pour rénover et « créer » la ville ont permis une reprise démographique mettant fin à une baisse importante de la population, débutée à la fin des années 60. Après une convention signée avec l'ANRU en 2005 pour réhabiliter le Grand Ensemble, la ville s'apprête à s'engager dans un nouveau projet de renouvellement urbain qui doit permettre de tisser des liens vers l'ensemble des quartiers orlysiens. La signature est prévue le 5 juillet 2019.

Les différentes opérations d'aménagement, pour rénover et « créer » la ville ont permis une reprise démographique mettant fin à une baisse importante de la population, débutée à la fin des années 60. Après une convention signée avec l'ANRU en 2005 pour réhabiliter le Grand Ensemble, la ville s'apprête à s'engager dans un nouveau projet de renouvellement urbain qui doit permettre de tisser des liens vers l'ensemble des quartiers orlysiens. La signature est prévue le 5 juillet 2019.

1.2. Le profil du quartier prioritaire

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 établit les quartiers prioritaires sur lesquels vont porter les actions de la politique de la Ville.

Pour ORLY, il s'agit du quartier Est de la Ville et cinq « sous quartiers » : Navigateurs, Lopofa - Anotera, Aviateurs, Tilleuls, Racine soit 26% de la population.

A ces quartiers s'ajoutent 4 quartiers de veille active : Calmette, et la façade Pierre-au-prêtre, Les Saules, La Sablière regroupent 24.5 % de la population).

C'est donc la moitié de la population orlysiennne sur laquelle doit porter l'attention des politiques publiques pour leur permettre de s'insérer ou d'éviter d'être exclu du reste du territoire.



Le QPV est marqué par des facteurs de vulnérabilité mais aussi des évolutions positives et des atouts.

1.2.1. Les principaux signaux faibles

- Des revenus faibles :
 - 30% de la population du QPV vit sous le seuil de pauvreté ce qui est moins que la moyenne des QPV du département (35%).
 - Le niveau de vie mensuel médian du quartier est de 1 239 euros alors qu'il est de 1 462 euros pour Orly et 1 794 euros pour le Val-de-Marne.
- Un poids important de bas niveau de formation :
 - 23% des habitants du QPV ont un niveau inférieur au CAP-BEP pour 20% à l'échelle de la commune.
 - 25% d'employés non qualifiés dans le QPV pour 17% sur la commune
- Un taux de Chômage plus élevé dans le QPV :
 - Le Taux de chômage à Orly est de 18,3 % (catégorie A) dont 31% des demandeurs d'emploi orlysiens sont issus du QPV (données pôle Emploi 4T 2018). 18,7% des 25/54 ans du QPV sont au chômage (taux identique dans les QPV du Val de Marne) pour 14,5% sur Orly (11% dans le Val-de-Marne).
- Une part importante de familles monoparentales et de familles nombreuses :
 - 51,5 % des ménages du QPV sont des familles avec enfants (49% pour le reste de la ville)
 - Les ménages sont composés en moyenne de 2,8 personnes pour 2,6 à Orly et 2, 4 dans le département

→ 18,5% des ménages du QPV sont des familles monoparentales (16 % des ménages sur Orly).

1.2.2. Des points d'amélioration

La croissance constante de la population sur la ville depuis quelques années (23 621 habitants au 1^{er} janvier 2019 pour 22 603 en 2014) profite également au QPV, notamment grâce à un programme de démolition reconstructions ambitieux (543 logements démolis pour 898 reconstruits).

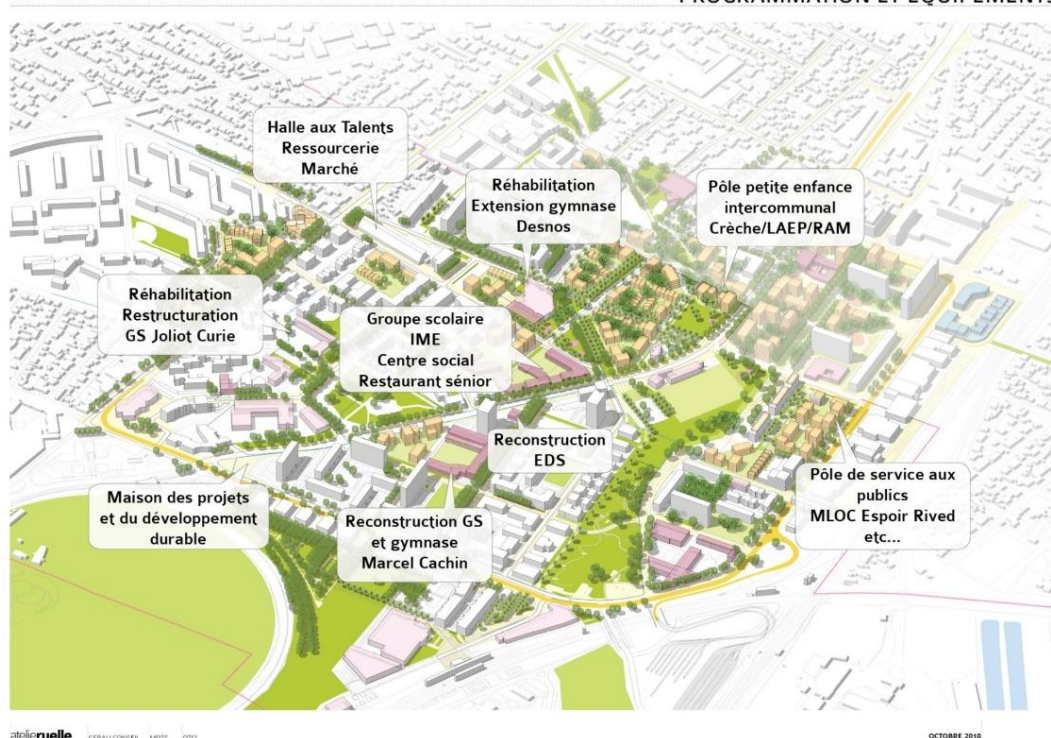
Le quartier prioritaire est marqué par un taux important de jeunes qui constitue une véritable ressource : 30,8% de moins de 18 ans. Cette proportion est plus élevée que la moyenne d'Orly ou que dans le Val de Marne avec des parts qui atteignent respectivement 27,4% et 23,2% de la population totale.

On note également une baisse du taux de chômage sur la commune de 3 % au 4^{eme} trimestre 2018 par rapport au 4^{eme} trimestre 2017.

Enfin le quartier prioritaire est doté de nombreux équipements existants tels que 3 groupes scolaires dans le quartier Est, un collège dans le QPV et un lycée professionnel en quartier vécu, deux centres de loisirs, des squares, un complexe sportif, un parc

D'autres équipements sont prévus dans les années à venir : 5 400 m² d'espaces verts supplémentaires, des nouvelles structures dans les domaines de la petite enfance, du scolaire, de la santé, sport, jeunesse, culture et social. L'arrivée du T9 en 2020 qui contribueront à favoriser l'attractivité du quartier au profit de ses habitants.

PROGRAMMATION ET ÉQUIPEMENTS



2. Principaux acquis de la période 2015-2019

2.1. Un partenariat qui se consolide et se fortifie

Depuis la signature du contrat de ville en 2015, la dimension partenariale s'est largement renforcée sur la ville d'Orly. Celle-ci se traduit notamment par l'actualisation de nombreux engagements au travers de contractualisation portant sur différentes thématiques :

- Le contrat local de santé
- Le Projet Educatif d'Orly, pour développer notamment la cohérence et la complémentarité des différents temps de l'enfant.
- Le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance

Au-delà de ces dispositifs contractuels, le partenariat se renforce également autour de la mise en place de réunions thématiques. Pilotées par les élus de secteurs, elles sont également l'occasion de mobiliser les partenaires internes et externes du contrat de ville pour échanger sur les actions mises en œuvre, les enjeux et besoins émergents et travailler sur la feuille de route formalisée dans le cadre de la réécriture du contrat de ville. Ces réunions portent sur :

- Le soutien éducatif : Comment favoriser la réussite, l'épanouissement de l'enfant et du jeune issu du QPV par le soutien à la scolarité, le sport et la culture ?
- Le développement économique et l'emploi : Comment améliorer l'emploi et l'attractivité économique dans le QPV et avec les habitants du QPV ?
- La Santé : Comment améliorer l'accès aux soins et à la prévention dans le QPV ?
- L'animation sociale : quelles actions initier ou renouveler pour favoriser l'animation sociale portées par les institutionnels et les habitants ?

La dimension partenariale est aussi renforcée par la mise en place et le fonctionnement du conseil citoyen depuis mars 2016. Il vient compléter une démocratie locale et de proximité déjà dynamique sur la ville d'Orly qui s'exprime au travers de plusieurs instances existantes : le conseil des enfants -créé en janvier 2016, le conseil de quartier Est et le conseil des seniors, notamment.

La dimension partenariale s'incarne également par le projet de création de **l'Observatoire des quartiers d'habitat social, porté par le Département.** En 2017, le Département s'est doté d'un Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) afin de disposer d'un outil de connaissances et d'analyses précises et objectives de la situation sociodémographique et économique des habitants, comparées dans le temps et dans l'espace. Cet Observatoire permettra également de pouvoir suivre de près l'évolution des quartiers et notamment ceux sortis de la géographie prioritaire de l'Etat. **Toutes ces données ont vocation à être partagées avec les acteurs et partenaires des contrats de ville et notamment avec la ville d'Orly pour alimenter ce travail de rénovation du contrat de ville.**

On peut également citer le partenariat avec la CAF qui se formalise notamment par :

- L'agrément du Centre social Andrée Chédid 01/01/2017 au 31/12/2020. Le Relais Assistante Maternelle (RAM) dont le renouvellement de l'agrément pour 4 ans - 01/01/2019 au 31/12/2022- est en cours
- Le financement des actions REAAP / Café des parents et portraits des pères
Le financement des actions liés au "handicap" au sein des accueils de loisirs et des crèches.
- Le PEDT avec le plan mercredi signé en 2018

Enfin l'ensemble des prestations de service liés au fonctionnement des équipements : crèches, accueils loisirs, LAEP (Lieux Accueil Enfant Parent).

L'ensemble de ces services bénéficie à l'ensemble de la population, relevant du droit commun.

2.2. Des actions et des démarches qui s'amplifient progressivement

Les trois premières années de mise en œuvre du contrat de ville ont permis notamment (le bilan ici n'est pas exhaustif – pour un bilan exhaustif se référer aux rapports annuels d'avancement du contrat de ville) :

- Sur le pilier cohésion sociale :
 - La poursuite du Programme de Réussite Educative avec une équipe resserrée autour de 2 personnes en charge de l'animer auxquelles il convient d'ajouter ¼ de temps d'une troisième personne et une assistante ;
 - La mise en place de moyens supplémentaires pour l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap ;
 - L'ouverture d'un Point d'accès aux Droits en 2016 suivi de la création, en 2017, d'un guichet unique au centre administratif ;
 - Le soutien à la parentalité par la mise en place notamment d'ateliers de convivialité
 - Une amplification des actions en faveur de la santé :
 - La consolidation de l'offre de soins municipale de premier recours, soutenue l'implantation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et la réalisation de nouveaux équipements dont une maison de santé
 - La signature d'une convention de partenariat signée avec l'hôpital de secteur de Villeneuve St Georges
 - Le recrutement un médecin de santé publique qui a en charge à la fois la direction des centres de santé et la coordination du Contrat Local de Santé
 - Le développement d'actions en faveur de la culture, à la fois par une politique tarifaire sociale adaptée, le soutien aux arts de la rue avec une résidence d'artistes, des animations Hors les Murs et des actions d'éducation à la culture portées par les différents opérateurs culturels de la ville : médiathèque, centre culturel, etc. qui se traduit par une évolution des pratiques culturelles des habitants constatée au travers d'une augmentation notable des habitants du QPV constatée sur les événements organisés.
 - Dans le domaine sportif, de nombreuses actions ont été menées pour favoriser la pratique sportive féminine
 - En matière de tranquillité publique, le domaine d'intervention majeur a été la prévention en direction des publics les plus fragiles et le volet sécurité a été renforcé par la vidéo protection.
- Sur le pilier développement économique et emploi, les actions menées sont à ce stade plus modestes. Aujourd'hui, l'équipe, en reconstitution depuis 2017, est en place - recrutement d'une chargée de mission Emploi-insertion notamment- et plusieurs études de diagnostic ont été menées pour construire une stratégie d'intervention et se doter d'un plan d'actions. Parallèlement, les opérateurs traditionnels – PLIE et Mission Locale- ont poursuivi leurs actions dont les bénéficiaires sont en majorité des habitants du QPV et la ville d'Orly a maintenu son soutien à l'association Espace pour Entreprendre pour accueillir et accompagner des porteurs de projet.

- Sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain
 - La mise en œuvre du protocole de préfiguration avec plus particulièrement la conduite de l'étude urbaine ;
 - La réalisation des travaux de dévoiement des réseaux pour préparer l'arrivée du T9 et la réalisation d'études pour identifier le potentiel d'activités économiques ;
 - La poursuite de la phase d'aménagement du quartier Calmette avec la livraison de nouveaux logements sociaux et la construction de logements en accession à la propriété ;
 - La réalisation des dernières opérations du premier Projet de Rénovation urbaine aux Navigateurs : réalisation de logements étudiants et de logements en accession sociale, reconstruction du siège social de Bâti-Renov ;
 - La poursuite de la gestion urbaine de proximité.

3. La stratégie du contrat de ville portée par la ville et ses partenaires

3.1. La politique de la ville : une convergence des dispositifs et des moyens pour faire des quartiers de la ville, des supports d'inclusion et des fers de lance du développement durable



Philosophie du contrat de ville

L'affichage d'une volonté politique qui promeut la ville inclusive et durable, dans toutes ses dimensions-urbaine, sociale, économique, environnementale- et qui offre un espace d'épanouissement – personnel et professionnel- à chaque individu, ferment du bien vivre ensemble.

La ville d'Orly et ses partenaires partagent l'opportunité de la prorogation des contrats de ville uniques pour réaffirmer l'ambition qu'ils entendent donner sur le territoire orlysiens à la politique de la ville en faveur des quartiers et habitants en affichant de façon lisible les orientations et objectifs qu'ils veulent poursuivre et les résultats attendus associés.

Loin d'en faire une politique additionnelle au droit commun, et une juxtaposition de dispositifs traités en silo, la ville d'Orly et ses partenaires veulent donner à voir de façon claire et précise, une stratégie de développement et d'intervention à destination des quartiers concernés et de leurs habitants, ses tenants et aboutissants, en cohérence avec le cadre réglementaire donné par la Loi Lamy de 2014, autour des 3 piliers constitutifs, et en cohérence avec les grandes orientations de l'EPT GOSB.

La politique de la ville, appliquée au territoire d'Orly, au travers des orientations et objectifs, qui sont détaillés par la suite, doit faire converger l'ensemble des dispositifs et politiques publiques pour faire des quartiers de la ville des supports d'inclusion sociale et économique et les inscrire dans un développement durable qui concilie selon ses principes fondateurs la dimension sociale, la dimension économique et la dimension environnementale tout en remettant au centre l'humain, le citoyen, l'habitant, l'usager comme un acteur de sa vie et de la cité.

L'inclusion consiste à faire en sorte que chaque individu ait les moyens de participer et de contribuer au développement de la société par la révélation et la valorisation de ses talents, de son intégrité, de sa personnalité, de ses singularités, en lui permettant d'accéder à ses droits, tout en lui rappelant le cadre de l'exercice de ses devoirs.

La ville d'Orly, et ses partenaires, à travers ce contrat de ville renouvelé et opérationnel, insistent sur leur volonté d'inscrire les quartiers de la politique de la ville, et leurs habitants dans un changement de paradigme : les quartiers, et leurs habitants, constituent une ressource de la ville, et s'ils concentrent des difficultés et des problèmes, l'espace des solutions les dépassent et doit s'appréhender de façon beaucoup plus large en activant toutes les complémentarités, les solidarités, les réseaux, les synergies existants sur la ville et les territoires alentours, et le faire dans un cadre partenarial où chaque partenaire est un maillon de la chaîne des résolutions des difficultés. Le contrat de ville unique est bien une entreprise collective aux responsabilités partagées.

3.2. Synoptique de la stratégie du contrat de ville

Stratégie et déclinaison opérationnelle



3.3. Les orientations stratégiques du contrat de ville

3.3.1. Le pilier cohésion sociale

A travers le pilier de la cohésion sociale, le législateur met en avant l'enjeu fort de renforcer, voire recréer des liens sociaux intenses entre les individus, et faire de la solidarité entre les individus un ciment du bon fonctionnement de la société.

Cet enjeu reste très fort et constitue l'ADN de la politique de la ville, pour chercher à pallier les maux et fractures sociales, économiques, urbaines, causées par un ensemble d'évolutions sociétales, dont les origines convergent vers les crises économiques et la désindustrialisation, qui sont venues bouleverser les équilibres sociaux et individuels les constituant, de façon profonde et corollairement la crise de l'Etat Providence.

La ville d'Orly n'a pas échappé à ses répercussions bien que depuis de nombreuses années, la municipalité, en lien avec ses partenaires, met tout en œuvre pour maintenir le lien et offrir un espace de vie de qualité à ses habitants, mais les efforts doivent continuer pour conforter les démarches entreprises.

Les derniers indicateurs sociaux traduisent encore des difficultés fortes pour toute une partie d'Orlysiens : 23 % des habitants du QPV ont un niveau inférieur au CAP-BEP, 18, 5% de familles monoparentales. 62% de réussite au brevet en 2018.

Ainsi, au travers du pilier cohésion sociale, la ville d'Orly et ses partenaires, affichent la volonté de traiter de front les deux composantes constitutives de la cohésion sociale en axant les efforts au travers de deux orientations stratégiques :

- Agir au plus près des individus, en leur offrant toutes les conditions d'épanouissement et les leviers pour prendre en charge un parcours de vie le plus sécurisé possible. En cohérence avec les principes de la politique de la ville, la priorité est faite aux publics les plus vulnérables, en agissant sur les principaux déterminants de l'inclusion – santé-éducation au sens large – tout en misant sur les leviers de la culture, du sport et des loisirs pour forger la citoyenneté et se sentir pleinement individu, en capacité de contribuer au vivre ensemble. Il s'agit ici, au travers de cette première orientation de :
 - Renforcer l'accès aux droits des publics les plus éloignés des dispositifs et ceux en rupture avec la société. La santé constitue un droit fondamental, que beaucoup de publics précarisés vont négliger, faute d'argent, de temps, voire d'un déficit de conscience de l'importance de la prévention dans la gestion de son parcours de vie ;
 - Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités : l'objectif ici est d'avoir une approche bienveillante des individus qui sont soit en échec soit isolé ou encore en marge du droit et leur apporter les outils, les leviers ou encore un cadre pour les faire renouer avec les apprentissages, l'estime de soi, la confiance en soi, la réussite tout en offrant de nouvelles perspectives dans les parcours de vie.
- Favoriser le « vivre ensemble » c'est-à-dire agir de façon globale, sur le collectif, pour lui donner les moyens et les occasions de se consolider, se renouveler, voire peut-être même se recréer sur des bases renouvelées. La ville d'Orly et ses partenaires identifient 3 objectifs majeurs à même de s'inscrire dans cette orientation :
 - Celui de la culture, comptant sur son effet catalyseur et fédérateur pour réunir les orlysiens, les faire se rencontrer par des événements spécifiques, en lien notamment avec les arts de la rue, son effet régénérateur dans la mise en histoire du quartier et la revalorisation de l'image, et son effet inclusif dans la capacité qu'elle peut avoir pour révéler la créativité des habitants.

- Celui des équipements : par leur complémentarité, diversité et leur accessibilité, les équipements, qu'ils soient culturels, sportifs ou serviciels (garde d'enfants, par ex.), doivent être des lieux privilégiés de rencontres, de brassage et de mixité. Ils ne doivent pas être préemptés par une ou des catégories spécifiques mais bien au contraire doivent être ouverts à tous, de façon coordonnée, concertée et répondre aux attentes et besoins des habitants.
- Le « vivre ensemble » n'est possible aussi que si les orlysiens se sentent en sécurité et peuvent circuler dans la ville, les espaces publics et équipements mis à leur disposition, de façon apaisée. La tranquillité publique est une condition forte du vivre ensemble, la politique de la ville y contribue par des actions concertées en matière de sécurisation des espaces publics par un renforcement des moyens pour faire régner l'ordre public.

3.3.2. Le pilier développement économique, emploi et formation

La politique de la ville ne peut résoudre à elle seule la problématique du chômage et de la croissance économique du pays. Néanmoins, et le législateur le rappelle avec l'intégration du pilier développement économique, emploi et formation au sein des contrats de ville unique, elle doit et peut y contribuer en remettant au centre de l'agenda des politiques économiques et de l'emploi les quartiers prioritaires de la politique de la ville et ses habitants.

Le quartier prioritaire de la ville d'Orly présente des indicateurs socio-économiques auxquels il convient de trouver des réponses de façon partenariale dans l'intention de réduire les écarts à la moyenne et d'un point de vue moins statistique de redonner des perspectives aux habitants en matière d'emploi et de dynamique économique.

35 % des demandeurs d'emploi de la commune habitent le QPV, les bas niveaux de formation sont majoritaires avec une représentation plus faible que sur le reste de la commune des diplômés du bac et pour les personnes ayant un emploi, celui-ci est souvent précaire ou peu qualifié.

Dans un bassin de vie et d'emploi plutôt dynamique, à proximité de grandes zones d'activités économiques pourvoyeuses d'emploi – en premier lieu la plate-forme aéroportuaire et le MIN de Rungis-, le chômage ne doit pas être une fatalité. D'autant plus que le territoire, dans un large périmètre, fait l'objet de grands projets d'aménagement et d'infrastructures, qui sont à même de constituer des tremplins pour une insertion professionnelle durable.

La ville d'Orly et ses partenaires souhaitent, au travers de la politique de la ville, engager une inversion de tendances et profiter de l'aubaine des grands projets – entre autres- pour faire converger leurs moyens d'actions au bénéfice des entreprises et des habitants.

- La première orientation consiste à **favoriser le développement économique**, autrement dit à offrir les moyens aux entreprises de s’implanter et se développer sur le territoire orlyisien en proposant soit des terrains, soit de l’immobilier adapté au besoin. Cela nécessite en amont de bien identifier les attentes des entreprises et surtout d’être en veille sur les disponibilités existantes sur le territoire. Le développement économique reste néanmoins conditionné à ce stade à la capacité de la ville de libérer des emprises ou de l’immobilier dans un contexte de pression démographique et d’une priorité qui reste celle du développement de l’habitat. Dans le cadre du contrat de ville, la ville d’Orly et ses partenaires s’engagent à soutenir l’accueil de nouvelles activités ou le développement de celles existantes en étudiant les solutions possibles, par une meilleure connaissance de l’offre et des propriétaires fonciers et immobiliers sur la commune ou à l’échelle du bassin d’emploi. Là encore, la ville ne peut travailler seule sur ce sujet et c’est bien avec l’ensemble des partenaires compétents en la matière que cette orientation doit être menée. La ville, de par sa proximité avec le terrain, peut être un facilitateur, un impulseur mais elle ne détient pas l’ensemble des clés. Les structures d’accompagnement à la création, au développement sont des acteurs majeurs à associer et à coordonner. Favoriser le développement économique passe enfin par un soutien de la ville et de ses partenaires à des animations, des initiatives qui permettent de maintenir l’attractivité commerciale de la ville mais aussi à accompagner le développement de nouvelles activités, de nouveaux créneaux notamment dans le cadre de l’économie sociale et solidaire. Loin d’être un « champ économique au rabais », l’économie sociale et solidaire offre de véritables perspectives de création d’emploi et d’offres d’emploi pour des publics au moindre niveau de qualification, et en lien avec les grandes préoccupations environnementales et sociales. C’est un levier économique générateur de synergies et de passerelles entre les grandes orientations du contrat de ville, faisant converger les enjeux en termes de cohésion sociale, d’inclusion des publics, de créations de richesses et d’environnement, au travers d’activités de recyclage par exemple.
- La deuxième orientation sur laquelle la ville d’Orly et ses partenaires entendent œuvrer dans le cadre du contrat de ville est celle de **favoriser le développement des compétences des orlysiens et les mettre en adéquation avec l’offre d’emploi**. Les ponts existent bien évidemment avec les objectifs relatifs à l’éducation notamment, du pilier cohésion sociale, constituant l’amont de la chaîne. Ici, les objectifs vont davantage cibler les adultes et jeunes adultes en rupture avec le marché de l’emploi, faute de formations et qualifications suffisantes ou adaptées, souffrant de difficultés d’adaptation après une longue période de chômage, ou « tout simplement » ne maîtrisant pas les savoirs de base. Dans un contexte où le potentiel d’emplois, actuel et à venir, sur le territoire orlyisien, pris au sens large du bassin d’emploi, reste important, entre les métiers sous tension, les grands projets et chantiers générateurs d’opportunités, et le nombre important d’entreprises sur une multitude de secteurs d’activités, les actions de la ville d’Orly et des partenaires vont chercher à faciliter l’accès des orlysiens à des formations adaptées, à même de bien répondre aux besoins qu’il s’agit également de mieux identifier. Dans ce contexte, les entreprises deviennent aussi des partenaires majeures du contrat de ville et peuvent s’engager dans le cadre d’un PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) qui traduit leurs engagements pour les quartiers et qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants.

3.3.3. Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

La lutte contre le réchauffement climatique constitue le combat du XXI^{ème} siècle, la mère des batailles pour nos générations futures. La prorogation du contrat de ville, conjuguée aux démarches engagées dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l’ANRU, permet à la ville et ses partenaires de confirmer leurs engagements dans cette lutte au travers du projet engagé sur les quartiers reprise dans la première orientation de ce pilier, d’engager les quartiers dans la transition écologique.

Cela passe par trois grands objectifs :

- La réintroduction de la nature en ville, support du maintien et du renouvellement de la biodiversité, et visant à compenser les îlots de chaleur urbaine
- Le renforcement de la gestion durable des flux de matières et d'énergie par l'amélioration du tri, l'optimisation des déchets, le levier du recyclage ;
- L'action sur les mobilités quotidiennes et l'évolution des comportements pour favoriser le recours aux solutions douces dans les déplacements, et une meilleure desserte des quartiers. Resensibiliser les habitants à la marche à pied, au vélo et le meilleur maillage en transports en commun constituent aussi un levier au bénéfice d'une meilleure qualité de vie sanitaire et sont des outils à part entière au service de la santé publique.

Le projet de renouvellement urbain et les actions en matière de cadre de vie doivent aussi contribuer à la cohésion sociale, et à la mixité sociale, dans sa dimension territoriale.

En améliorant l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés, la ville d'Orly et ses partenaires, dont Valophis le bailleur social principal sur le territoire, s'engage à diversifier l'offre d'habitat à l'échelle communale, pour garantir une plus grande mixité tout en permettant d'accueillir une nouvelle population en toute sérénité. La ville d'Orly a connu sur les dernières années l'une des croissances démographiques les plus importantes de l'EPT, et des projets structurants vont encore venir conforter cette attractivité (tramway). Il convient d'absorber cette croissance tout en en profitant pour redessiner la ville, son maillage et casser avec les enclavements réels ou phantasmés des quartiers.

A côté de ces grands projets qui s'inscrivent sur des temps longs, la ville et ses partenaires n'oublient pas le quotidien des habitants. Renforcer la gestion urbaine de proximité est ainsi un objectif qui tient à cœur la ville et ses partenaires car elle permet d'assurer en continu et en grande proximité une veille sur les dysfonctionnements du quartier, et d'y répondre de façon la plus appropriée et la plus réactive. Elle permet également de participer à l'appropriation progressive des grands changements qui s'opèrent par les grandes opérations d'aménagement par des actions ciblées et innovantes centrées sur les nouveaux usages.

Rendre le beau accessible à tous, tout en donnant les moyens de le pérenniser et de se l'approprier, tel est l'enjeu fondamental auquel la ville d'Orly et ses partenaires entendent répondre dans le cadre de ce pilier.

3.3.4. Le pilier transversal : Renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans leurs droits et l'exercice de leurs devoirs

La participation des habitants est une antienne de la politique de la ville. La Loi Lamy de 2014 vient parachever plusieurs décennies de démarches et expérimentations en confirmant la nécessité de faire participer les habitants à la construction et à la mise en œuvre de la politique de la ville et des projets afférents.

Dans le respect de la loi, la Ville d'Orly a soutenu la mise en place d'un conseil citoyen, constitué le 10 mars 2016. Néanmoins, il existait déjà de nombreuses instances de démocratie participative que la ville d'Orly a souhaité maintenir, comme autant de garants du débat citoyen, fabrique de la citoyenneté et supports à la co-construction des politiques sur la ville : le conseil des enfants, les conseils de quartiers, le conseil des seniors en sont les principaux exemples. Dans le cadre de la politique de la ville, la Ville d'Orly et ses partenaires entendent faire vivre ces instances, pour permettre aux habitants de disposer des lieux d'expression nécessaires et adéquats. Ils souhaitent surtout offrir aux habitants, quels que soit leur âge, leur genre, leur origine, des outils qui leur servent aussi à mieux appréhender leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyen, habitant, usager. Les différents outils de la participation doivent permettre de lutter contre toutes les formes de discriminations, à inscrire le lien intergénérationnel comme un ciment de la cohésion et cultiver le goût et l'attachement au monde associatif.

Les objectifs opérationnels du contrat de ville 2019- 2022 : les « fiches actions »

1. Le pilier cohésion sociale

1.1. Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie

Par cette orientation, la ville d'Orly et ses partenaires entendent offrir les conditions nécessaires à chaque orlysiens, quel que soit son âge, les difficultés qu'il rencontre, à construire un parcours de vie le plus sécurisé possible et lutter contre la précarité.

Il s'agit à la fois de cibler les publics les plus vulnérables ou les plus en difficulté pour qu'ils retrouvent les ressources nécessaires pour s'impliquer dans leur vie, surmonter les difficultés, leur redonner confiance et dignité tout en accompagnant la réalisation et l'expression des talents individuels par la possibilité de découvrir ou de pratiquer des activités qui pourraient leur paraître inaccessibles, pour des raisons financières, d'estime de soi ou par blocage sociologique.

Deux grands objectifs viennent traduire cette orientation :

- Renforcer l'accès aux droits afin de ramener dans les politiques de droit commun tout un ensemble de publics, aux problématiques diversifiées, qui ne se sentent plus forcément légitimes ou qui se sentent exclues de par la complexité des dispositifs existants de faire valoir leurs droits ou qui encore n'en ont pas forcément tous les moyens pour bien les appréhender. La santé constitue une préoccupation majeure des partenaires du contrat de ville, alors même qu'elle est un déterminant social impactant les parcours de vie. Sensibiliser les jeunes aux incidences des addictions, prévenir des risques liés aux pratiques dangereuses ou aux maladies en général et guérir, par un meilleur accès à l'offre de soins, constituent un premier champ d'action très important à poursuivre dans le cadre de la politique de la ville. Permettre aux femmes victimes de violence d'être protégées, lutter contre la récidive de la délinquance, permettre aux personnes handicapées de s'insérer, sont aussi des éléments relevant de l'accès aux droits ;
- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités : permettre à des enfants en difficulté scolaire de retrouver le chemin de la réussite, donner les moyens à des parents de rejouer leur fonction éducative mais aussi ouvrir les possibilités d'accès à des pratiques et des activités sont autant d'objectifs et d'actions associées permettant de construire et d'envisager un parcours de vie le plus épanouissant. La perspective de grands événements internationaux, en premier lieu les Jeux Olympiques 2024 à Paris, sont autant d'éléments fédérateurs, à mettre en perspective, pour motiver les apprentissages.

1.1.1. Renforcer l'accès aux droits

Dans le cadre de la politique de la ville, il s'agit ici de prioriser l'action de la ville d'Orly et de ses partenaires à destination des publics les plus en difficultés pour les réinscrire dans les politiques de droit commun. L'accès aux droits procède d'un large mouvement de reconfiguration des politiques publiques et instaure un changement de paradigme dans la prise en compte des publics dits vulnérables ou difficiles par les politiques publiques.

Il s'agit de ramener les bénéficiaires de l'action sociale au droit commun c'est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens. L'accès aux droits consiste dès lors dans la volonté d'inclure aux structures, politiques et institutions de droit commun plutôt que de multiplier les dispositifs et filières ultra spécialisées. Pour autant, réinscrire ou ramener des publics éloignés et / ou cumulant de nombreuses difficultés et problématiques sociales nécessitent préalablement de construire des actions pour non seulement identifier et mieux cerner les individus et le chemin pour y arriver.

Dans cette perspective, la ville d'Orly et ses partenaires ont fait le choix de prioriser le champ d'intervention de la politique de la ville autour de 3 objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à la santé pour tous,
- Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et invisibles, tout en favorisant leur autonomie
- Lutter contre les non-recours

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A1 - Orientation stratégique : Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie	
A11 - Objectif stratégique : Renforcer l'accès aux droits	
A 111 - Objectif opérationnel : Faciliter l'accès à la santé pour tous	
Réfèrent de l'objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice Développement Sociale/CCAS • Directrice Autonomie Santé Social / CCAS • Médecin Directeur
<p>Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...</p> <p>il s'agit ici de donner à voir si l'objectif opérationnel relève d'une compétence directe de la ville afin de bien mesurer les « marges de manœuvre » de la collectivité et sa responsabilité dans l'atteinte des objectifs.</p>	ETAT / VILLE
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file Ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • « Opérateur » du chef de file car la ville va transformer les objectifs stratégiques en actions sur le territoire • Facilitateur et coordonnateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Signalement de plus en plus fréquent par les professionnels de réapparition de maladies disparues ou de pratiques inadaptées voire inexistantes, notamment dans les QPV, concernant l'hygiène de vie appelant une nécessité d'actions fortes et coordonnées du social et de la santé • Renoncement aux soins de personnes pour soit des motifs financiers, soit un parcours trop complexe (manque de médecin, de spécialistes), soit une absence de couverture santé nécessitant un accompagnement social • Aux vues de la caractéristique socio-économique fragile de la population d'Orly, nécessité d'un accompagnement pour l'accès aux soins et à l'information des dispositifs existants. • La population de jeunes de 16 à 26 ans en situation de précarité cumule le plus souvent des facteurs de vulnérabilités socio-économiques et sanitaires qui renforcent leur frein à l'accès aux soins. Il convient de leur offrir un accompagnement global et personnalisé, de l'ouverture des droits à l'accès aux soins ; en créant une sorte de « parcours santé jeunes

	<ul style="list-style-type: none"> • En référence aux axes de la loi de modernisation de notre système de santé, 2 piliers sur 4 nous légitiment dans le développement de la prévention santé : <ul style="list-style-type: none"> → Renforcer la prévention et la promotion de la santé → Faciliter au quotidien les parcours de santé
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à la santé par une meilleure coordination des acteurs au profit des populations concernées. • Améliorer le repérage des personnes éloignées du soin et faciliter leur parcours par le biais d'une coordination santé-social • De rendre visible et compréhensible les organisations de veille et d'alerte relatives aux situations de crise. • Se situer le plus en amont des difficultés par la prévention et l'accompagnement aux soins en situation de crise et en associant les acteurs du sanitaire, • Définir un parcours santé jeunes alliant : entretien, dépistage, prévention collective • Donner aux habitants les outils leur permettant de gouverner leur santé à travers les actions de dépistage, d'éducation pour la santé d'éducation thérapeutique du patient et de soins
Actions / Pistes d'action	<p>1 - Fluidifier le parcours santé / Social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnements social/accès aux soins/travail avec la CPAM dans le cadre du dispositif PFIDASS (renoncement aux soins) • Recrutement d'une TISF pour faire de l'accompagnement pour les foyers les plus éloignés et mettre en place un parcours santé- social examinés en coordination santé- sociale • Intervention d'un psychiatre pour des situations sociales exceptionnelles de personnes (convention hôpital de jour) • Espace relais social dans CMS et espace santé et médico-social dans résidence <p>2 - Mettre en place des dispositifs de veille et d'alerte pour les personnes vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assister et prévenir la population en cas de risques exceptionnels (canicule, dispositif de veille et d'intervention en cas de crise) Dispositif Hospitalisation sans consentement • Élaborer des projets de prise en charge partagés des personnes présentant des problématiques de santé mentale complexes (CLSM/cellule des cas complexes) • Aborder les situations complexes des Orlysiens afin de prévenir une situation de crise (CPVO commission personnes vulnérables) <p>3 - Santé des Jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir lors d'un entretien ou d'un bilan personnalisé Une approche personnalisée sera proposée à chaque jeune, après prise en compte de sa situation. • Garantir une couverture maladie complète Assurer l'actualisation des droits et sensibiliser au bon usage des dispositifs pour un meilleur accès aux soins. • Inscrire le jeune dans une démarche de sensibilisation à sa santé Par la réalisation d'un bilan de santé et/ou par sa participation à des ateliers de prévention adaptés portant sur des thématiques spécifiques

	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le jeune dans une démarche d'insertion par la santé Par l'évaluation globale des situations et un accompagnement contribuant à lever les freins et à faire en sorte que l'assuré devienne acteur de sa santé. <p>4 - Les politiques publiques de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> Convention bucco-dentaire seniors Campagne de vaccination Action de prévention du CLS : prévention perte autonomie, PNNS etc... Convention MDPH Prévention des démarches addictives
<p>Les partenariats privilégiés recenser / lister les dispositifs de « droit commun » ou exceptionnel mobilisables chez les différents partenaires financiers / impliqués / concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> CCAS – Centres municipaux de santé – CPAM – Hôpital de Jour ARS – Contrat local de Santé – Contrat Local de Santé – ARS – CH – EDS – CLIC6 Mission locale- Hôpitaux Département- EHPAD du Saules Cendrés- Croix-Rouge-
<p>Les modalités de mise en œuvre Expliquer de façon synthétique si assoc mobilisées, quels territoires ou publics principalement concernés... etc.</p>	<p>Un Potentiel de plus de 1 000 familles identifiées pour 2 groupes scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> 455 Élèves pour le groupe Paul Éluard, 568 Élèves pour le groupe Marcel Cachin (source contrat de ville Données 14-15) <p>Au niveau de la coordination municipale santé-ville renforcée Au niveau de la santé mentale : ville-hôpital partenaire Paul Guiraud – Autres associations partenaires Au niveau des personnes vulnérables : coordination CLIC6 – EDS</p> <p>Santé Jeune</p> <ul style="list-style-type: none"> Mission Locale : Accueil des jeunes sans droit ouvert à la sécurité sociale, à la recherche d'un emploi ou des jeunes bénéficiant de la garantie jeunes et orientation vers le CMS ... insertion Clubs de prévention et le Service jeunesse : Orientation des jeunes sans droit ouvert à la sécurité sociale vers le CMS CMS : Accueil des jeunes orientés, entretien individuel, création du parcours individualisé...bilans de santé, Éducation pour la santé CCAS : Accompagnement à l'ouverture des droits (permanence CMS) et facilitation CPAM : Étude de dossiers et ouverture des droits Hôpitaux : Prise en charge <p>Prévention Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Les associations sont mobilisées pour les programmes telles que la vaccination, la prévention des cancers car elles sont un relais important d'information et de communication des usagers qui les fréquentent La prévention bucco-dentaire se fait auprès des élèves des groupes scolaires
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible les « impacts » attendus : par ex. baisser le taux d'échec scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la coordination santé-social Réduire les inégalités d'accès aux soins de manière générale Santé jeune à moyen terme : réduire les inégalités d'accès aux soins en intégrant dans le parcours santé la moitié de jeunes sans droit ouvert à la sécurité sociale qui se présentent à la Mission locale, le Service

<p>un impact est un effet à long terme et sur une plus large échelle, en regard des objectifs généraux donc ici à l'échelle de l'objectif stratégique (donc commun a priori à plusieurs objectifs opérationnels)</p>	<p>jeunesse et les clubs de prévention dans les 2 années qui suivent le lancement du programme « Parcours santé »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer l'indice carieux chez les enfants fréquentant les écoles situées en QPV • Augmenter le taux de recours à la vaccination auprès des associations accueillant les primo-arrivants (AUVM)
<p>Indicateurs de résultats : attention ici comme nous sommes sur un niveau d'objectif opérationnel qui rassemblera plusieurs actions, il ne s'agit pas de lister les indicateurs de chaque action... néanmoins dans un 1^{er} temps, lister les indicateurs qui vous semblent pertinents en fonction de vos actions, en tentant d'avoir une approche « macro »...</p> <p>un indicateur de résultat doit permettre de rendre compte d'un avantage (ou inconvénient) que les bénéficiaires obtiennent immédiatement</p>	<p>Action 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de signalements (pfidass/services...) de non prise en charge ou non recours • Nombre de situations en cours et traitées dans le dispositif de coordination santé – social <p>Action 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb d'interventions dans le cadre du plan canicule • Nb d'admissions provisoires en soins psychiatriques d'urgence • Nb de projets de prise en charge • Taux de résolution des situations complexes = Nb de situations complexes abordées / Nb de situations complexes résolus <p>Action 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes reçus à la Mission locale sans droit ouvert à la Sécurité Sociale • Nombre de jeunes reçus dans les Clubs de prévention sans droit ouvert à la Sécurité Sociale • Nombre de jeunes fréquentant les installations du Service Jeunesse sans droit ouvert à la Sécurité Sociale • Nombre de jeunes ayant intégré le Parcours santé • Nombre de jeunes ayant intégré le parcours santé et ayant réalisé les étapes suivantes dans leur totalité (Entretien individuel-Démarche d'obtention des droits SS- Bilans santé- Atelier d'EPS- Retour à la structure de départ pour insertion) <p>Action 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants de CM2 dépistés avec des caries dans les écoles en QPV • Nombre de primo-arrivants orientés par les associations pour la mise à jour des vaccinations

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A1 - Orientation stratégique : Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie	
A11 - Objectif stratégique : Renforcer l'accès aux droits	
A112 - Objectif opérationnel : Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et « invisibles » tout en favorisant leur autonomie	
Pilote référent de l'objectif	Directrice Développement Social/CCAS
Chef de file	La Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	<ul style="list-style-type: none"> Facilitateur Coordonnateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	La ville et le CCAS interviennent de manière bienveillante et préventive pour les publics en perte d'autonomie ou considérés comme vulnérables afin d'éviter toute situation de rupture socio-économique.
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir le public et les informer sur leurs droits Prendre en compte les particularités de la population Adapter le service public aux personnes les plus vulnérables par des services spécifiques Coordonner, animer un réseau local pour les personnes vulnérables Former les personnels à l'intervention auprès de ce public
Actions / Pistes d'action	<p>Accueil et Information</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueillir dans de bonnes conditions les personnes en situation de handicap dans les services municipaux <ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement individualisé des enfants accueillis au sein des accueils collectifs de mineurs → Aide au départ en séjour spécifique Travail d'information et d'accompagnement du CCAS <ul style="list-style-type: none"> → Sur de l'ouverture de droits (ressources, santé, aide sociale...), l'accès à des droits (DALO, aide financière ponctuelle...) → Accompagnement vers des dispositifs existants (résidence sociale, etc.) <p>Propositions de services spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions d'aides à domicile, taxi social, pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées (action CCAS) Mise à l'abri des personnes victimes de violences-AUVM (action CCAS) Inciter les associations à s'inscrire dans le sport sur ordonnance (jeunesse -sport) Faire du centre équestre un lieu ressource du sport sur ordonnance (action jeunesse et sports) Sanctions alternatives aux courtes peines d'emprisonnement : création de postes de TIG et travail non rémunéré <p>Réseau local</p> <ul style="list-style-type: none"> Commission "jeunes vulnérables" (politique de la ville)

	<ul style="list-style-type: none"> Commission personnes vulnérables (CCAS) <p>Formation des personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement pédagogique des équipes d'animation pour l'inclusion des enfants en situation de handicap sur les temps péri et extrascolaires. (Éducation – Enfance) Former les éducateurs sportifs de la Ville aux sports sur ordonnance (action jeunesse et sports)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Départemental (volet autonomie/handicap) Service de l'État : DDCS, Éducation nationale Caisse d'allocations familiales Ensemble des services de la ville Services de proximité du territoire : associations sportives, associations pour les plus démunis (Restos du cœur, etc.)
Les modalités de mise en œuvre	Ensemble du territoire communal.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible les « impacts » attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à la demande d'inclusion des personnes en perte d'autonomie Augmenter l'accès aux droits et aux services Mailler un réseau de partenaires de proximité pour le repérage des personnes vulnérables
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formation/sensibilisation des services Nombre de personnes en situation de handicap prises en charge Nombre d'enfants partis en séjour spécifique et nombre de séjour spécifique Nombre de situations de personnes vulnérables signalées

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A1 - Orientation stratégique : Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie	
A11 - Objectif stratégique : Renforcer l'accès aux droits	
A113 - Objectif opérationnel : Lutter contre les « non-recours »	
Pilote référent de l'objectif	Directrice Développement Sociale/CCAS
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres... il s'agit ici de donner à voir si l'objectif opérationnel relève d'une compétence directe de la ville afin de bien mesurer les « marges de manœuvre » de la collectivité et sa responsabilité dans l'atteinte des objectifs.	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitateur • Coordonnateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Le non recours à des droits qu'ils soient financiers, humains, sociaux, s'expliquent de plusieurs façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La non connaissance • La non-maîtrise de la langue française • La non maîtrise de l'outil permettant d'ouvrir ce droit (dématérialisation des procédures) • La honte, la lassitude, l'éducation, la défiance envers les services sociaux
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire vers l'autonomie dans l'accès au droit • Former-Sensibiliser les services de premier accueil sur le non recours pour faciliter l'accès aux démarches • Pour les plus éloignés des services et les plus en difficulté, renforcer le « aller-vers ».
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de formation • Adaptation des guichets d'accueil, consolidation guichet unique • Travail sur l'aller vers du CCAS et accompagnement social • Prévention des impayés et accompagnement budgétaire • Aide pour le mal logement, les ruptures d'hébergement • Accompagnement pour la levée des freins sociaux d'accès à l'emploi • Soutien des familles avec enfants repérées comme isolées et en difficulté ; accompagnement vers le droit commun ; évaluation au domicile • Accompagnement sur l'illectronisme, illettrisme (écrivain public/ aide aux démarches en ligne)

	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer aux adhérents du CSAC et du futur CS, des cours informatiques pour apprendre les savoirs faire de base • Labellisation d'un point d'accès aux droits + Médiateur social • PAD • Correspondant Justice Ville
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des services de la ville • Services de proximité du territoire : gardiens des bailleurs HLM, associations pour les plus démunis (Restos du cœur, etc.)
Les modalités de mise en œuvre	Ensemble du territoire communal.
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible</p> <p>les « impacts » attendus : par ex. baisser le taux d'échec scolaire</p> <p>un impact est un effet à long terme et sur une plus large échelle, en regard des objectifs généraux donc ici à l'échelle de l'objectif stratégique (donc commun a priori à plusieurs objectifs opérationnels)</p> <p>Indicateurs de résultats : attention ici comme nous sommes sur un niveau d'objectif opérationnel qui rassemblera plusieurs actions, il ne s'agit pas de lister les indicateurs de chaque action...</p> <p>Néanmoins dans un 1^{er} temps, lister les indicateurs qui vous semblent pertinents en fonction de vos actions, en tentant d'avoir une approche « macro »...</p> <p>Un indicateur de résultat doit permettre de rendre compte d'un avantage (ou inconvénient) que les bénéficiaires obtiennent immédiatement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisser le taux de non recours • Augmenter l'accès aux droits et aux services • Mailler un réseau de partenaires de proximité pour le repérage des personnes dans le non recours <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formation/sensibilisation des services guichet et partenaires de proximité • Nombre de personnes fréquentant les ateliers d'informatique • Nombre de situations signalées

1.1.2. Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités

La ville d'Orly et ses partenaires identifient de façon prioritaire 3 grands champs d'intervention pouvant contribuer de façon fondamentale au bien-être et à l'épanouissement des individus tout en respectant leur singularité :

- L'éducation : la réussite scolaire, l'acquisition des savoirs de base, le développement des compétences et de l'esprit critique sont autant d'éléments valorisants et nécessaires pour avoir accès ensuite aux choix de vie, le plus librement possible. Si le rôle de l'Education Nationale est évidemment primordial dans la dimension scolaire de l'éducation, la place des parents l'est tout autant dans les multiples apprentissages, à condition qu'ils se sentent légitimes, outillés et valorisés dans cette fonction. La qualité des apprentissages est tout aussi importante que la qualité des locaux dans lesquels se font ces apprentissages. Aussi, les objectifs relatifs à l'éducation vont bien chercher à concilier ces deux variables, en s'appuyant sur le Programme de Réussite Educative mais pas exclusivement, et en mettant en place un vaste programme d'investissement sur les groupes scolaires. Ces objectifs s'inscrivent totalement en phase avec le programme des Cités Educatives porté par le CGET, pour lequel Orly a été présélectionnée pour présenter un projet d'ici septembre 2019 ;
- L'éducation artistique : en complément du point précédent, l'art et la culture peut participer pleinement à l'épanouissement des individus, au développement de l'esprit critique par l'ouverture, par les « pas de côté » qu'ils permettent, tout en étant potentiellement des leviers d'insertion sociale et professionnelle, et révélateur de talents ;
- Le sport : de grands événements sportifs internationaux (Jeux Olympiques de Paris 2024 et World Cup de Rugby 2023) sont programmés et sont souvent des événements fédérateurs et catalyseurs, d'autant plus quand ils sont organisés « à domicile » en France et que la ville d'Orly a fait du sport un engagement structurant de sa politique municipale. Sans tout orienter vers ces événements, ils constituent néanmoins des leviers et une perspective pour conforter la place du sport comme un élément valorisant et comme un possible levier d'insertion sociale et professionnelle.

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A1 - Orientation stratégique : Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie	
A12 - Objectif stratégique Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités	
A121 - Objectif opérationnel : favoriser l'éducation artistique et sportive en direction des jeunes	
Réfèrent de l'objectif opérationnel	Responsable jeune public – Direction de la culture
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.</p> <p>Elle vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art que chacun cultivera sa vie durant selon ses goûts et ses envies.</p> <p>Le sport est un vecteur de valeurs indispensables à la construction personnelle comme le respect de l'autre, le dépassement de soi... et permet de construire ses savoirs être.</p> <p>L'activité physique est également indispensable à la santé de l'individu.</p> <p>Même si l'offre sportive ne cesse de s'accroître, certains jeunes ont de plus en plus de mal à avoir une pratique sportive régulière préférant des activités plus sédentaires</p>
Contenu de l'objectif	<p>La direction de la culture va développer les actions en faveur de l'école du spectateur. Chaque élève d'Orly vient voir au moins un spectacle au cours de son année scolaire entre la petite section de maternelle et le CM2. Au collège des actions de sensibilisation sont organisées en lien avec les spectacles proposés au centre culturel. École et Collège et cinéma sont autant de dispositif favorisant cette éducation artistique. Les ateliers arts plastiques seront aussi développés en ce sens.</p> <p>La Direction jeunesse et sports de la Ville d'Orly accompagne et soutien techniquement et financièrement les associations sportives afin qu'elles puissent proposer une offre sportive aux plus jeunes. Elle soutien techniquement les écoles de la ville dans leurs pratiques des APS scolaires.</p> <p>Elle encadre des activités sportives auprès des ADL et vers un public spécifique : (piscine et Centre équestre)</p>
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des spectacles adaptés au jeune public et accompagner leur venue par des actions de sensibilisation et des ateliers • Mettre en place des pratiques artistiques dans différents domaines (danse, théâtre, cirque, arts plastiques) dès 3 ans en continu sur l'année scolaire

	<p>→ mise en place de projets artistiques dans les accueils de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement et techniquement les orlysiens de 11 à 25 ans souhaitant s'engager dans une activité artistique ou culturelle Travail en partenariat jeunesse/DAC* • Proposer de manière régulière des activités artistiques et culturelles au sein des équipements jeunesse et à la Halle aux talents. Travail partenarial jeunesse/DAC* • Animer au profit des 11/18 ans et régulièrement des visites dans les lieux culturels régionaux. FPN /CSAC • Proposer de manière régulière des concerts et des spectacles culturels au sein des équipements jeunesse. FPN/CSAC. • Soutenir techniquement et financièrement les associations proposant des APS aux plus jeunes (subvention directe et mise à disposition d'équipements) • Accompagner les écoles et collèges de la Ville dans les pratiques des APS scolaires (mise à disposition d'équipement, animations d'activités : (natation, équitation) • Promouvoir le sport à l'école à travers les jeux du Val de Marne
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des établissements scolaires de la ville • Ensemble des crèches de la ville + réseau des assistantes maternelle • Ministère éducation nationale/inspection académique • Direction régionale des affaires culturelles • Associations sportives
Les modalités de mise en œuvre	Ensemble du territoire touché mais attention particulière aux publics dits « empêchés » qui ne fréquentent pas de façon régulière les équipements culturels et sportifs
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Permettre aux enfants de découvrir les arts
	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs : nb de spectacles proposés • Nombre d'enfants touchés • Nombre d'heures de sensibilisation aux spectacles • Recettes de billetterie • Nombre de mineurs dans les associations sportives • % de réussite au savoir nager scolaire

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A1 - Orientation stratégique : Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie.	
A12 - Objectif stratégique Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités	
A122 - Objectif opérationnel : Offrir les meilleures conditions pour favoriser et développer les apprentissages et contribuer à la réussite scolaire.	
Réfèrent de l'objectif opérationnel	DGA secteur éducatif
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	La Ville est cheffe de file de cet objectif sur le plan global. Néanmoins cet objectif n'est possible qu'avec l'accord et l'implication de différents partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • État • Département • EPT
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	25 % des habitants de la Ville résident en QPV. Les différentes études nationales démontrent que le niveau scolaire des élèves issus de ces quartiers est nettement inférieur à la moyenne nationale. La Ville d'Orly est fortement concernée par cette problématique qui touche des élèves dès l'école élémentaire. À travers ses actions propres, en coordonnant et s'investissant dans les dispositifs nationaux existants, la ville souhaite améliorer les conditions d'apprentissage afin de contribuer à la réussite éducative.
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouvelles écoles • Révision de la carte scolaire • Animation de dispositifs de médiation et d'accompagnement globaux • Animation de dispositifs de médiation et d'accompagnement individuels • Soutien technique et financier des écoles de la ville • Soutien financier sous conditions des étudiants
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • PPI établissements scolaires • Actions PRE • Ouverture des écoles aux parents • École de la 2nde chance • Dispositifs d'aide aux devoirs, coup de pouce... • Offrir un lieu calme dédié à l'étude au sein des structures jeunesse. Orienter si besoin les enfants rencontrant des difficultés vers les dispositifs existants tout en assurant le lien avec les partenaires. FPN/CSAC • Animer sur le territoire le dispositif du CD94, « SOS rentrée ». CSAC • Soutenir financièrement les étudiants Orlysiens poursuivant un cursus de niveau bac+4.

	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des ateliers « théâtre » à destination des 11/18 ans, afin de développer la confiance en soi, améliorer la qualité d'expression et la rhétorique pour les préparer aux épreuves orales. • Valoriser lors d'une manifestation les orlysiens ayant obtenu le BAC • Soutenir techniquement les écoles de la Ville lors des séances d'APS. • Inciter les associations sportives à développer les dispositifs permettant de pratiquer un sport tout en bénéficiant d'études de qualité. • Permettre de développer le savoir nager à travers un nouveau projet pédagogique scolaire et un travail partenarial (EN, Ville, Associations)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • État • Région • Département
Les modalités de mise en œuvre	Les associations impliquées dans les QPV sont mobilisées de manières prioritaires
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux de réussite au DNB des collèges Orlysiens • Diminution du % de décrocheurs scolaires Orlysiens • Diminution du % d'Orlysiens sans affectation scolaire • Augmentation du % de bacheliers Orlysiens • Augmentation du % d'Orlysiens obtenant un diplôme supérieur ou égal au niveau 3

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A1 - Orientation stratégique : Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie.	
A12 - Objectif stratégique : Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités	
A123 - Objectif opérationnel : Redonner aux parents la confiance pour les conforter dans leur fonction éducative	
Référent de l'objectif opérationnel	Directeur du Centre Social A. CHEDID
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	La Ville est cheffe de file de cet objectif
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>La fonction parentale est indispensable dans l'éducation des enfants. Sans l'accompagnement de ses parents, il devient compliqué pour un enfant de pouvoir se développer et d'acquérir les bases éducatives nécessaires à sa future vie sociale, professionnelle, sentimentale... Pour autant, cette fonction parentale s'apprend généralement de manière empirique en reconduisant l'éducation reçue ou en observant ses proches. Cette fonction parentale est d'autant plus difficile pour les familles isolées, en situation sociale compliquée.</p> <p>Il devient donc important d'accompagner les familles, de les rassurer, de les soutenir et de les renforcer dans cette fonction.</p>
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Animation d'actions et de dispositifs de soutien à la parentalité • Élaboration d'un travail partenarial partagé sur la protection de l'enfant et de la famille
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de soutien à la parentalité CCAS / Petite enfance : Médiation familiale, lieux pour parents, café des parents, pause parents, jeudi pour petits (LAEP), • Convention avec le Département "Protection de l'enfance" et recherche d'actions avec l'ODAS- CCAS sur la protection de l'enfant et de la famille • Proposer des temps d'échanges, d'information et de débats aux parents afin de les accompagner dans leur rôle parental. CSAC/ Futur CS • Animer des ateliers " théâtre" à destination des parents afin de développer la confiance en soi, améliorer la qualité d'expression tout en les faisant réfléchir aux problématiques parentales et à celles de leurs enfants pour les préparer aux épreuves orales.* • Actions mise en œuvre par les associations du QPV
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • État • Région

	<ul style="list-style-type: none"> • Département
Les modalités de mise en œuvre	Travail transversal en interne et en externe. Soutien de l'ODAS
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du taux de délinquance infantile • Diminution du % de décrocheurs Orlysiens • Diminution du taux de placement • Diminution du % d'informations préoccupantes • Augmentation du % d'Orlysiens impliqués dans les conseils d'écoles. • Augmentation du % d'Orlysiens impliqués dans l'accompagnement des activités de leurs enfants.

A- PILIER COHÉSION SOCIALE	
A1 - Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie	
A12 - Objectif stratégique : Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités	
A124 - Objectif opérationnel : - Proposer à tous des activités accessibles de découverte et de pratiques dans tous les domaines	
Réfèrent de l'objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'éducation et de l'enfance • Chef de projets des politiques éducatives
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	La direction de l'éducation et de l'enfance est en charge pour la ville d'Orly du pilotage du projet éducatif d'Orly établi avec la Caisse d'allocations familiales, le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et le Préfet du Val-de-Marne.
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est piloté par le chef de projets des politiques éducatives de la direction de l'éducation et de l'enfance. Il organise le comité de pilotage et coordonne l'évaluation partagée du projet. • Le maire-adjoint en charge de l'éducation et de l'enfance est chargé de piloter le comité. • L'une des fonctions du projet est de concourir à la cohérence et à la complémentarité des actions sur le territoire. • Chaque action est portée par une direction qui en assure la gestion complète.
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic (source https://www.cget.gouv.fr)	<p>L'action de la ville s'inscrit dans une dynamique globale, conformément au cadre défini par le gouvernement présenté ci-dessous ;</p> <p>« Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe). Mais, le terme d'accessibilité des services est souvent utilisé au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements, pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Or, ce n'est qu'une composante d'une notion plus vaste et plus complexe, qui renvoie à la facilité pour un usager de disposer d'un service. La notion d'accessibilité d'un service peut se décomposer en sept dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le temps et la facilité d'accès ; • La disponibilité administrative, culturelle et sociale du service ; • Son coût et son tarif ; • Son niveau de qualité ; • La possibilité pour l'usager de choisir entre plusieurs opérateurs ; • L'information sur l'existence et les modalités du service ; • L'image du service et sa perception par l'usager. <p>L'amélioration de l'accessibilité – qu'elle soit physique ou dématérialisée – concerne, à la fois, l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités nécessaires à proposer, en particulier dans les zones déficitaires. »</p>

Contenu de l'objectif	Cet objectif est consacré à la diversité et à la richesse de l'offre.	
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les modalités d'organisation des activités existantes pour garantir l'accessibilité à tous, • Offrir des propositions diversifiées et complémentaires pour tous les publics, • Créer des actions nouvelles afin d'enrichir l'existant, • Ajuster le calendrier des propositions afin de couvrir les différents temps de pratiques. 	
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs associatifs locaux, • Le département, • L'État par le biais des subventions. 	
Les modalités de mise en œuvre	Chaque porteur d'une action mobilise au regard de la thématique abordée le/s partenaire/s local(aux). Si le territoire n'a pas la compétence, la ville fera appel à un ou plusieurs prestataires, selon les règles des marchés publics si nécessaire.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation - valeur cible	Impact(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les activités : <ul style="list-style-type: none"> → Activités adaptées aux publics concernés, → Activités nouvelles, → Augmentation du nombre d'actions, → Modalités d'inscriptions et de participation adéquates, • Concernant le public : <ul style="list-style-type: none"> → Augmentation du nombre de places ouvertes, → Hétérogénéité du public, → Hausse de la fréquentation aux différentes actions.
	Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux actions, • Typologie des publics accueillis, • Satisfaction des participants, • Taux de remplissage des différentes activités.

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A1 - Orientation stratégique : Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie.	
A12 - Objectif stratégique : Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités	
A125 - Objectif opérationnel : Soutenir le développement de nouvelles formes de pratiques et de pratiquants en perspective des grands événements sportifs (JO et WC Rugby)	
Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du service des sports
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	La Ville est cheffe de file de cet objectif
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Le sport est un vecteur de socialisation et de partage.</p> <p>La société en mouvance entraîne des changements dans la façon de pratiquer le sport voir dans les pratiques elles-mêmes. Le sport n'est plus réservé aux pratiquants compétitifs mais est ouvert à une multitude de formes et de façons de pratiquer.</p> <p>Il est important que les équipements puissent répondre aux besoins de ces évolutions afin de maintenir voire d'augmenter les liens sociaux qu'il engendre.</p> <p>Les JOP et la WC rugby sont 2 évènements majeurs dont le rayonnement international va influencer sur les formes de pratiques et de pratiquants. Ils doivent servir de vecteurs à ces évolutions</p>
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur l'évolution du sport avec l'ensemble des usagers et des partenaires • Ouverture des équipements à de nouvelles formes de pratiques • Ouverture des pratiquants à de nouvelles formes de pratiquants • Accompagnement de l'ASO et des partenaires vers l'évolution du sport • Utilisation des espaces non conventionnels pour la pratique du sport • Inciter et accompagner les orlysiens à participer de manière directe et indirecte à l'organisation des JOP et de la WCR
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès aux usagers non encadrés de bénéficier des équipements sportifs* • Inciter les associations à développer de nouvelles formes de pratiques* • Permettre aux agents de la ville de pratiquer des APS dans le cadre du sport bien être. • Soutenir financièrement et techniquement les Orlysiens susceptibles de participer à l'un de ces évènements. (Partenariat formalisé) • Animer des temps festifs autour de ces évènements dès 2019, afin d'impulser une dynamique positive

	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la participation bénévole des orlysiens à l'encadrement de ces évènements. • Inciter les jeunes Orlysiens à participer aux JO de la jeunesse en amont des JOP.
Les partenariats privilégiés	Associations sportives. CDOS
Les modalités de mise en œuvre	Les associations de la Ville dont l'ASO doivent être associées à ces actions
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'orlysiens pratiquants une APS de manière régulière • Augmentation du taux d'occupations des équipements • Augmentations des formes de pratiques sur la ville • Augmentation des formes de pratiquants sur la Ville • Nombre d'Orlysiens participant à l'organisation des JOP et de la WCR

1.2. Favoriser le vivre ensemble

Martin Luther King disait « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ».

Cependant, à l'heure du multiculturalisme, qui peut conduire à des replis communautaires, d'un accroissement des écarts de niveau de vie, le vivre ensemble n'est pas évident et ne se décrète pas. Les pouvoirs publics ont une responsabilité à offrir les conditions pour l'inculquer, le cultiver, le favoriser.

Le « Vivre ensemble » convoque plusieurs principes, plusieurs notions : c'est de la tolérance, de la réciprocité, de la solidarité, c'est aussi le partage, mais aussi le respect de la singularité et des différences, c'est mieux connaître l'autre pour mieux le respecter dans son intégrité, c'est profiter ensemble et en sécurité des mêmes espaces et équipements publics, participer à des événements fédérateurs, etc.

La Ville d'Orly et ses partenaires identifient trois objectifs stratégiques qui permettent de répondre à cette orientation :

- La culture comme un espace de mobilisation collective et une opportunité de donner un sens commun
- L'ouverture et l'adaptation des équipements publics de la ville pour qu'ils soient des lieux de rencontres, ouverts à tous et adaptés aux pratiques des orlysiens, dans le respect de leurs diversités
- La tranquillité pour assurer la sécurité nécessaire aux Orlysiens dans leur pratique de la ville de tous les jours.

1.2.1. Faire de la culture un ciment de la cohésion sociale

A - PILIER COHESION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A21 - Objectif stratégique : Faire de la culture un pilier de cohésion sociale	
A211 - Objectif opérationnel : Développer l'Art dans l'espace public	
Pilote référent de l'objectif	DGA Culture
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	L'objectif est de favoriser la mixité intergénérationnelle et sociale en allant au plus près des habitants
Contenu de l'objectif	Un enjeu de démocratie, apprentissage de la citoyenneté, rencontre avec la mixité sociale.
Actions / Pistes d'action	<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initier les jeunes orlysiens de 11 à 18 aux arts de rue au sein des équipements jeunesse. • Renforcer les spectacles des arts de la rue dans les QPV • En lien avec l'ouverture de la Halle aux Talents : interventions d'artistes dans l'espace public (expositions en plein air, streetart, landart...) • Développer les projets participatifs en lien avec le festival des arts de la rue Orly en fête
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional d'Ile de France : Appel à projet sur les manifestations et festivals franciliens • DRAC ile de France : appel à projet « Culture et lien social » • Associations agissant dans le QPV
Les modalités de mise en œuvre	<p>Tous les publics sont concernés, toutes les tranches d'âge et toutes les catégories sociales. L'offre étant diverse, chacun peut en fonction de sa sensibilité s'orienter vers le projet qui lui convient le mieux. L'espace public favorise la rencontre entre les habitants et la création artistique car elle s'intègre dans le quotidien, ce regard sur la chose culturelle s'impose de lui-même.</p> <p>Une offre culturelle existe au plus près des habitants et c'est la liberté de chacun d'y participer ou non.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de spectacles proposés • Nombre de spectateurs • Nombre d'heures de sensibilisation aux spectacles des arts de la rue • Nombre d'expositions

A - PILIER COHESION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A21 - Objectif stratégique : Faire de la culture un pilier de cohésion sociale	
A212 - Objectif opérationnel : Encourager la création artistique et sa proximité avec les habitants	
Référent de l'objectif opérationnel	DGA culture
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Encourager la création artistique en y associant les habitants permet de les faire approcher l'art de façon participative
Contenu de l'objectif	La création artistique va à la rencontre des habitants lors des différents projets menés par la direction de la culture. Des projets participatifs ont lieu chaque année de janvier à juin dans le cadre du festival des arts de la rue « Orly en fête ». La Halle aux talents accueillera en 2020 les projets municipaux et associatifs arts plastiques pour toutes les tranches d'âges proposant diverses disciplines artistiques (photo, sculpture, peinture, graff...)
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des ateliers de musique et de MAO au sein des équipements jeunesse et futur SC. Partenariat jeunesse/DAC* • Développer des projets artistiques participatifs • Réalisation d'Ateliers logements en lien avec les bailleurs
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère éducation nationale/inspection académique • Direction régionale des affaires culturelles
Les modalités de mise en œuvre	S'appuyer sur tous les acteurs locaux (associations mais aussi tous services à la population °
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de créations • Nombre d'heures d'intervention d'artistes • Nombre d'heures d'ateliers participatifs • Nombre de participants impliqués

A - PILIER COHESION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A21 - Objectif stratégique : Faire de la culture un pilier de cohésion sociale	
A213 - Objectif opérationnel : Valoriser l'image des quartiers et de leur histoire	
Référent de l'objectif opérationnel	DGA en charge de la culture
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Dans chacun des quartiers prioritaires de la ville il existe une histoire de quartier, de ces habitants. La diversité culturelle est aussi une richesse du patrimoine orlyzien. Le patrimoine matériel et immatériel est à valoriser pour faciliter le vivre ensemble et la compréhension mutuelle. Proposer de nouveaux espaces de rencontre et d'expression et inviter les habitants à les fréquenter (parcs, centre social, forum, halle aux talents, centre culturel...)
Contenu de l'objectif	Donner des éléments d'appropriation de leur territoire aux habitants
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> À travers des ateliers vidéo et d'écriture valoriser l'image des quartiers auprès des jeunes FPN et CSAC* À travers des ateliers culinaires et un livre de recettes, valoriser l'image des quartiers auprès des jeunes de 11/18 ans et de leur famille. Faire redécouvrir leur ville aux habitants grâce à l'intervention d'équipes artistiques (ex : cartographie de la ville invisible des habitants, chacun se souvient de ce qu'il a vécu à tel ou tel endroit de la ville...)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> Région et département : directions culture Direction régionale des affaires culturelles Associations agissant dans le QPV
Les modalités de mise en œuvre	S'appuyer sur l'ensemble des acteurs locaux (associations de quartiers, équipements scolaires, etc.)
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	

1.2.2. Faire des équipements de la ville des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres

A - PILIER COHESION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A22 - Objectif stratégique : Faire des équipements de la ville, des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres	
A221 - Objectif opérationnel : Avoir une offre culturelle variée grâce à des équipements culturels complémentaires	
Référent de l'objectif opérationnel	DGA en charge de la culture
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	La politique culturelle de la ville visant à rendre accessible au plus grand nombre la culture se concrétise par une ouverture sur toutes les disciplines culturelles : musique, danse, lecture publique, arts plastiques, patrimoine, théâtre, cinéma. Des actions de sensibilisation sont menées dans chacun des équipements et dans les quartiers prioritaires afin de favoriser la connaissance de l'offre culturelle existante et sa diversité.
Contenu de l'objectif	Proposer une politique culturelle accessible à tous
Actions / Pistes d'action	S'appuyer sur des équipements culturels variés qui représentent tous les champs de la culture : arts plastiques, arts visuels et cinématographiques, spectacle vivant, lecture publique, valorisation du patrimoine et de l'architecture pour proposer une grande diversité d'actions
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Directions culture • Ministère de la culture • Direction régionale des affaires culturelles
Les modalités de mise en œuvre	Programmation culturelle en direction de tous les publics en s'appuyant sur des relations avec le public soit individuel, soit grâce à l'appui de structures (associations, équipements scolaires, etc.)
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions culturelles programmées dans chacun des équipements • Fréquentation de chacun des équipements culturels

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A22 - Objectif stratégique : Faire des équipements de la ville, des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres	
A222 - Objectif opérationnel : Adapter les équipements sportifs à la polyvalence et la mixité des publics et des pratiques.	
Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du service des sports
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	La Ville est cheffe de file de cet objectif
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Le sport est un vecteur de socialisation et de partage.</p> <p>La société en mouvance entraîne des changements dans la façon de pratiquer le sport voir dans les pratiques elles-mêmes. Le sport n'est plus réservé aux pratiquants compétitifs mais est ouvert à une multitude de formes et de façons de pratiquer.</p> <p>Il est important que les équipements puissent répondre aux besoins de ces évolutions afin de maintenir, voire d'augmenter les liens sociaux qu'il engendre.</p>
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur l'évolution du sport avec l'ensemble des usagers et des partenaires • Ouverture des équipements à de nouvelles formes de pratiques • Ouverture des pratiquants à de nouvelles formes de pratiquants • Accompagnement de l'ASO et des partenaires vers l'évolution du sport • Utilisation des espaces non conventionnels pour la pratique du sport
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création de comités d'usagers de l'équipement sportif • Réflexion partagée avec l'ensemble des partenaires et des usagers potentiels • Ouverture et accompagnement des associations dans l'évolution des pratiques • Réflexion sur l'utilisation des espaces non conventionnels
Les partenariats privilégiés	Associations sportives. EN
Les modalités de mise en œuvre	
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'orlysiens pratiquants une APS de manière régulière • Augmentation du taux d'occupations des équipements • Augmentations des formes de pratiques sur la ville • Augmentation des formes de pratiquants sur la Ville

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A22 - Objectif stratégique : Faire des équipements de la ville, des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres	
A223 - Objectif opérationnel : Faire des centres sociaux des lieux ressources de la dynamique associative.	
Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du service du Centre Social A. CHEDID
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	La Ville est cheffe de file de cet objectif
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	La Ville dispose d'un Centre Social depuis près de 4 ans. Même si cet équipement est utilisé par les associations, celles-ci ne sont pas intégrées dans la globalité du projet du CS. Cette situation crée parfois un manque de cohérence et ne permet pas de développer une dynamique commune. De plus le CSAC n'a qu'un rayonnement limité et ne couvre pas l'intégralité des besoins du territoire.
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un projet d'établissement partagé intégrant le mouvement associatif • Création d'un deuxième CS
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et animation d'un deuxième CS • Élaboration de projets d'équipements qui intègrent le mouvement sportif
Les partenariats privilégiés	Associations orlysiennes
Les modalités de mise en œuvre	Les associations seront impliquées dans le projet d'établissement
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'Orlysiens fréquentant les équipements • Augmentation des orlysiens fréquentant les équipements à la fois pour des activités associatives que pour des activités du CS • Augmentation de la perception et de la cohérence de l'utilisation des CS

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A22 - Objectif stratégique : Faire des équipements de la ville, des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres	
A224 - Objectif opérationnel : Soutenir le développement de l'offre d'accueil des enfants et de modes innovants associés	
Réfèrent de l'objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'éducation et de l'enfance • Chef de projets des politiques éducatives
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	La direction de l'éducation et de l'enfance est en charge pour la ville d'Orly du pilotage du projet éducatif d'Orly établi avec la Caisse d'allocations familiales, le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et le Préfet du Val-de-Marne.
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est piloté par le chef de projets des politiques éducatives de la direction de l'éducation et de l'enfance. Il organise le comité de pilotage et coordonne l'évaluation partagée du projet. • Le maire-adjoint en charge de l'éducation et de l'enfance est chargé de piloter le comité. • L'une des fonctions du projet est de concourir à la cohérence et à la complémentarité des actions sur le territoire. • Chaque action est portée par une direction qui en assure la gestion complète.
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic (source https://www.cget.gouv.fr)	<p>Les accueils de mineurs doivent permettre la mise en œuvre d'actions innovantes, par des équipements de qualité dont l'aménagement prend en compte les besoins spécifiques des publics accueillis et de leur famille.</p> <p>Les équipes d'animation, forte des moyens adaptés mis à leur disposition, expérimentent des projets nouveaux suscitant l'intérêt des publics visant à faire de l'accueil de loisirs au-delà d'un mode de garde un lieu de découverte et d'éveil.</p> <p>Par ailleurs, le PEO a mis en lumière la forte nécessité de renforcer l'accompagnement des familles lors des moments de transition entre les différentes tranches d'âges tout particulièrement la transition entre l'école et le collège.</p>
Contenu de l'objectif	Cet objectif est spécifique au caractère innovant des actions. Il s'agit donc exclusivement d'actions nouvelles. Afin d'associer les familles dans cette démarche, les actions prendront une forme conviviale visant à créer un climat favorable à leur rencontre.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouveaux accueils de mineurs performants • Mise en place d'actions et d'événements thématiques conviviaux dans les équipements d'accueil du public de la direction de l'éducation et de l'enfance • Proposer des temps de découverte des structures jeunesse aux enfants fréquentant les accueils de loisirs

Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • La CAF, • La DDCS, • Les familles, • L'Éducation nationale, • L'État par le biais des subventions. 	
Les modalités de mise en œuvre	Chaque porteur d'une action mobilise au regard de la thématique abordée les partenaires locaux.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation - valeur cible	Impact(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les activités : → Activités nouvelles adaptées aux publics concernés, • Concernant le public : → Taux de fréquentation aux différentes actions → Nombre de participants aux actions.
	Indicateurs(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des différentes actions, • Typologie des publics accueillis, • Satisfaction des participants.

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A22 - Objectif stratégique : Faire des équipements de la ville des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres	
A225 - Objectif opérationnel : Améliorer l'accessibilité équitable aux équipements du territoire	
Pilote référent de l'objectif	DGA Santé, Social
Chef de file :	Ville d'Orly
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitateur • <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Des inégalités sociales entre les quartiers qui perdurent, confirmées par les différentes études : ABS, Diag. Santé ...et constatées au quotidien par les professionnels des services publics locaux, les associations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de vie plus faible à l'Est qu'à l'Ouest • Une fréquentation des services périscolaires plus ou moins intensive en fonction du quotient familial (restauration, accueil de loisirs périodes de vacances...) • Sur les quartiers les plus pauvres, la part des usagers de l'école municipale des arts est très faible • La fréquentation de certains équipements publics est tributaire de leur localisation • <input checked="" type="checkbox"/> Sur les questions de santé, une partie de la population a besoin d'un accompagnement social spécifique
Contenu de l'objectif	<p>L'accessibilité équitable aux équipements et espaces publics est un enjeu à plusieurs facettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation, aménagement, adaptation des espaces à tous les publics valides ou non valides, quel que soit leur âge • Des modalités d'accès à ces espaces publics permettant au plus grand nombre d'y accéder : horaires, tarifs, promotion/communication large et partagée, offre d'activités diversifiée, cohérence et complémentarité entre les espaces de vie... • Une utilisation de ces espaces publics facilitée et facilitante pour tous les habitants : accueil individualisé, dispositifs appropriés pour un accès libre, signalétique, maillage sur le territoire, implication des usagers ... <p>Les politiques sociales inclusives initiées par la ville contribuent déjà à ce que les services et prestations municipales soient accessibles au plus grand nombre, il convient d'en améliorer leur portée, de mieux les faire connaître aux administrés, d'en adapter leur fonctionnement pour répondre aux aspirations et besoins nouveaux des habitants.</p>

<p>Actions / Pistes d'action</p>	<p>Les actions à poursuivre ou à initier concernent les domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le champ de la politique tarifaire Le pilotage de la politique tarifaire appliquée à toutes les prestations municipales Des mesures incitatives à créer pour l'accès aux activités culturelles 2. Le scolaire et l'éducatif La définition de la prochaine carte scolaire Maillage du territoire par les équipements scolaires et socioéducatifs 3. La santé et le médico- social La création d'un centre de santé municipal unique offrant des services de santé et médico-social La création d'un espace santé au sein de la résidence autonomie 4. L'aide à la mobilité Le renforcement des dispositifs de transports intramuros pour accéder aux espaces publics : Dispositif Taxi-social, Navette pour faire venir et ramener des publics aux spectacles et au cinéma 5. L'implication des personnes handicapées La commission accessibilité du CCAS avec des personnes en situation de handicap 6. Les jeunes et les services publics locaux Présentation, découverte, appropriation des espaces publics par /pour les jeunes <p>Les activités socio culturelles et éducatives municipales Coordination, mise en cohérence de l'offre en matière d'activités physiques et sportives, d'activités socio -éducatives entre la ville et le CCAS Implication de l'école des arts dans les quartiers QPV Pour une programmation culturelle encore plus ouverte, dans le cadre de la concertation avec le conseil de la culture</p>
<p>Les partenariats privilégiés</p>	<p>Appels à projets ARS, département, région, CAF...</p> <p>DPV</p>
<p>Les modalités de mise en œuvre</p>	<p>Sur le champ de la santé et du médicosocial sont concernées les associations partenaires de la ville : CLIC 6, Fondation l'élan retrouvé, SAVS OMEGA, AUVM etc...</p> <p>Sur le champ de l'éducatif</p> <p>Dans le domaine de la jeunesse</p> <p>Dans le domaine socioculturel ...</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation effective ou production concrète pour le public (ex : nouvelle carte scolaire, ouverture nouveau centre de santé.) • Public(s) ciblés par la mesure ou le projet • Publics prioritairement impactés par la mesure, le projet après à sa mise en œuvre • Impact auprès de la population via les réseaux sociaux, réunions publiques, etc.

1.2.3. Améliorer la tranquillité publique

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A23 - Objectif stratégique : Améliorer la tranquillité publique	
A231 - Objectif opérationnel : Renforcer la sécurité des Orlysiens	
Référent de l'objectif opérationnel : Annie Prédal	Direction démocratie de proximité
Chef de file : Municipalité - État	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité = pour les systèmes de vidéosurveillance, une présence dans l'espace public visant à rassurer les habitants • L'État = pour la sécurité routière et les interventions suite à une agression avérée notamment
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	Le rôle de la ville est de continuer à investir dans les moyens dont elle dispose pour améliorer la sécurité des Orlysiens, en usant notamment de nouvelles technologies et en renforçant les outils actuels.
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Afin d'accroître et de pérenniser le sentiment de sécurité des Orlysiens au sein de leur commune, il convient d'y créer un environnement apaisé, en investissant dans différents outils et modes de fonctionnement : cela passe notamment par la mise en place d'appareils de vidéosurveillance, en renforçant les moyens préexistants, en multipliant les actions relatives à la sécurité routière ou en permettant aux ASVP d'investir davantage l'espace public pour y notifier leur présence et rassurer les administrés.
Contenu de l'objectif	Permettre aux Orlysiens de se sentir en sécurité dans l'espace public mais aussi au sein de leur résidence.
Actions / Pistes d'action	Pour y parvenir, il conviendrait de : <ul style="list-style-type: none"> • Développer la vidéosurveillance • Multiplier les actions de sécurité routière (au collège notamment) • Créer un observatoire de l'accidentologie • Renforcer le rôle des ASVP
Les partenariats privilégiés	Consolider les partenariats entre la Ville, les communes limitrophes et l'État, en réunissant les compétences de chacun afin d'augmenter l'impact de chacune des actions.
Les modalités de mise en œuvre	Pour y parvenir, il convient de : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de vidéosurveillance dans les zones où la délinquance, et le sentiment d'insécurité sont les plus élevés • S'assurer que les appareils déjà mis en place ne sont pas hors d'usage • De multiplier les caméras factices pour dissuader tous actes malveillants • De sensibiliser à la sécurité routière, particulièrement en direction des plus jeunes

	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser davantage les espaces autour des centres scolaires et périscolaires
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<p>La délinquance, les agressions, les espaces peu éclairés la nuit, les espaces investis sans autorisation en soirée, les actes malveillants ou encore accident de la route</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actes malveillants constatés dans une zone spécifique • Nombre d'accidents de la route impliquant un/des piétons • Zone où la délinquance y est élevée (valeur cible = nombre de cambriolage, à comparer avec les années précédentes, constater la baisse ou l'augmentation etc.)

A - PILIER COHÉSION SOCIALE	
A2 - Orientation stratégique : Favoriser le « vivre ensemble »	
A23 - Objectif stratégique : Améliorer la tranquillité publique	
A232 - Objectif opérationnel : Lutter contre les incivilités	
Référent de l'objectif opérationnel : Annie Prédal	Direction démocratie de proximité
Chef de file : Municipalité - État	La Municipalité avec un appui de l'État
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	L'accroissement de l'incivilité perturbe la tranquillité publique et augmente le sentiment d'insécurité dont peuvent souffrir certains habitants.
Contenu de l'objectif	Pour lutter contre les incivilités, il conviendrait de mettre en place des outils permettant de favoriser l'apaisement entre administrés, de créer et renforcer des liens entre voisinage, d'accroître les échanges et de prôner le dialogue en cas de désaccord
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'équipe des ASVP • Charte de civilité • Atelier jardins partagés • Coordination de lutte contre la récidive des jeunes • Renforcement du rôle du Correspondant Justice Ville (règlement conflit voisinage - PAD)
Les partenariats privilégiés	Entre la municipalité et l'État pour notamment accélérer l'insertion des jeunes en difficulté qui tombent dans la récidive et sont mis en cause dans certains actes malveillants
Les modalités de mise en œuvre	Pour y parvenir il conviendrait de : <ul style="list-style-type: none"> • Remettre en circulation la charte de civilité en impliquant davantage les administrés dans son élaboration • Effectuer un suivi des jeunes qui récidivent pour les extraire durablement de ce cercle vicieux • Augmenter la présence des ASVP (durée, effectifs) • Permettre aux habitants de tisser des liens à travers la mise en place d'activités communes telles que l'atelier jardin partagés
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Augmentation des initiatives propres aux habitants (organisation d'activités de quartiers, voisinages, sous l'impulsion dans un premier temps de la municipalité et dans un second temps d'une initiative personnelle), ronde des ASVP qui permet d'instaurer une ambiance plus apaisée,

	augmentation du sentiment de sécurité, diminution des incivilités, meilleures relations entre voisins, diminution des dossiers de conflits entre voisinages
	<ul style="list-style-type: none">• Données statistiques quant à l'évolution des actes d'incivilités• Évolution de la récurrence (augmentation ou baisse ?)• Évolution des initiatives entre voisins pour tisser des liens• Évolution des cas de conflits entre voisinages.

2. Le pilier développement économique, emploi et formation

2.1. Favoriser le développement économique du territoire

Le développement économique territoriale ne se décrète pas par les collectivités et acteurs publics mais ils en sont des acteurs importants dans leur capacité à offrir des conditions favorables aux entrepreneurs. La ville d'Orly, si elle peut être un acteur de ce soutien, ne maîtrise pas l'ensemble des paramètres, ni des dispositifs puisque les premiers relèvent principalement des acteurs privés et du fonctionnement de l'économie de marché, et les seconds car ils sont partagés et mis en œuvre par différents acteurs publics et parapublics.

Dans ce contexte d'intervention complexe, la ville d'Orly et ses partenaires identifient néanmoins trois grandes priorités, ou objectifs stratégiques, qu'ils pensent être les principaux leviers à offrir ce terreau fertile au développement économique.

Favoriser le développement économique n'est pas à appréhender comme une finalité en soi. Si les partenaires du contrat de ville l'envisagent comme un objectif stratégique c'est bien parce que cela constitue l'un des préalables majeurs au développement d'une offre d'emploi potentielle dont les orlysiens pourraient bénéficier.

2.1.1. Favoriser le développement d'une offre immobilière attractive et diversifiée

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire	
B11 - Objectif stratégique : Favoriser le développement d'une offre immobilière attractive et diversifiée	
B111 - Objectif opérationnel : Conforter l'ancrage des entreprises en favorisant un parcours résidentiel	
Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de relations entreprises
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur • Facilitateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Les échanges avec les acteurs locaux ont permis d'établir le diagnostic suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'offres de locaux de bureaux mutualisés pour répondre aux besoins ponctuels d'entreprises individuelles ou des autoentrepreneurs • La difficulté pour les entreprises en activité sur le territoire de répondre à leurs besoins fonciers • La connaissance partielle des disponibilités foncières et immobilières locales
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins immobiliers des entreprises locales pour permettre leur implantation et leur développement. • Favoriser le maintien des entreprises sur le territoire en accompagnant le développement d'un parcours immobilier répondant aux besoins des entreprises en fonction de leurs évolutions
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un centre d'affaire de quartier • Accompagnement de la mutation des zones d'activités locales • Accompagner et orienter les porteurs de projet vers la prospective foncière réalisée par l'EPT
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de mission immobilier EPT Grand Orly Seine Bièvre • Chambres consulaires • Aménageurs • Commercialisateurs • Club d'entreprises (COB)
Les modalités de mise en œuvre	Travail partenarial avec les acteurs de l'immobilier et les entreprises locales afin de proposer un parcours résidentiel qui leur permette d'évoluer en restant sur le territoire ou le bassin d'emploi

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<u>Impact attendu</u> :
	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser le maintien des entreprises sur le territoire ou le bassin d'emploi
	<u>Indicateurs</u> :
	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'implantations d'entreprises• Nombre de transferts sur le territoire

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire

B11 - Objectif stratégique : Favoriser le développement d'une offre immobilière attractive et diversifiée

B 112 - Objectif opérationnel : Promouvoir l'implantation et la création d'activités sur la commune en lien avec les structures d'accompagnement

Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de relations entreprises
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur • Facilitateur • Médiateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>La création d'entreprises est en hausse depuis 4 ans sur le territoire (+ 60%). Cette constatation est confortée par les diagnostics des structures d'accompagnement à la création (notamment en QPV).</p> <p>Les projets d'aménagement du Grand Paris (Métro 14, Tram 9 – projet Linkcity) font d'Orly un territoire d'avenir attractif pour l'implantation d'entreprise.</p> <p>Développer la connaissance du territoire et des acteurs et les échanges réguliers est un enjeu majeur pour favoriser l'implantation d'activités sur le territoire et développer le bassin d'emploi</p>
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir informer et orienter les entreprises, quel que soit leur statut, et les porteurs de projets dans leurs démarches de création, de reprises ou d'évolution ainsi que dans leurs recherches de locaux et/ou foncières afin de favoriser leurs implantations sur la commune. • Participer à la redynamisation des commerces de proximité et à l'installation de nouvelles activités en étant médiateur entre les porteurs de projets ou entreprises et les propriétaires fonciers, immobiliers ou commercialisateurs afin de proposer une offre de locaux adaptée
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des locaux d'activités et commerciaux du secteur privé • Speed dating commercialisateurs / Porteurs de projets
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission accompagnement des entreprises EPT Grand Orly Seine Bièvre • Chambres consulaires • Aménageurs • Commercialisateurs • Centre de l'entrepreneuriat
Les modalités de mise en œuvre	Travail partenarial avec les acteurs de l'immobilier et les structures d'accompagnement des porteurs de projet.

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<u>Impacts attendus :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Densification du nombre d'entreprises • Augmentation du nombre de porteurs de projet accompagnés • Augmentation du nombre de création d'entreprises
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de création d'entreprises • Nombre de porteurs de projet orientés • Nombre d'offres de locaux transmises aux porteurs de projet

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire

B11 - Objectif stratégique : Favoriser le développement d'une offre immobilière attractive et diversifiée

B113 - Objectif opérationnel : Mieux connaître les acteurs fonciers et immobiliers du territoire

Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de relations entreprises
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur • Facilitateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>La ville est régulièrement sollicitée par des porteurs de projets ou des entreprises concernant les locaux d'activités ou commerciaux disponibles sur le territoire.</p> <p>La ville n'est pas toujours identifiée comme un interlocuteur par les commercialisateurs et les propriétaires fonciers et immobiliers, les données dont dispose la ville sont partielles et parfois caduques.</p> <p>À ce jour, des liens se créent au cas par cas avec les acteurs du territoire. La collectivité doit devenir un maillon de médiation et de coordination auprès des acteurs locaux afin de systématiser la collecte et la mise à jour des disponibilités foncières et immobilières.</p>
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir informer et orienter les entreprises et les porteurs de projets dans leurs recherches de locaux et/ou foncière afin de favoriser leurs implantations sur la commune. • Disposer d'un répertoire des acteurs fonciers et immobiliers du territoire. • Disposer d'une base de données de l'offre immobilière et foncière.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres des propriétaires et commercialisateurs pour création de base de données • Veille cession et location
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de mission immobilier EPT Grand Orly Seine Bièvre • Propriétaires fonciers / bailleurs • Aménageurs • Commercialisateurs
Les modalités de mise en œuvre	Travail partenarial avec les acteurs de l'immobilier et les structures d'accompagnement des porteurs de projet.

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<p><u>Impact attendu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des échanges réguliers avec les acteurs fonciers et immobiliers du territoire • Favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire
	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres de locaux transmis par les propriétaires et les commercialisateurs. • Nombre de réunions/rencontres avec les acteurs • Nombre d'offres de locaux transmises aux porteurs de projet

2.1.2. Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire	
B12 - Objectif stratégique : Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire	
B121 - Objectif opérationnel : Promouvoir les échanges entre les acteurs économiques locaux	
Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de relations entreprises
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur • Facilitateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Malgré un territoire riche d'entreprises et de projets, les acteurs économiques du territoire (entreprises, acteurs institutionnels) font état d'un manque d'échanges et de connaissance des autres acteurs économiques du territoire
Contenu de l'objectif	Faciliter l'information, la rencontre et les échanges des différents acteurs économiques du territoire en lien avec les projets des différents acteurs. Favoriser le développement local (BtoB entre entreprises quel que soit leur statut, accompagnement d'entreprises, Création de partenariats avec des institutions ou des dispositifs institutionnels (mission locale – entreprises par ex)
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des évènements d'information annuels concernant les projets du territoire à destination des entreprises • Développer un partenariat avec le COB via une convention afin d'agir conjointement pour soutenir le développement économique et l'emploi local (immersions en entreprises, développement des relations COB services Dév Eco Emploi)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission accompagnement des entreprises EPT Grand Orly Seine Bièvre • Entreprises du territoire ou du bassin d'emploi • CCI / CMA • Mission locale / Pôle emploi • Département / Région / Grand Paris
Les modalités de mise en œuvre	Travail partenarial avec les acteurs du développement économique du territoire : Institutionnels et entreprises

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'entreprises et d'institutionnels présents lors des évènements d'échanges • Augmentation des entreprises membres du COB
	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'entreprises et de partenaires institutionnels présents lors des rencontres organisées • Nombre d'entreprises et de partenaires institutionnels rencontrés • Nombre d'entreprises et de partenaires institutionnel mis en relation. • Nombre d'entreprises membres du COB

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire	
B12 - Objectif stratégique : Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire	
B122 - Objectif opérationnel : Mieux connaître les acteurs économiques du territoire	
Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de relations entreprises
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur Facilitateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Le tissu économique orlyzien est constitué de plus de 1500 établissements mais 87% sont des TPE/PME de moins de 10 salariés.</p> <p>À ce jour, des liens se créent au cas par cas avec les entreprises et la ville souhaite développer son rôle de coordonnateur et de structure pivot pour l'ensemble des acteurs locaux du développement économique.</p> <p>Face à l'évolution rapide du tissu des acteurs économiques du territoire, à l'évolution de leurs besoins et aux enjeux de développement territoriale, développer la connaissance du territoire, des acteurs et créer des échanges réguliers sont des enjeux majeurs pour favoriser l'implantation d'activités sur le territoire et développer le bassin d'emploi.</p>
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les entreprises et les acteurs institutionnels du développement économique. Répondre aux besoins des entreprises locales pour permettre leur développement et leur maintien sur le territoire. Disposer d'une base de données complète et à jour. Disposer d'un répertoire des acteurs institutionnels économique du territoire pour faciliter la mise en relation, voire mettre en place un réseau sur la ville.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des RDV avec les Entreprises pour connaître leurs besoins, leurs attentes, leurs impératifs Mise à jour et suivi de la Base de données Développer les relations avec les acteurs institutionnels du développement économique du territoire
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> Chargée de mission accompagnement des entreprises EPT Grand Orly Seine Bièvre Entreprises du territoire ou du bassin d'emploi Institutionnels : Chambres consulaires, Mission locale, pôle emploi, Département, Région Grand Paris Club d'entreprises (COB)

Les modalités de mise en œuvre	Travail partenarial avec les acteurs du développement économique du territoire : institutionnels et entreprises. Suivi approfondi de la base de données économique.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<u>Impact attendu</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Développement du nombre d'entreprises et d'institutionnels présents lors des évènements d'échanges • Développement du COB.
	<u>Indicateurs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rdv d'entreprises réalisé • Nombre de réunions collectives « entreprises » • Nombre de réunions partenariales • Taux de NPAI suite aux communications ville à destination des entreprises

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire	
B12 - Objectif stratégique : Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire	
B123 - Objectif opérationnel : Développer une offre de service	
Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de relations entreprises
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres.	Ville d'Orly en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Bien que le développement économique soit une compétence transmise à l'EPT Grand Orly Sein Bièvre, la commune reste le premier point d'entrée des entreprises et des porteurs de projets implantés ou souhaitant s'implanter sur le territoire d'Orly.</p> <p>En complément de l'offre de service aux entreprises et/ou aux porteurs de projet déjà existante chez les différents acteurs locaux la ville souhaite développer une offre de service en particulier à destination des commerçants, artisans et/ou des entrepreneurs individuels</p>
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir répondre aux demandes des entreprises et porteurs de projet : orientation vers les partenaires compétents • Promouvoir la professionnalisation des commerçants, artisans et des entrepreneurs individuels
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Information des entreprises et commerces : Newsletters • Pré accueil, orientation et accueil des porteurs de projets en fonction de l'état d'avancement de leur projet. • Accompagnement vie de l'entreprise : Appui RH en complément de l'offre de l'EPT ; formations thématiques (compétences numériques, marketing, connect street).
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission accompagnement des entreprises EPT Grand Orly Seine Bièvre • CCI / CMA • Mission locale / Pôle emploi/ Urssaf / Services des impôts • Département / Région / Grand Paris • COB • Associations et réseaux d'entreprises
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des compétences du service développement économique

	<ul style="list-style-type: none"> • Veille des évolutions juridiques et réglementaires, des évolutions du tissu d'acteurs institutionnels
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des compétences en liens avec les besoins des entreprises et des porteurs de projet des membres du service développement économique. • Augmentation du nombre de réponses apportées par le service développement économique aux entreprises et aux porteurs de projet. <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Newsletters par an • Nombre de rencontres/formations thématiques proposées • Nombre de structures ou porteurs de projet orientés • Nombre de formation-colloque suivies par les agents du Développement économique

2.1.3. Soutenir les initiatives d'animation et de développement économique

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire	
B13 - Objectif stratégique : Soutenir les initiatives d'animation et de développement économique	
B131 - Objectif opérationnel : Conforter et développer la vitalité commerciale de la ville, et son animation	
Référent de l'objectif opérationnel	Responsable Développement économique en charge des commerces
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres.	<ul style="list-style-type: none"> Ville d'Orly Association de Commerçants (si création)
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	Coordonnateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Le commerce de proximité apporte un service à la population orlysiennne. La ville d'Orly se caractérise par l'absence de centre-ville commercial. Les 120 commerces de la ville sont répartis en 4 polarités (Centre ancien, Place Gaston Viens, Les saules et Les Terrasses). Cette configuration territoriale limite la visibilité de l'offre pour la clientèle, les échanges entre commerçants permettant de créer une dynamique d'animation commerciale locale et favoriser une dynamique de flux favorisant l'implantation de nouvelles activités commerciales.</p> <p>Le taux de vacance des locaux (hors locaux destinés à la démolition dans le cadre de l'ANRU) est de 15 % (8 % moyenne nationale)</p>
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> Conforter le commerce existant et développer sa qualité Accompagner l'installation de nouvelles activités Favoriser l'animation du tissu commercial Favoriser la création d'association de commerçants Faire monter en compétences marketing et animation les commerçants
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la création d'événements d'animation économique Diagnostiquer les potentialités commerciales pour chaque quartier Accompagner l'installation de nouvelles activités commerciales complémentaires à l'existant
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> CCI / CMA Centre de l'entrepreneuriat EPT Grand Orly Seine Bièvre
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Travail partenarial avec les chambres consulaires et les commerçants Accompagnement des porteurs de projets en vue de l'implantation sur le territoire Accompagnement des porteurs de projets après installation

	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'animations commerciales
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<p><u>Impacts attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des RDV annuels autour d'animations commerciales • Développement d'une association de commerçants • Implantation de nouveaux commerces dans les cellules vides
	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombres de commerçants participants aux animations • Nombre de porteurs de projet accompagnés • Nombre de porteurs de projet installés

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire

B13 - Objectif stratégique : Soutenir les initiatives d’animation et de développement économique

B132 - Objectif opérationnel : Soutenir la création et le développement des structures d’accompagnement

Référent de l’objectif opérationnel	Chargée de relations entreprises
Chef de file : préciser ici si c’est la ville, l’État, le CD... autres...	Ville d’Orly en lien étroit avec l’EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d’Orly dans la mise en œuvre de l’objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l’objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur • Facilitateur
Justification de l’objectif / Éléments de diagnostic	<p>La création d’entreprises est en hausse depuis 4 ans sur le territoire (+ 60 %). Cette constatation est confortée par les diagnostics des structures d’accompagnement à la création (notamment en QPV).</p> <p>Les partenaires de l’accompagnement des entreprises et la ville constatent la nécessité de poursuivre l’accompagnement des entreprises sur la phase post-crétion pour permettre d’une part, leur pérennisation aux horizons de 3 et 7 ans et d’autre part, de répondre à leurs besoins et favoriser leur développement à long terme.</p>
Contenu de l’objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d’un répertoire des acteurs institutionnels économique du territoire pour faciliter la mise en relation, voire mettre en place un réseau sur la ville. • Disposer d’une base de données entreprises mise à jour. • Assurer une visibilité locale aux structures d’accompagnement à la création et au développement des entreprises. • Identifier les entreprises et répondre à leurs besoins d’accompagnement pour permettre leur développement et leur maintien sur le territoire.
Actions / Pistes d’action	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination inter-structures d’accompagnement à la création et au développement des entreprises
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission accompagnement des entreprises EPT Grand Orly Seine Bièvre • Acteurs de l’accompagnement des entreprises : Chambres consulaires /Réseau « J’entreprends en Val-de-Marne » / VAMPI / BPI / BGE • Centre de l’entrepreneuriat / Association Espace pour entreprendre • Club d’entreprises (COB)
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Travail partenarial avec les acteurs de l’accompagnement à la création-reprise d’activité, post-crétion (moins de 3 ans) et au développement. • Travail en lien avec le projet de centre d’affaire de quartier

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<p><u>Impact attendu</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de porteurs de projet accompagnés • Augmentation du nombre de création d'entreprises
	<p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de porteurs de projet orientés/accompagnés • Nombre de création d'entreprise • Nombre de réunions partenariales • Nombre d'événements « création d'entreprises » réalisé sur la ville

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
B1 – Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire	
B13 - Objectif stratégique : Soutenir les initiatives d’animation et de développement économique	
B133 - Objectif opérationnel : Favoriser le développement de l’ESS	
Référent de l’objectif opérationnel	Responsable Développement économique en charge des commerces
Chef de file : préciser ici si c’est la ville, l’État, le CD... autres.	Ville d’Orly en lien étroit avec l’EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d’Orly dans la mise en œuvre de l’objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l’objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Informateur • Facilitateur
Justification de l’objectif / Éléments de diagnostic	Dans le cadre de son Agenda 21, la ville d’Orly a souhaité y inscrire l’objectif de stimuler une économie locale et alternative en développant les commerces de proximité, la formation et l’emploi des jeunes. Par ailleurs soucieuse de favoriser des principes de solidarité et d’utilité sociale, la ville souhaite favoriser le développement d’activités relevant de l’économie sociale et solidaire
Contenu de l’objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l’implantation de SIAE sur le territoire • Favoriser le développement économique local en intégrant une action et des retombées sociales, environnementales et économiques. • Développer l’information sur l’ESS (formation de l’équipe du service développement économique / Intégration de réseaux d’échanges)
Actions / Pistes d’action	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des projets en lien avec la mise en œuvre de la délibération instaurant des subventions à destination des SIAE • Identification des activités opportunes relevant des SIAE • Ressourcerie pérenne et éphémère • "Soutien à la création d’une MSP - Création pôle santé/QPV à horizon 2022/2023"
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission ESS de l’EPT Grand Orly Seine Bièvre • Mission locale / Pôle emploi • Département / Région / Grand Paris • COB • Associations et réseaux ESS
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des compétences du service développement économique dans le domaine pour l’accompagnement de ces projets • Travail partenarial avec les acteurs de l’ESS en lien avec l’EPT • Travail en partenariat avec le service Développement durable de la ville

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<u>Impacts :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation de structures de l'ESS sur le territoire communal • Emploi d'Orlysiens dans ces structures
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'implantation de structure ESS • Nombre de personnes sensibilisées à l'ESS lors d'évènements ville (Eco ou DD)

B - PILIER DEVELOPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION	
B1 Orientation stratégique : Favoriser le développement économique du territoire	
B13 Objectif stratégique : Soutenir les initiatives d’animations et de développement économique	
B134 Objectif opérationnel : Participer à la dynamique impulsée par les JOP 2024 et de son Plan Héritage	
Référent de l’objectif opérationnel	Directeur de la Jeunesse et des sports
Chef de file : préciser ici si c’est la ville, l’État, le CD... autres...	Ville d’Orly en lien étroit avec l’EPT Grand Orly Seine-Bièvre
Rôle de la ville d’Orly dans la mise en œuvre de l’objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l’objectif.	La Ville est cheffe de file de cet objectif
Justification de l’objectif / Éléments de diagnostic	Les JOP 2024 et le plan « héritage » associé, a pour objectif que les JOP apportent des améliorations structurelles, sociales et économiques au pays organisateur sur le long terme. Les JOP et son plan héritage vont créer des opportunités d’emploi, de formation, ou d’actions bénévoles et il est nécessaire que les orlysiens et plus particulièrement les habitants du QPV puissent en bénéficier
Contenu de l’objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Création d’une émulation locale des orlysiens autour des JOP • Construction d’un réseau d’acteurs permettant d’avoir connaissance de l’ensemble des dispositifs et opportunités proposés par cet évènement • Mise en relation des acteurs des JOP 2024 et les orlysiens
Actions / Pistes d’action	<ul style="list-style-type: none"> • Animation locale ayant pour thématique les JOP 2024 • Création d’une cellule de veille régulière des dispositifs et opportunités liés au JOP 2024 • Création d’un réseau d’orienteurs permettant la mise en relation entre les acteurs locaux et accompagnant les orlysiens en fonction des thématiques (emploi/formation/ bénévolat...)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de Mission Emploi- insertion EPT • État • CNOSF • Associations sportives locales • Entreprises
Les modalités de mise en œuvre	Travail inter services et en partenariat avec les associations locales

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'orlysiens ayant bénéficié de formations• Nombre d'orlysiens engagés comme bénévoles à l'organisation des JOP 2024• Nombre d'orlysiens travaillant de manière directe ou indirecte pour les JOP (tourisme, construction, évènementiel...)
--------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2. Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi

De façon concomitante et corollaire, la ville d'Orly et ses partenaires entendent agir au niveau de l'emploi et de l'employabilité des orlysiens, notamment ceux les plus éloignés de l'emploi (niveau de formation et / ou de qualifications insuffisantes, etc.) en favorisant et facilitant l'accès à des formations adaptées, tant aux profils des personnes qui en ont besoin, qu'aux besoins des entreprises repérés – et qui restent à repérer- sur le bassin d'emploi, dans le but de contribuer à une réduction du taux de chômage et / ou de conduire nombre d'entre eux sur le chemin de l'emploi durable.

2.2.1. Favoriser l'accès à la formation

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
B2 – Orientation stratégique : Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi	
B 21 - Objectif stratégique : Faciliter l'accès à la formation	
B211 - Objectif opérationnel : Développer la motivation et la confiance	
Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du CS A CHEDID
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	La Ville est cheffe de file de cet objectif
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Les compétences scolaires et professionnelles ne sont plus les seuls éléments qui permettent aux jeunes de s'insérer professionnellement. Les savoirs-être, la posture et la confiance en soi sont indispensables. Ceci se vérifie d'autant plus pour un jeune en situation d'échec scolaire. Il est donc indispensable de permettre aux jeunes d'acquérir ou de développer la confiance en soi et la motivation.
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> Formation des jeunes aux métiers de l'animation Incitation à la découverte d'autres cultures Accompagnement méthodologique au développement de projet Exploration et découverte des jeunes au monde professionnel Incitation à l'implication dans la vie associative ou dans les grands projets nationaux et internationaux
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des formations BAFA au sein des équipements jeunesse et accompagner les jeunes Orlysiens dans les recherches de financements CSAC/FPN

	<ul style="list-style-type: none"> • À travers les dispositifs « 100 % Europe » et « séjours solidaires », développer la mobilité et la méthodologie de projet auprès des jeunes Orlysiens 16/25 ans. • Développer l'immersion professionnelle dans les entreprises • Permettre aux Orlysiens de profiter des opportunités professionnelles ou extra-professionnelles grâce aux JOP • Soutenir des projets de mobilité solidaire
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • Département • Région • EPT : Chargée de Mission Emploi- insertion • Association
Les modalités de mise en œuvre	
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs d'aide à la mobilité • Augmentation du nombre de jeune bénéficiant de formations BAFA • Diminution du taux de chômage des jeunes • Augmentation de l'implication associative

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

B2 – Orientation stratégique : Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi

B 21 - Objectif stratégique : Faciliter l'accès à la formation

B212 - Objectif opérationnel : Soutenir les formations sur les savoirs de base (français, Arithmétique, Bureautique)

Référent de l'objectif opérationnel	Coordinateur jeunesse
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	La Ville est cheffe de file de cet objectif
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Un certain nombre d'Orlysiens n'ont pas acquis les compétences et savoirs de bases indispensables pour pouvoir se former et s'insérer professionnellement. Il est donc nécessaire de les accompagner pour qu'ils puissent acquérir ces savoirs de base.
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de remédiation sur les savoirs de base • Accompagnement et orientation vers les partenaires de formation
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de formations sur les savoirs de base • Temps d'information et orientation vers les partenaires de formation
Les partenariats privilégiés	Associations
Les modalités de mise en œuvre	
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de jeunes bénéficiant des formations • Augmentation du nombre d'Orlysiens bénéficiant de formation après remédiation • Diminution du taux de chômage

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

B2 – Orientation stratégique : Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi

B 21 - Objectif stratégique : Faciliter l'accès à la formation

B213 - Objectif opérationnel : Sensibiliser aux formations des métiers sous tensions

Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de mission emploi
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre à l'échelle locale des actions et missions portées au niveau territorial : Coordonnateur (Coordination des structures emploi du territoire) Animateur (Créer des actions vers les demandeurs d'emploi d'Orly afin de les sensibiliser aux métiers en tension)
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Difficulté pour les entreprises à recruter sur certains postes dits « en tension ».</p> <p>Manque de personnel qualifié sur ces postes</p> <p>D'où la nécessité de former les demandeurs d'emploi sur ces métiers afin de les placer en emploi dès leur sortie de formation</p>
Contenu de l'objectif	<p>Permettre à l'entreprise de trouver des candidats formés aux postes proposés dès la fin de la formation</p> <p>Motiver les demandeurs d'emploi à suivre une formation débouchant sur un poste</p>
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des formations portées par la direction de la jeunesse (BAFA, 1^{er} secours, animations) Action de sensibilisation aux métiers en tension Mettre en place ou accueillir des informations collectives avec les entreprises qui recrutent (suivies d'entretiens de recrutements) débouchant sur une formation puis un emploi. Animer des ateliers thématiques sur les différents métiers en tension (en présence des différents partenaires, entreprises, organismes de formation, conseillers emploi...)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> Chargée de mission Emploi-Insertion EPT Grand Orly Seine-Bièvre Pôle emploi : préparation opérationnelle à l'emploi collective ML : garantie jeune Contrat prof, alternance Région État Cité des métiers
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Public du QPV Suivis des missions locales

	<ul style="list-style-type: none"> • PLIE/AI/EI
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Répondre aux besoins des entreprises
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'informations collectives réalisées • Nombre d'orientations/et présents • Adresse des participants • Impact de la formation (nombre d'entrées et sorties avec diplôme)

2.2.2. Exploiter le potentiel d'emploi

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION	
B2 – Orientation stratégique : Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi	
B 22 - Objectif stratégique : Exploiter le potentiel d'emplois	
B221 - Objectif opérationnel : Développer l'emploi suite aux chantiers à venir	
Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de mission emploi
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre à l'échelle locale des actions et missions portées au niveau territorial • Facilitateur (Identifier les besoins de postes à valoriser en heures d'insertion sur les chantiers Ville) Voir également les possibilités d'emploi « classiques » • Coordonnateur (Solliciter les structures emploi afin de trouver des candidats)
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à recruter des Orlysiens • Méconnaissance et manque d'intérêt pour les métiers du BTP (compléter de données statistiques)
Contenu de l'objectif	Permettre aux entreprises de faire travailler une main d'œuvre issue du QPV d'Orly
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Travail partenarial avec la cellule emploi • Travail partenarial avec les entreprises sur les chantiers à venir • Développer et suivre l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés publics • Coordonner le parcours des demandeurs d'emploi en lien avec les partenaires
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de projet clauses sociales EPT Grand Orly Seine-Bièvre • Partenaires cellule Emploi (Pôle Emploi, Pro Emploi, MLCOVA.) • Service de la commande publique, ville d'Orly
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en partenariat avec les structures emploi, lors de la cellule emploi qui a lieu tous les 2 mois. • Diffusion des offres par le facilitateur à ces mêmes partenaires. Les publics concernés doivent relever des critères de l'insertion.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Augmenter le taux d'emploi des Orlysiens issus du QPV sur les chantiers
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'orientations des structures emploi • Suivi des heures d'insertion (tableaux) • Nombre d'habitants du QPV positionnés

B - PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION

B2 – Orientation stratégique : Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi

B 22 - Objectif stratégique : Exploiter le potentiel d'emplois

B222 - Objectif opérationnel : Identifier et répondre aux besoins des entreprises du bassin d'emploi

Référent de l'objectif opérationnel	Chargée de mission emploi
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville d'Orly en lien étroit avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre à l'échelle locale des actions et missions portées au niveau territorial : • Coordonnateur • Facilitateur
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des entreprises du bassin d'emploi. • Mettre en adéquation l'offre d'emploi et la demande locale des entreprises, en développant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
Contenu de l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les entreprises du territoire ayant des offres d'emploi qui sont adaptées aux Orlysiens. • Accompagner le dirigeant de TPE PME dans leur processus de recrutement. • Éviter que les entreprises recrutent en dehors du bassin d'emploi
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un outil de diffusion des offres et demandes d'emploi sur le bassin d'emploi • Rencontres régulières avec les entreprises • Forum, job meeting • Vitrine des emplois
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission Emploi-Insertion EPT Grand Orly Seine Bièvre (offres du GPE) • Structures emploi • Pôle emploi • Région • État
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Travail partenarial avec les acteurs de l'emploi et les entreprises, le secteur développement économique • Publics des QPV

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<u>Impact attendu</u> : Permettre aux entreprises d du bassin d'emploi de recruter localement
	<ul style="list-style-type: none">• Bilan offres/candidatures• Nombre de CV envoyés aux entreprises• Adresse des candidats

3. Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

3.1. Engager les quartiers dans la transition écologique

Les défis environnementaux reviennent au cœur de l'agenda des politiques publiques au travers de l'urgence de la lutte contre le changement climatique et la large mobilisation citoyenne dont elle fait l'objectif.

La ville d'Orly, et ses partenaires, entendent être de cette lutte et de la situer au cœur de la politique de la ville en en faisant le fil « vert » de l'amélioration du cadre de vie et angle cardinal du projet de renouvellement urbain, conscients également que l'ensemble des actions du « cadre de vie » contribuent aussi au défi d'un mieux-être territorial, du « bien-être territorial » et contribuent fondamentalement aux enjeux de santé publique.

3.1.1. Poursuivre la réintroduction de la nature en ville

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
C1 – Engager les quartiers dans la transition écologique	
C11 - Objectif stratégique : Poursuivre la réintroduction de la nature en ville	
C111 - Objectif opérationnel : Prolonger la trame verte : extension du parc Mermoz	
Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du service renouvellement urbain
Chef de file	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	Pilote de l'aménagement
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Dans la continuité du premier projet de rénovation urbaine, où la recomposition du quartier Aviateurs s'est appuyé sur la création du parc Mermoz, colonne vertébrale du quartier et facteur décisif dans l'attractivité retrouvée, le NPRU repose sur la continuité du développement d'une trame paysagère de grande qualité. Afin d'approfondir la trame verte et de renforcer la biodiversité, une attention sera portée sur la végétalisation des toitures, et la perméabilisation des sols.
Contenu de l'objectif	Suite à la démolition des deux bâtiments Brazza, et aux quatre bâtiments des Lopofa, le parc Mermoz pourra être prolongé de 1.6 ha supplémentaires, ce qui en fera un parc de 5ha au total. Le défi principal dans l'aménagement de ce parc sera de traverser la RD5.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer une étude de programmation avec les acteurs locaux (habitants, associations, usagers, service parc et jardin) sur la prolongation du parc Mermoz • Aménagement du virage paysager de la RD5 avec le Département • Appliquer la charte développement durable pour chaque opération (équipements, logements, aménagements...)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants/Associations • Expansiel Aménagement (maître d'ouvrage de l'extension du parc) • Département du Val-de-Marne • Constructeurs (bailleurs sociaux et promoteurs) • ANRU (NPRU)
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Conventionnement avec l'ANRU à l'été 2019 • Déclinaison opérationnelle du projet via la création d'une ZAC multisites (dossier de création à l'été 2020)
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Accessibilité aux espaces verts

Indicateurs :

- Nombre d'habitants à moins de 500m d'un espace vert
- Fréquentation des nouveaux espaces verts
- Nombre et qualité des toitures végétalisés
- Surfaces perméables avant/après

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
C1 – Engager les quartiers dans la transition écologique	
C11 - Objectif stratégique : Poursuivre la réintroduction de la nature en ville	
C112 - Objectif opérationnel : Faire du quartier NPRU un îlot de fraîcheur urbain	
Référent de l'objectif opérationnel	DDU-RU-Ingénieur-e Environnement
Chef de file	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	+ coordonnateur pour les opérations privées
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Le tissu urbain du quartier NPRU est globalement favorable à la création d'îlot de fraîcheur urbain mais les formes urbaines actuelles peuvent créer de forts différentiels de températures localement. Celui-ci est par ailleurs relativement perméable, avec une forte proportion d'espaces ouverts.</p> <p>L'eau est par ailleurs peu présente sur les espaces publics, contraignant l'effet d'îlot de fraîcheur.</p> <p>L'arrêt du nouveau PLU et le lancement opérationnel du NPRU sont l'occasion de faire advenir ces îlots de fraîcheur urbain à l'échelle de ce quartier.</p>
Contenu de l'objectif	La création d'îlots de fraîcheur prendra appui sur la trame verte existante et prolongée – colonne vertébrale du NPRU – qui offre des espaces de fraîcheur constitués, ainsi que l'intégration dans les opérations de logements d'aménagements favorables à la création d'un tel effet.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser la perméabilité des sols • Favoriser les espaces ombragés • Travailler le confort d'été (masques solaires, balcons...) • Mettre en valeur et favoriser la présence de l'eau dans l'espace public (fontaines, projets pédagogiques autour de l'eau ex : OKLM...) • Jardins partagés
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Expansiel Aménagement • Constructeurs (bailleurs sociaux et promoteurs) • Associations locales • ANRU
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Conventonnement avec l'ANRU à l'été 2019 • Déclinaison opérationnelle du projet via la création d'une ZAC multisites (dossier de création à l'été 2020)
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<p>Réduction des différentiels de température au niveau des aménagements et des constructions</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Température d'îlots (identifiés au préalable)

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
C1 – Engager les quartiers dans la transition écologique	
C11 - Objectif stratégique : Poursuivre la réintroduction de la nature en ville	
C113 - Objectif opérationnel : Mettre en œuvre la gestion alternative des eaux pluviales	
Référent de l'objectif opérationnel	DDU-RU- Ingénieur-e Environnement
Chef de file	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	+ Coordonnateur pour les opérations privées
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	La pluviométrie d'Orly est favorable à un arrosage continu des essences et à la récupération d'eau pluviale pour des besoins répartis sur l'année, avec néanmoins des périodes de sécheresses et de fortes pluies qui seront amenées à s'intensifier, et qu'il faut donc prévoir. Cette réutilisation des eaux pluviales peut être redirigée vers les espaces publics notamment verts et les équipements publics pour les besoins en eaux non potables.
Contenu de l'objectif	Cela doit permettre de réduire la consommation en eau traitées des espaces verts et équipements publics notamment en implémentant une circularité de la récupération et réutilisation des eaux pluviales, dans un but de moindre consommation des ressources en eau.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la potentielle récupération des eaux pluviales au sein des nouveaux équipements publics (ex : nettoyage des espaces) Infiltrer les eaux pluviales dès que possible sur les opérations privées et au sein des espaces publics
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> Expansiel Aménagement Constructeurs (bailleurs, promoteurs) ANRU (NPRU) ADEME
Les modalités de mise en œuvre	La réutilisation des eaux pluviales nécessitera des installations de récupérateurs d'eau de pluie aux espaces et équipements pour lesquels il est souhaité cette réutilisation. Afin de permettre qu'elle soit réalisée au mieux, une formation auprès des habitants (de copropriétés par exemple dotées d'une telle installation) et des agents des services techniques est nécessaire pour assurer que cette gestion alternative des eaux pluviales soit efficace.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Diminution de la consommation en eau traitée et récupération optimale des eaux de pluie

	<p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Quantité d'eau de pluie collectée• Quantité d'eaux traitées utilisées pour des besoins en eau non-potable (pour les équipements publics seulement/les logements du NPRU seulement/l'ensemble du NPRU)
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.1.2. Renforcer la gestion durable des flux de matières et d'énergie

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
C1 – Engager les quartiers dans la transition écologique	
C12 - Objectif stratégique : Renforcer la gestion durable des flux de matière et d'énergie	
C121 - Objectif opérationnel : Améliorer la performance du tri et de la collecte des déchets	
Référent de l'objectif opérationnel	DDU-RU-Ingénieur-e Environnement
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	EPT/Ville
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Dans le cadre de l'exploitation courante des déchets ménagers, malgré des bornes d'apports volontaires installées sur l'ensemble du secteur, permettant une limitation des fréquences de collecte, il est souvent constaté des dépôts sauvages courants à proximité des bornes. Lors des chantiers, bien que certains soient concomitants sur les espaces publics et des bâtiments et puissent permettre des échanges de matières, des démolitions prévues par les projets urbains sont à l'origine de l'exportation de matériaux pouvant mais n'étant pas réutilisés. Une charte et des pistes d'action de développement durable amorcent la réflexion et la mise en ordre de bataille pour favoriser des pratiques allant dans le sens de l'objectif opérationnel.
Contenu de l'objectif	L'optimisation de l'utilisation des ressources utilisées par les différents acteurs pour limiter la production de déchets et l'implémentation d'une logique d'économie circulaire, visant à développer des circuits courts en filière locale et à consolider des filières de valorisation, de réemploi et de recyclage, sont les deux jambes permettant à terme d'aller vers l'amélioration de la performance du tri et de la collecte des déchets.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la ressourcerie • Faciliter l'accès aux locaux encombrants et bacs jaunes • Bien calibrer la taille des locaux déchets dans le nouveau PLU • Pérenniser la sensibilisation des habitants sur les principes de collecte du tri et éviter les dépôts sauvages • Améliorer le cadre urbain et paysager pour inciter à la civilité et au maintien de la qualité de ces espaces • Développer la mise en place de composteurs dans les écoles
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • RIVED • Valophis Habitat • Conseils syndicaux • Opérateurs privés
Les modalités de mise en œuvre	Considérant d'une part l'ampleur des opérations prévues sur le secteur du NPRU et la densité de population qu'il accueille, le quartier Est sera le

	premier réceptacle de ces actions visant à une réduction du flux de déchets, notamment en direction et en lien avec les habitants de ce secteur en projet, avant une extension aux différents secteurs de la Ville en mutation, particulièrement à l'ouest
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Réduction du nombre de dépôts sauvages, amélioration de la qualité du tri, réduction du flux de déchets
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Tonnage d'ordures (ménagères et de chantiers) collectées • Tonnage du tri (emballage, verre) collecté • Tonnage de dépôts sauvages collectés

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
C1 – Engager les quartiers dans la transition écologique	
C12 - Objectif stratégique : Renforcer la gestion durable des flux de matière et d'énergie	
C122 - Objectif opérationnel : Valoriser les productions, les ressources et les savoir-faire orlysiens	
Référent de l'objectif opérationnel	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité
Chef de file	Ville d'Orly
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Un territoire dynamique avec des nombreux emplois « théoriquement » accessibles aux habitants du QPV. D'importants freins à l'emploi subsistent et limitent l'employabilité de la population du QPV</p> <p>Des acteurs de l'insertion reconnus sur le territoire, mais une nécessité de se réinventer face aux baisses des subventions étatiques et régionales :</p> <p>Des loyers qui restent trop importants pour les SIAE,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piste autour de l'ESS et de la Fabrique à Initiatives de l'AVISE (Agence pour le développement de l'économie sociale et solidaire) : projet à l'échelle de l'EPT, mais qui pourrait avoir un site pilote sur ou à proximité du QPV afin de détecter les besoins sociétaux non couverts pour générer des pistes d'activités pour des porteurs de projets relevant de l'ESS, • Meilleur travail avec les employeurs locaux grâce à la charte Entreprises et Quartiers (étude de faisabilité en cours en partenariat avec FACE 94), • Nouvel outil de sensibilisation au monde du travail adapté aux enjeux du QPV : les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) permettent de faire des stages courts en entreprises en dehors de la formation.
Contenu de l'objectif	L'objectif doit permettre d'amorcer une dynamique d'économie sociale et solidaire qui soit faite par, pour et avec les orlysiens.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Création du centre d'affaires de proximité spécialisée ESS • Création d'une boutique solidaire (celle de la ressourcerie) • Création de la maison des projets et du développement durable, futur lieu de vie et d'initiatives locales en lien avec le potager attenant • Étudier opportunité d'ouvrir une épicerie sociale et solidaire • Accompagner un projet de café social et solidaire
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • ANRU • RIVED
Les modalités de mise en œuvre	La RIVED et des entreprises de l'ESS seront à mobiliser pour assurer la réussite de l'objectif, qui sera principalement déployé sur le quartier Est d'Orly en QPV. Le public visé est les orlysiens, aussi bien en tant

	qu'usagers des structures que bénéficiaires de l'activité par exemple via de l'insertion
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Développement d'activités ESS
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités ESS • Taux d'employabilité des habitants du QPV dans les structures ESS

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

C1 – Engager les quartiers dans la transition écologique

C12 - Objectif stratégique : Renforcer la gestion durable des flux de matière et d'énergie

C123 - Objectif opérationnel : Limiter l'empreinte carbone

Référent de l'objectif opérationnel	DDU-RU- Ingénieur.e Environnement
Chef de file	<ul style="list-style-type: none"> • Ville • Valophis Habitat (réhabilitations et démolitions/reconstructions de logements en locatif ou accession sociale)
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	Négociateur pour l'intégration de l'impératif de réduction de l'empreinte carbone dans les projets de Valophis Habitat
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	L'empreinte carbone ou « énergie grise » (soit la dépense énergétique totale pour l'élaboration d'un matériau tout au long de son cycle de vie), évaluée à l'échelle d'un quartier en cours de transformation urbaine, identifie l'impact environnemental de ces transformations (aménagement, démolitions, constructions) sur le long terme. Afin de permettre l'amélioration du cadre de vie tout en minimisant ses conséquences environnementales, l'empreinte carbone doit guider les opérations dans le sens d'un moindre impact écologique. Le PIA ANRU+ dont Orly est lauréat offre la possibilité d'y travailler.
Contenu de l'objectif	En identifiant des matériaux, des procédés de construction, cela doit permettre d'atteindre une limitation voire une réduction de l'empreinte carbone du NPRU, et donc un moindre impact environnemental
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'énergie grise du NPRU • Intégrer une part de matériaux biosourcés dans les opérations sous maîtrise d'ouvrage ville • Valoriser les déchets de chantier • Rénover les bâtiments énergétiquement précaires • Réaliser le schéma directeur du réseau de chaleur (géothermie) afin de maintenir une part d'énergies renouvelables dans l'approvisionnement du quartier
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • PIA ANRU+ (ANRU/CDC) • CSTB • Valophis Habitat
Les modalités de mise en œuvre	Cette limitation de l'impact carbone sera mise en œuvre opération par opération dans le cadre du NPRU. Il faudra toutefois veiller à conserver la dialectique entre les échelles micro et macro du NPRU afin que la pratique opérationnelle soit cohérente d'avec la stratégie globale du projet.

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Une moindre utilisation de matériaux fortement consommateurs en énergie, une diminution de l'énergie consommée par les constructions, l'optimisation du réemploi de matériaux issus de démolitions
	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan carbone (kg de CO₂/an/SDP) du NPRU • Consommation énergétique du NPRU

3.1.3. Optimiser la mobilité douce, vecteur de qualité sanitaire

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
C1 – Engager les quartiers dans la transition écologique	
C13 - Objectif stratégique : Optimiser la mobilité douce, vecteur de qualité sanitaire	
C131 - Objectif opérationnel : Améliorer l'offre de transports en commun	
Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du service renouvellement urbain
Chef de file	<ul style="list-style-type: none"> • Île-de-France Mobilités • Ville (taxi social)
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	Facilitateur auprès d'Île-de-France Mobilités
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	À première vue, la desserte en transports en commun de la ville d'Orly est bonne, voire très bonne (l'indicateur d'accessibilité aux transports en commun est de 82,1% à Orly contre 35,4% pour l'EPT 12) : la ville accueille trois stations du RER C (dont 2 au sein ou proche du QPV) et deux lignes de bus (183 et Athis Car 3). Toutefois seuls 40,6% des actifs utilisent les transports en commun pour aller travailler (contre 45,6% pour l'EPT 12) et la fréquence notamment du RER C explique en partie cela. La réalisation du tramway T9 en 2020 va modifier les usages, tout comme l'arrivée de la ligne 14 du métro pour 2024, et celle du TCSP sur le plateau. Ils permettront d'augmenter la mobilité des habitants.
Contenu de l'objectif	L'amélioration de l'offre de transports en commun nécessite d'agir sur les différents modes existants ou à venir sur Orly, pour viser à une irrigation la plus fine possible de la ville et notamment du quartier NPRU.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le tracé du T9 jusqu'à la plateforme aéroportuaire et la connexion avec le prolongement sud de la ligne 14 (2024) • Accompagner le redéploiement des lignes de bus, dont les noctiliens • Développer le taxi social
Les partenariats privilégiés	Île-de-France Mobilités
Les modalités de mise en œuvre	Si l'ensemble de la commune est visé par l'amélioration de l'offre en transports en commun, le quartier du NPRU est plus particulièrement concerné du fait notamment de la sensible différence de taux de motorisation entre le quartier Est et les autres quartiers, qui entrave la mobilité des habitants à l'est de la ville.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Augmentation de l'usage des transports en commun
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur d'accessibilité aux transports en commun • Actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

C1 – Engager les quartiers dans la transition écologique

C13 - Objectif stratégique : Optimiser la mobilité douce, vecteur de qualité sanitaire

C132 - Objectif opérationnel : Favoriser les déplacements vélos et piétons

Référent de l'objectif opérationnel	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	Ville/EPT (aménagement et voirie) et Île-de-France Mobilités (infrastructures lourdes de transport)
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	Coordonnateur local des opérations portées par IdFM
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Les voies Nord/Sud dessinent des continuités urbaines entre les deux communes d'Orly et Choisy-le-Roi mais aussi entre les différents quartiers. Elles structurent aussi les liaisons intercommunales. La lisibilité des continuités Est/ Ouest est plus complexe. Certaines voies étroites (ex : rue du Four) servent de transversales Est/Ouest pour les liaisons inter-quartiers. À hauteur des Lopofa Orly, les voies sont en impasse ou comme des voies desservant les résidences que comme des rues publiques. Aucune voie Est/Ouest ne maille ce secteur entre les deux avenues principales.</p> <p>Les opérations progressives de renouvellement urbain ont et continuent d'avoir pour but d'affiner le maillage, et de prendre en compte les usagers piétons et cyclistes</p>
Contenu de l'objectif	La redéfinition de la trame viaire par le NPRU sur le QPV, le développement de voies piétonnes et de pistes cyclables ainsi que des garages à vélos, visent à favoriser l'intermodalité et notamment les déplacements piétons et vélos.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un schéma directeur des itinéraires cyclables en coordination avec les villes voisines • Porter une étude mobilité (déplacements, stationnement, accessibilité...) à l'échelle communale en lien avec les villes voisines • Développer l'intermodalité et valoriser les pôles intermodaux : stationnement vélo à chaque station, création du parking relai à la gare des Saules, matérialiser les liaisons douces inter quartiers
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • ANRU (NPRU) • IdFM • Conseil départemental (Direction Transports Voiries Déplacements)
Les modalités de mise en œuvre	Si le QPV est concerné par les aménagements réalisés dans le cadre du NPRU, c'est l'ensemble de la ville qui est concernée par la volonté de favoriser les déplacements piétons et vélos en les rendant plus sûrs, qui seront définis dans le cadre d'une étude définissant un schéma directeur cyclable

Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Augmentation des déplacements vélos et piétons et réduction de l'usage de la voiture
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Kilomètres de pistes cyclables • Taux de motorisation par ménage (ville et par quartier)

3.2. Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés

C'est l'un des enseignements majeurs des 40 ans de la politique de la ville : l'espace des solutions aux problématiques d'un quartier le dépasse largement et c'est bien dans l'interaction et les interrelations avec le reste de la ville – et du territoire- que se situent les clés pour répondre à l'enjeu de la réduction des écarts.

C'est aussi un principe de réalité pour le territoire de la ville d'Orly : avec une géographie prioritaire (quartier prioritaire et quartier en veille active) qui occupe la moitié du territoire communal, la réflexion et l'action doivent bien s'inscrire à l'échelle de la ville dans une recherche de mixité et de maillage, d'interpénétration.

En favorisant le maillage, qui passe à la fois par la trame viaire mais aussi par une localisation des équipements propices à « faire sortir du quartier » mais aussi « à faire venir des usagers » sur le quartier, tout en agissant sur le développement d'une offre d'habitat diversifiée qui se réfléchit à cette grande échelle, la Ville d'Orly, et les partenaires, entendent relever le défi de cette intégration et de la déstigmatisation, au travers notamment du nouveau projet de renouvellement urbain.

Une ville ne se fait pas en un jour... et c'est bien parce que ce vaste projet de recomposition du quartier – et de la ville- va se réaliser sur un temps long et dont les impacts sur le fonctionnement vont se faire aussi à moyen –long terme, la ville d'Orly et ses partenaires n'oublient pas la temporalité des habitants actuels, leurs problématiques quotidiennes, et entendent déployer une gestion urbaine de proximité de qualité qui permette à la fois de traiter les dysfonctionnements quotidiens, de travailler sur l'acceptabilité d'une longue période de travaux, de chantiers tout en préparant à l'appropriation des nouveaux équipements, espaces publics, etc. en suscitant des usages renouvelés, partagés, qui contribuent directement à la pérennisation des investissements, et à la participation des habitants à la vie de leur ville.

3.2.1. Recomposer le tissu urbain

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN	
C2 – Orientation stratégique : Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés	
C21 - Objectif stratégique : Recomposer le tissu urbain	
C211 - Objectif opérationnel : Favoriser une offre d'habitat équilibrée pour permettre une meilleure mixité sociale	
Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du service renouvellement urbain
Chef de file	MGP : chef de file de l'habitat (Plan Métropolitain de l'Hébergement et de l'Habitat), EPT GOSB : mise en place des CIL (Conférence Intercommunale du Logement) et des CIA (Convention Intercommunale d'Attribution)
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	Porteur du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	La première étape du PRU d'Orly a favorisé une première diversification de l'habitat sur des quartiers entièrement dédiés au locatif social à l'origine. Aujourd'hui de nouvelles copropriétés font partie du paysage urbain des quartiers. Elles ont pu attirer une nouvelle population socialement et économiquement moins défavorisée et permis à des orlysiens de s'ancrer sur le territoire. Néanmoins les quartiers restent marqués par une trop grande proposition de logements sociaux qui ne permet pas de trouver « juste équilibre ».
Contenu de l'objectif	La déclinaison de cette orientation du PMHH sur le NPRU se matérialise par la réhabilitation ambitieuse du parc social restant et surtout par la démolition de bâtiments obsolètes qui va permettre la reconstruction de logements de meilleure qualité ou prédomineront les logements en accession libre, garants de la diversité sociale.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition de 543 logements (relogement en cours) • Construction d'environ 983 logements neufs (programmation déc. 2018), dont 266 logements locatifs sociaux, 200 logements locatifs libres (action logement) et 517 logements en accession sociale et libre à la propriété • Réhabilitation de 210 logements (phase 1 : 2019-2023) • Résidentialisation des immeubles La Pérouse et Chandigarh • Mise en œuvre de la charte qualité urbaine, architecturale et paysagère que devront signer l'ensemble des constructeurs à Orly.
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Expansiel Aménagement • Constructeurs (bailleurs sociaux et promoteurs) • ANRU (NPRU)
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Conventonnement avec l'ANRU à l'été 2019

	<ul style="list-style-type: none"> • Déclinaison opérationnelle du projet via la création d'une ZAC multisites (dossier de création à l'été 2020) • Signature de la charte qualité urbaine, architecturale et paysagère • Processus de suivi des projets de constructions
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Diversité des statuts de logements
	<p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier • Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier • Part de logements locatifs privés parmi les résidences principales du quartier • Part de logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier • Part des logements locatifs sociaux présent sur la ville • Densité de logements du quartier

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

C2 – Orientation stratégique : Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés

C21 - Objectif stratégique : Recomposer le tissu urbain

C212 - Objectif opérationnel : Renforcer la mixité fonctionnelle et développer l'offre d'équipements

Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du service renouvellement urbain
Chef de file	Ville
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Dans le cadre de son premier PRU, la ville a beaucoup investi sur les équipements petite enfance, pour ce second NPRU, un effort considérable va être porté sur les équipements scolaires qui sont aujourd'hui datés fonctionnellement et thermiquement. Afin de préserver et amplifier la mixité sociale, et éviter les phénomènes d'évitement, la ville réfléchit aux côtés de l'Éducation Nationale à l'innovation pédagogique qui pourra être mise en place au sein de la nouvelle école du quartier Calmette-Lopofa et des autres écoles concernées par le NPRU. En parallèle, de l'intervention sur les équipements scolaires, une recomposition de l'offre d'équipement culturel et social est également nécessaire au vu du projet urbain.
Contenu de l'objectif	Un des axes forts du NPRU sera le travail sur la recomposition de l'offre d'équipement, que ce soit sur des réhabilitations sur la construction d'une nouvelle offre d'équipements. Cette nouvelle programmation sera travaillée étroitement avec les services utilisateurs afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une nouvelle polarité d'équipement comprenant un nouveau groupe scolaire intégrant des unités d'enfants autistes, l'IME, un centre social et un restaurant sénior • Construction d'une nouvelle médiathèque de quartier (équipement culturel multi-services : point presse, espace numérique, lieu de travail, cafétéria...) • Réhabilitation du groupe scolaire Joliot Curie • Construction du nouveau groupe scolaire Marcel Cachin • Réhabilitation et extension du gymnase Desnos • Construction d'un centre d'affaires de proximité (offre de bureaux et d'espaces à partager à des prix abordables)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des services de la ville • Éducation nationale • DRAC • ANRU (NPRU)

Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Conventonnement avec l'ANRU à l'été 2019 • Déclinaison opérationnelle du projet via la création d'une ZAC multisites (dossier de création à l'été 2020)
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Offre d'équipements dans le quartier
	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants • Fréquentation des équipements • Pourcentage d'évitement des écoles avant/après

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

C2 – Orientation stratégique : Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés

C21 - Objectif stratégique : Recomposer le tissu urbain

C213 -Objectif opérationnel : Poursuivre le désenclavement des quartiers

Référent de l'objectif opérationnel	Responsable du service renouvellement urbain
Chef de file	Ville
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Le premier PRU a permis de désenclaver de façon considérable le quartier de la Pierre-au-Prêtre, des Aviateurs, et en partie les Navigateurs. Ce projet urbain a créé de nouveaux espaces publics, des rues traversantes, des squares, des allées piétonnes, un parc permettant de distinguer nettement l'espace public de l'espace résidentiel et ainsi faciliter leur gestion et leur appropriation. Afin de rattraper un tissu urbain, héritage du grand ensemble, cette recomposition n'est pas achevée et va se poursuivre avec le NPRU
Contenu de l'objectif	Le NPRU va accentuer les interventions sur les axes est-ouest pour fluidifier la mobilité entre les quartiers et au sein de chaque quartier. Une requalification d'ampleur va également être réalisée par le département sur l'avenue Marcel Cachin, en lien avec la prolongation du parc Mermoz. Enfin, les deux rues intercommunales du secteur seront requalifiées en collaboration avec Choisy-le-Roi.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongation de la trame verte par l'extension du parc Mermoz • Développer les axes est-ouest (prolongation de la rue des Hautes-Bornes et de la rue de la Remise aux Faisans) • Création d'une voie nord-sud reliant la rue Camille Guérin à la rue de la Remise aux Faisans • Requalification de l'avenue Marcel Cachin, de la rue Vasco de Gama.
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Expansiel aménagement • Ville de Choisy-le-Roi • ANRU (NPRU)
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Conventonnement avec l'ANRU à l'été 2019 • Déclinaison opérationnelle du projet via la création d'une ZAC multisites (dossier de création à l'été 2020)
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<u>Indicateurs</u> :

3.2.2. Renforcer la gestion urbaine de proximité

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
C2 – Orientation stratégique : Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés	
C22 -Objectif stratégique : Renforcer la gestion urbaine de proximité	
C221 - Objectif opérationnel : Poursuivre la veille continue sur les atouts et dysfonctionnements des quartiers	
Référent de l'objectif opérationnel	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité
Chef de file	Ville
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	La GUP, telle qu'elle existe aujourd'hui, porte essentiellement sur la gestion technique : la qualité de l'espace public et résidentiel (propreté, mobilier urbain, etc.), la maintenance des équipements résidentiels (dégradation, entretien, etc.), la gestion de l'animal, la question du stationnement, la gestion des déchets et du tri sélectif, etc. Ce dispositif transversal permet d'améliorer le cadre de vie en structurant le partenariat entre les services de la ville, entre les bailleurs et la ville, entre les institutions et les habitants. Ces échanges permettent de développer des solutions plus pérennes à des dysfonctionnements récurrents. La GUP doit ainsi se poursuivre, et se renouveler en prenant appui sur le NPRU pour lancer de nouveaux axes à prendre en compte dans cette démarche.
Contenu de l'objectif	Cet objectif doit permettre de continuer à mener la démarche GUP en améliorant son efficacité et en élargissant son champ d'action. Assurer cette démarche en continu du projet urbain garantira l'amélioration du cadre de vie des quartiers concernés
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des rendez-vous urbains et du suivi des actions relevées avec la ville, le bailleur et les copropriétés • Poursuivre la médiation et l'accompagnement engagés avec les nouvelles copropriétés • Élaborer une nouvelle convention GUP au vu du nouveau projet Prendre en compte la gestion des chantiers comme axe prioritaire au vu de la phase de chantiers du NPRU
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • ANRU (NPRU) • Valophis Habitat (abattement TFPB)
Les modalités de mise en œuvre	6 secteurs (dont 4 en QPV) du quartier Est sont concernés par la démarche GUP. Compte tenu de la diversification de l'habitat qui y est opérée progressivement, aussi bien des locataires que des copropriétaires sont le public attendu des « rendez-vous urbains » de la GUP.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Amélioration de la satisfaction des habitants de leur cadre de vie et amélioration de la gestion des secteurs GUP

	<p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Indicateurs de l'Observatoire de la GUP (Propreté, Entretien des espaces extérieurs dont voirie, Stationnement-Circulation, etc.)• Taux de satisfaction mesuré semestriellement suite aux rendez-vous urbains
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

C2 – Orientation stratégique : Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés

C22 -Objectif stratégique : Renforcer la gestion urbaine de proximité

C222 - Objectif opérationnel : Développer la qualité des opérations d'espaces publics et d'habitat

Réfèrent de l'objectif opérationnel	Responsable du service renouvellement urbain
Chef de file	Ville
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	Coordonnateur pour les opérations privées
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Le lancement de la phase opérationnelle du NPRU implique d'accorder une attention particulière à une gestion qualitative des opérations sur les espaces publics et à la programmation des opérations d'habitat (forme urbaine, typologie des logements, qualité des aménagements, sobriété et durabilité). Une dynamique s'enclenche actuellement à ces sujets.
Contenu de l'objectif	Le développement de la qualité des opérations d'espaces publics et d'habitat est un vecteur central du projet de renouvellement urbain. Le renforcement de la démarche de gestion urbaine de proximité se doit d'intégrer pleinement cette gestion qualitative afin qu'elle soit clairement exprimée.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et contractualisation de la charte qualité sur les constructions neuves Construction d'une charte chantier propre et réduction des déchets (cf. charte développement durable du NPRU)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> ANRU (NPRU) Constructeurs (bailleurs sociaux et promoteurs)
Les modalités de mise en œuvre	Considérant l'ampleur des chantiers qu'entraînera la phase opérationnelle du NPRU, leur gestion doit être un axe de travail important pour garantir leur moindre nuisance, bénéficiant aux habitants actuels du quartier NPRU. Par la suite, la qualité des opérations d'habitat vise également à profiter aux habitants actuels et à venir du quartier NPRU.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Meilleure prise en compte des besoins des habitants lors et pour les opérations de construction
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de signalements de nuisances dues aux travaux/nombre total de travaux du NPRU en chantier Taux de satisfaction des occupants de nouveaux logements

C - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

C2 – Orientation stratégique : Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés

C22 -Objectif stratégique : Renforcer la gestion urbaine de proximité

C223 - Objectif opérationnel : Permettre une appropriation durable et innovante des espaces publics

Référént de l'objectif opérationnel	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité
Chef de file	Ville
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Le secteur du quartier Est d'Orly est ponctué de ruptures importantes avec des entités peu poreuses telles que la résidence Anotera, l'Usine des eaux mais aussi la route départementale RD5 et l'emprise du faisceau ferré. La part du territoire (concernée par le PRU puis le NPRU) impactée par ces ruptures urbaines est importante. Pour apaiser ces ruptures, plusieurs éléments du projet visent à en « effacer » certaines : l'enfouissement des lignes à haute-tension, le développement des espaces verts, la requalification de la RD5 sont quelques exemples de ce travail visant à améliorer la qualité des espaces publics, de même que la redéfinition des responsabilités d'entretien des espaces entre la Ville et le bailleur social.
Contenu de l'objectif	Ce travail sur l'espace public, tant la répartition des responsabilités des acteurs quant à son entretien que l'effacement des ruptures urbaines au profit d'un maillage convenant aux usagers de ces espaces, doit permettre cette appropriation par ces mêmes usagers dans le temps que dans les pratiques
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un urbanisme transitoire préfigurant les futurs usages • Encourager l'activité physique au travers d'aménagements incitatifs d'espaces publics
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • ANRU (NPRU) • CD 94 (requalification RD5) • Valophis Habitat
Les modalités de mise en œuvre	Ces aménagements visant une (ré) appropriation des espaces publics seront réalisés dans le cadre du NPRU. Les habitants des quartiers concernés seront invités à participer à la concertation autour du projet, en prenant notamment appui sur la Maison des Projets et du Développement Durable et la maquette numérique qu'elle accueillera
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<p>Une meilleure gestion des espaces publics et une multiplication de leurs usages</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de satisfaction de la catégorie « entretien des espaces extérieurs » à l'issue des rendez-vous urbains • Nombre d'initiatives sur l'espace public

4. Orientation transversale : renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans leurs droits et l'exercice de leurs devoirs

La Loi Lamy vient parachever la dynamique expérimentée et déployée dans le cadre de la politique de la ville depuis plusieurs décennies autour de la notion de l'habitant acteur et / ou participant dont toutes les collectivités ne s'étaient pas saisies de manière égale.

L'obligation faite de mettre en place les conseils citoyens vise à inscrire toutes les collectivités dans cette recherche de concertation et au-delà de la « simple » politique de la ville, vient infuser dans toutes les politiques publiques en resituant l'habitant, l'utilisateur, le citoyen, non plus comme un bénéficiaire de dispositif mais comme un acteur central de la fabrication de la politique publique et légitime à y contribuer. C'est ce qui permet à un individu d'être un citoyen à part entière, fort de ses droits mais aussi des devoirs que cela exige. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants c'est aussi renforcer leur capacité à comprendre et respecter le cadre républicain et accepter l'altérité.

4.1. Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative

La ville d'Orly soutient depuis longtemps la démocratie participative, notamment au travers de la mise en place des conseils de quartiers. C'est donc tout naturellement, et avec le retour d'expérience dont elle bénéficie, qu'elle inscrit au cœur de la politique de la ville, le développement d'instances de dialogue et d'expression, convaincue qu'elles sont une composante structurante de la citoyenneté et du chemin vers la citoyenneté,

T1 - RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS	
T11 - Objectif stratégique : Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative	
T111 - Objectif opérationnel : Impliquer parents et familles dans le déploiement du projet éducatif d'Orly	
Référent de l'objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'éducation et de l'enfance • Chef de projets des politiques éducatives
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	La direction de l'éducation et de l'enfance est en charge pour la ville d'Orly du pilotage du projet éducatif d'Orly établi avec la Caisse d'allocations familiales, le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et le Préfet du Val-de-Marne
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est piloté par le chef de projets des politiques éducatives de la direction de l'éducation et de l'enfance. Il organise le comité de pilotage et coordonne l'évaluation partagée du projet. • Le maire-adjoint en charge de l'éducation et de l'enfance est chargé de piloter le comité.
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>L'évaluation du premier projet éducatif (2014-2017) mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et des temps d'activités périscolaires a mis en lumière l'importance de la mobilisation collective pour la réussite des jeunes orlysiens.</p> <p>Le sondage effectué en 2017 montre un taux de satisfaction élevé des familles concernant l'offre de loisirs. En revanche, l'ensemble des partenaires constate la difficulté de mobilisation des parents (baisse du nombre de parents élus, participation faible lors des réunions).</p> <p>Dans l'objectif de la réussite des jeunes orlysiens, la ville a fait le choix de développer des actions de soutien à la parentalité. Le sondage réalisé en juin 2018, sur cette question indique que 92% des parents interrogés souhaitent participer à des ateliers parents-enfants, parents-professionnels ou entre pairs, ce qui confirme leur volonté d'être impliqués auprès de leur enfant.</p>
Contenu de l'objectif	Développer la coéducation par un soutien adapté et un meilleur accompagnement des parents en les confortant dans leur rôle de premier éducateur des enfants.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les modalités d'organisation des réunions pour faciliter la venue des parents (par exemple en organisant l'accueil des enfants). • Diversifier les thématiques de rencontres afin d'intéresser le plus grand nombre de parents (avoir des échanges sur les questions liées à l'éducation et à la santé et non uniquement à des réunions d'informations).
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires contractuels du PEO (CAF, DDCS, Éducation nationale, parents, associations locales, acteurs du champ éducatif). • Les dispositifs CAF type REAPP.
Les modalités de mise en œuvre	Chaque porteur d'une action mobilise au regard de la thématique abordée les partenaires locaux.

	Si le territoire n'a pas la compétence, la ville fera appel à un ou plusieurs prestataires.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Impact(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des familles • Relation de confiance débouchant sur : <ul style="list-style-type: none"> → un contact plus aisé entre les différents acteurs éducatifs et les familles ou les familles entre elles. → un meilleur repérage, une meilleure réactivité et un suivi cohérent des situations particulières • Évaluation du PEO partagée
	Indicateurs(s)	<p>Nombre de nouveaux comités d'usagers créés. Nombre de familles présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux réunions : <ul style="list-style-type: none"> → COPIL, → Commission de restauration, → Réunions d'information : <ul style="list-style-type: none"> ▪ De rentrée dans les écoles et les collèges, ▪ Des petites sections et des toutes petites sections, • aux moments conviviaux organisés : <ul style="list-style-type: none"> → par le programme de réussite éducative (soirée jeux) → par les accueils de loisirs : fêtes, spectacles • aux ateliers : <ul style="list-style-type: none"> → café des parents → parents / enfants (par exemple : Promenons-nous dans nos histoires) → soirées thématiques autour des questions de santé et d'éducation (par exemple : le sommeil, les écrans...) <p>Participation active lors des groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les familles présentes expriment leur avis.

T1 - RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS

T11 - Objectif stratégique : Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative

T112 - Objectif opérationnel : Favoriser l'expression des habitants et des usagers

Référent de l'objectif opérationnel	Directrice de la démocratie de proximité
Chef de file :	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité pour les conseils de quartier, le conseil des seniors • État, Municipalité pour le conseil citoyen
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	La ville d'Orly soutient la mise en place d'instances participatives
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	<p>Pour améliorer la qualité du débat et associer davantage les citoyens, la ville a impulsé en 2010 une nouvelle démarche de démocratie de proximité en mettant la « parole citoyenne » au cœur de son projet de ville.</p> <p>Les différentes instances novatrices ont permis d'inventer et de construire les premiers outils de la démocratie participative.</p> <p>L'enjeu de cette démarche qui mobilise les citoyens orlysiens est donc de faire émerger une représentation de l'avenir d'Orly qui s'appuie notamment sur sa propre expertise et déboucher sur un ensemble de valeurs partagées, une identité collective à construire.</p>
Contenu de l'objectif	Permettre à un très large public (habitants, acteurs économiques, partenaires institutionnels, militants associatifs) de participer à l'ensemble des actions d'un débat ouvert à toutes les expressions.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'implication des conseils de quartiers • Développer l'implication du conseil des seniors • Accompagner l'action du conseil citoyen en faveur des habitants du QPV
Les partenariats privilégiés	Ville, État pour le Conseil citoyens et autres services de la Ville
Les modalités de mise en œuvre	Tirage au sort pour ces trois instances et mise en place de réunions régulières tout au long du mandat des conseillers.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> • Assiduité des membres composant les instances, • L'intérêt porté aux différents projets menés • Retours de la population <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de candidatures pour les différents tirages au sort. Cela permet d'évaluer l'intérêt des Orlysiens à ces différents dispositifs • Tableau de présence des membres actifs dans les différentes réunions, • Les bilans de fin de mandat

4.2. Inciter au développement d'actions de citoyenneté

Le tissu associatif est un élément essentiel à la vie en société, acteur de la cohésion sociale. Mais c'est aussi un tissu fragile, car dépendant fortement à la fois de subventions publiques et du bénévolat. Ce sont des relais et des interfaces entre les habitants et la collectivité en étant une ressource importante pour aider à mieux comprendre les problématiques sociales et à identifier celles en émergence pour y répondre le plus rapidement possibles.

La ville d'Orly et ses partenaires entendent soutenir le monde associatif dans cette logique tout en œuvrant (et anticipant) à sa pérennité en cultivant dès le plus jeune âge la mobilisation des enfants et des jeunes sur des actions collectives et au travers d'instances spécifiques.

T1 - RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS	
T12- Objectif stratégique : inciter au développement d'actions de citoyenneté	
T121 - Objectif opérationnel : Soutenir le monde associatif	
Référent de l'objectif opérationnel	Directrice de cabinet
Chef de file : préciser ici si c'est la ville, l'État, le CD... autres...	La ville soutient le secteur associatif sur Orly et notamment les associations issues du QPV. Elle est dotée d'un service de la vie associative qui accompagne ces structures bénévoles orlysiennes.
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file ici garder le rôle principal que la ville joue dans l'objectif.	Chef de file
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Afin de consolider le lien social entre les habitants, les associations doivent être soutenues dans leurs actions. Il s'agit notamment de leur offrir un panel de soutiens matériels, financiers et de formation pour les inciter à développer davantage des actions de citoyenneté, socle de la cohésion sociale de notre ville.
	Renforcer la dynamique associative pour maintenir la cohésion sociale dans le QPV
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le bénévolat par l'octroi de subventions, le prêt de matériel et former les bénévoles associatifs • Faire connaître l'offre associative lors de la journée des associations et du sport • Valoriser systématiquement les aides directes, indirectes et formaliser le partenariat à travers les conventions d'objectifs. • Créer une maison des associations • Réunion des associations santé social par le CCAS et travail sur le non recours • Organiser des manifestations conjointes ville-associations
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Proj'aïd : dispositif de soutien aux initiatives de proximité (Conseil départemental)

	<ul style="list-style-type: none"> • VISU (Conseil départemental-Direction Aménagement & Développement territorial) • BOP 147 : (État) • AAP :(divers financeurs)
Les modalités de mise en œuvre	Toutes les associations orlysiennes peuvent être soutenues dès lors qu'elles agissent sur le QPV avec ses habitants et dans le cadre des orientations de la politique de la ville
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Favoriser le lien social dans le QPV
	<u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations du QPV répertoriées auprès du service vie associative • Nombre d'associations œuvrant dans le QPV demandant des subventions et aides matérielles à la ville • Nombre de projets déposés au titre du BOP 147 • Nombre d'associations participant aux rencontres organisées par la direction politique de la ville et autres directions municipales

T1 - RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS	
T12- Objectif stratégique : inciter au développement d'actions de citoyenneté	
T122 - Objectif opérationnel : Associer l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifiques	
Référent de l'objectif opérationnel	Direction démocratie de proximité
Chef de file :	Ville d'Orly
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	Fin 2015, la Ville a lancé la mise en place du premier conseil d'enfants pour les tranches d'âge correspondant aux enfants de CM1, CM2, 6 ^{ème} .
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Absence d'intérêt des enfants pour la vie municipale, par méconnaissance. Désengagement politique et civique des jeunes. Première étape d'éducation à la démocratie.
Contenu de l'objectif	<p>Mise en place d'un conseil d'enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître auprès des enfants les institutions, les acteurs, les objets de la démocratie locale, • Aider les enfants à faire l'expérience de l'engagement politique et civique et leur permettre de poursuivre cet engagement, • Permettre aux enfants d'expérimenter la démocratie locale (construction de projet, rédaction fiche projet, vote du projet et mise en place de celui-ci).
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur différents thèmes choisis par les enfants (solidarité, environnement, culture etc.) • Les faire participer et les impliquer le plus possible aux projets transversaux initiés par d'autres partenaires (intérieurs, extérieurs), • Participer aux différentes commémorations (devoirs de mémoire)
Les partenariats privilégiés	Éducation nationale, les services de la Ville, la maison de l'environnement, l'ANACEJ (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes).
Les modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à candidatures • Tirage au sort lors d'un conseil municipal (mandat de 2 ans) • Mise en place des différentes commissions • Organisation du temps de travail sous forme de commissions et réunions plénières.
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de candidatures des enfants, • L'implication des jeunes conseillers (assiduité, propositions...), • Bilan des enfants sur leur participation au Conseil d'enfants et celles des adultes qui les suivent, • Le retour sur les actions menées par les enfants. • La sollicitation des partenaires.

4.3. Agir contre toutes les formes de discriminations

La lutte contre les discriminations doit infuser toute la stratégie de mise en œuvre de la politique de la ville. Elle doit faire l'objet d'actions spécifiques à même d'impulser de nouvelles pratiques et de nouvelles modalités d'intervention et qu'elles soient des réflexes quasi organiques de chaque porteur de projet quand il imagine le développement d'une action, mais cela nécessite aussi de poursuivre la sensibilisation et les échanges de pratiques pour les accompagner.

T1 - RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS	
T13- Objectif stratégique : Agir contre toutes les formes de discriminations	
T131 - Objectif opérationnel : Favoriser l'intégration des étrangers	
Référent de l'objectif opérationnel :	Directrice politique de la ville et développement économique
Chef de file : État	L'État est compétent en matière de politique d'intégration et d'accueil de tout immigré sur notre sol.
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	La ville d'Orly remplit un rôle de facilitateur de l'État en accompagnant les primo-arrivants dans leurs démarches et en développant des actions d'intégrations sur la commune d'Orly
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Les discriminations concernent particulièrement les étrangers. Il est impérieux qu'ils soient informés des modalités d'acquisition de la nationalité française ou des modalités d'attribution de titres de séjour afin qu'ils puissent avoir pleinement accès à leurs droits (passer des examens, obtenir un emploi, avoir accès aux soins...)
Contenu de l'objectif	Faire en sorte que les étrangers, notamment les jeunes puissent s'intégrer dans la société, avoir une place de citoyen et participer à la vie de la Cité.
Actions / Pistes d'action	La Ville accompagne tous les étrangers, quel que soit leur statut, dans le cadre des permanences du PAD. Elle soutient des associations œuvrant pour l'intégration des étrangers notamment concernant les ateliers sociolinguistiques (Lire pour Vivre)
Les partenariats privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • PAD (permanences Droit des étrangers, Déléguée du défenseur des droits, juristes ;) • DDCS (financement d'ateliers socio linguistiques) • Lire pour vivre (enseignement du français)
Les modalités de mise en œuvre	
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Les « impacts » attendus : par ex. baisser le taux d'échec scolaire

	<p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes reçues au PAD dans le cadre de démarches liées au Droit des étrangers• Nombre d'étrangers sur le territoire orlyzien ayant obtenu un titre de séjour• Nombre d'adhérents du QPV orlyziens qui ont suivi un parcours de formation chez « lire pour vivre »
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

T1 - RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS	
T13- Objectif stratégique : Agir contre toutes les formes de discriminations	
T132 - Objectif opérationnel : Promouvoir l'Égalité femmes-hommes	
Référent de l'objectif opérationnel	Directrice politique de la Ville et développement économique
Chef de file : État	Le principe de l'Égalité femmes-hommes est une prérogative de l'État qui l'a inscrite dans le préambule de la constitution.
Rôle de la ville d'Orly dans la mise en œuvre de l'objectif si pas chef de file	La ville d'Orly accompagne l'État en soutenant des actions pouvant avoir un impact dans le QPV
Justification de l'objectif / Éléments de diagnostic	Les femmes sont davantage en situation de fragilité que les hommes. À Orly, les familles monoparentales concernent 3 % des hommes pour 21 % des femmes ; 18 % des femmes occupent un emploi à temps partiel pour 8,9 % d'hommes. L'écart de salaire des femmes par rapport aux hommes est de -8,2 %. Elles fréquentent moins l'espace public et les activités sportives que les hommes. Il est donc important d'agir sur ces facteurs discriminants particulièrement marqués dans le QPV
Contenu de l'objectif	Permettre aux femmes d'accéder plus facilement à l'Emploi, participer aux activités sportives et occuper l'espace public au même titre que les hommes.
Actions / Pistes d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'accès des jeunes orlysiennes au sein des équipements jeunesse. • Tournoi de foot mixte • Atelier d'emplois et de Création d'entreprise des femmes
Les partenariats privilégiés	Direction jeunesse et sport de la Ville, PRE, délégation départementale aux droits des femmes
Les modalités de mise en œuvre	Les actions reposent notamment sur des associations œuvrant dans le QPV (Lire pour vivre, les femmes de la sablière, femmes solidaires...)
Indicateurs de suivi et d'évaluation – valeur cible	Augmenter le taux d'emploi des femmes et la participation aux activités orlysiennes <u>Indicateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'emploi des femmes du QPV • Nombre de femmes du QPV dans les équipements jeunesse • Nombre de femmes du QPV participants aux actions dédiées à l'Emploi

Gouvernance et modalités de mise en œuvre

1. L'organisation et la gouvernance du contrat de ville

1.1. Les principes

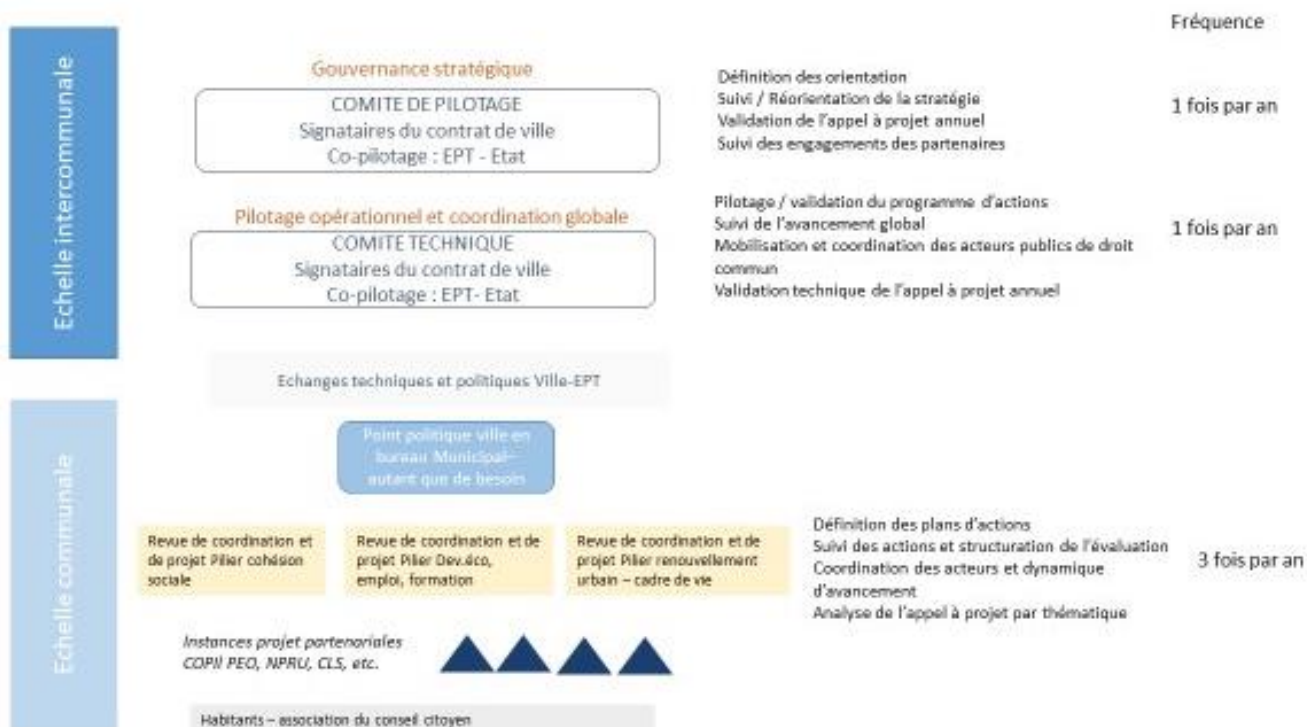
De la qualité du dispositif de gouvernance dépend en grande partie la réussite de la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville.

C'est grâce à une bonne articulation entre les différentes instances de pilotage partenariales conduites au niveau intercommunal – de l'EPT- et celles organisées localement et plus fréquemment, que les actions seront adaptées aux problématiques repérées et que le droit commun pourra être davantage mobilisé de façon la plus adéquate possible.

La proposition de gouvernance qui prévaudra dans le pilotage et la mise en œuvre du contrat de ville de 2019 à 2022, doit permettre :

- Un pilotage politique et technique au plus haut niveau, qu'il soit à l'échelle intercommunale qu'à l'échelle communale, avec l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat ;
- Une articulation cohérente entre les deux niveaux de pilotage et de gouvernance : échelle intercommunale, avec l'EPT, relativement à sa compétence politique de la ville, et l'échelle communale, avec la Ville d'Orly, dans son rôle de proximité auprès des habitants et sur ses compétences principales ;
- La mobilisation des acteurs et des dispositifs de droit commun : Pôle emploi, CAF, chambres consulaires, etc.
- La présence et l'accompagnement des habitants dans les instances de pilotage.

La prolongation du contrat de ville n'engendre pas la constitution de nouvelles instances, au niveau partenarial.



1.2. L'organisation spécifique mise en place au niveau de la ville d'Orly

1.2.1. Des fonctions transversales de pilotage et de management

Le contrat de ville se pilote et se manage autour de 5 fonctions transversales prises en charge par des personnes dédiées au sein de la collectivité :

- La communication
 - Faire « savoir » : parler de la politique de la ville, dans le souci d'un vocabulaire partagé et d'une cohérence des messages qui sont diffusés au travers de différents médias.
- Les partenariats
 - Faire « ensemble » avec les partenaires, et animer le partenariat dans le souci des engagements qui auront été pris par l'ensemble des partenaires.
- La concertation
 - Faire « avec » et coconstruire les actions avec les Orlysiens, au travers des différentes instances de démocratie participative déjà en place mais aussi au travers d'événements ou d'actions particulières.
- L'évaluation
- Les instances de suivi.



Ces deux derniers points font l'objet de parties dédiées dans la suite du document.

1.2.2. Un fonctionnement en mode projet autour de responsabilités bien identifiées

La réécriture du contrat de ville a permis d'engager un véritable processus de transformation au sein de la Ville d'Orly pour repenser les modalités de travail entre services, directions et direction politique de la ville, notamment pour favoriser la transversalité, créer davantage de synergies et contribuer ainsi à soutenir, ou mettre en œuvre, des actions « amplifiées », plus structurantes dans les publics visés et les effets attendus.

La Direction Politique de la ville est au cœur du dispositif de suivi et de pilotage du contrat de ville et s'appuie sur l'ensemble des directions sectorielles de la ville.

La chaîne de responsabilité de la mise en œuvre du contrat de ville d'Orly

A chaque niveau de la structuration du contrat de ville des interlocuteurs précis ont été identifiés au sein des directions de la ville, voire au niveau de l'EPT pour les compétences afférentes (développement économique notamment). Ces interlocuteurs ont un rôle bien précis dans la chaîne de suivi et de pilotage du contrat de ville et ont, chacun à leur niveau, une responsabilité dans la mise en œuvre des actions du contrat de ville, leur suivi, leur reporting :



- Pour chaque objectif opérationnel du contrat de ville a été nommé un « référent » au sein d'une des directions de la ville. Celui-ci doit s'assurer, en associant les partenaires idoines, de la réalisation d'actions rentrant dans les attendus de l'objectif opérationnel, inciter les opérateurs à en générer, impulser et / ou faciliter leur mise en œuvre, animer les dispositifs de suivi mis en place, faciliter

et / ou centraliser la collecte des indicateurs d'évaluation et assurer le reporting (état d'avancement, difficultés rencontrées, etc.) auprès du pilote de l'objectif stratégique associé. Certains objectifs du contrat de ville étant constitué d'actions et / ou de dispositifs ayant leur propre processus de pilotage, l'identification d'un référent permet de bien faire le lien avec ces instances spécifiques et d'assurer ainsi l'articulation avec le contrat de ville ;

- Pour chaque objectif stratégique (qui regroupe plusieurs objectifs opérationnels et donc possiblement plusieurs référents), un **pilote** est identifié. Celui-ci met en place l'organisation adéquate pour lui permettre, à un rythme régulier, de récupérer l'ensemble des informations collectées par les référents et consolider le suivi au niveau de l'objectif stratégique afin d'en assurer le reporting et contribuer à la formalisation d'une vision globale au niveau de l'orientation stratégique ;
- Pour chaque orientation stratégique, le **coordonnateur** a en charge de réunir l'ensemble des éléments de reporting et de suivi permettant de construire un reporting consolidé qui contribuera à donner les éléments clés du suivi au niveau du pilier du contrat de ville ;
- Le **responsable** identifié au niveau de chaque pilier du contrat de ville disposera dès lors de l'ensemble des informations lui permettant de solliciter les arbitrages nécessaires en cas de difficultés majeures et de travailler à la consolidation des données nécessaires à l'évaluation et du rapport annuel d'avancement, pris en charge par la Direction de la Politique de la ville. Les responsables de chaque pilier auront un rôle structurant à jouer dans l'analyse de la programmation de la politique de la ville pour identifier les actions nécessaires à mettre en place pour permettre une bonne atteinte du cap fixé. Le responsable a donc en charge l'animation du pilier. Celle-ci passera par l'organisation de 3 réunions annuelles (revue de projet et de coordination par pilier) permettant un suivi plus fin, ritualisé et formalisé, resserrée et agile autour de la Direction de projet.
 - Cette revue de projet et de coordination associe à minima :
 - La Direction Politique de la Ville
 - Les coordonnateurs de chaque pilier (niveau bleu ciel de la structuration, soit 2 personnes)
 - Un élu référent
 - L'Etat, par la personne déléguée du Préfet
 - Des partenaires, selon les besoins, compétences
 - Les objectifs de cette revue de projet et de coordination
 - Il s'agit de suivre la mise en œuvre des actions, et arbitrer sur les difficultés rencontrées, et de préparer les programmations, le bilan ...
 - La fiche « objectif » sera le principal support de suivi et de pilotage
 - Il s'agit également de préparer les COPIL à venir sur les différentes thématiques en consolidant une vision, une position « ville »
 - Chaque coordinateur s'assure d'avoir rassemblé, au préalable, et dans l'organisation qu'il souhaite, toutes les informations utiles auprès des pilotes (et par cascade référent) pour traiter les informations
 - Un tableau de bord est produit à l'issue de la réunion permettant de bien mettre en évidence les problématiques à résoudre et / ou les actions à entreprendre

L'identification de ces différents niveaux de responsabilité a bien pour objectif de clarifier l'organisation interne de la Ville d'Orly et d'offrir aux partenaires un interlocuteur ciblé sur les thématiques. En revanche, elle ne signifie pas que la Ville d'Orly s'attribue le rôle de chef de file de la mise en œuvre des politiques publiques et dispositifs afférents. Il s'agit d'une disposition organisationnelle afin de fluidifier la charge de travail, faciliter la mise en transversalité et la relation aux partenaires. Les différents signataires du contrat de ville – en premier lieu l'Etat et ses principaux opérateurs ARS, CAF, Pôle Emploi), l'EPT, le Conseil départemental – restent les chefs de filât des compétences qui leur sont propres en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de développement économique et d'action sociale.

La mise en œuvre du contrat de ville ne vient donc pas déroger aux compétences institutionnelles et réglementaires.

2. Le dispositif de suivi et d'évaluation

L'évaluation est une dimension inhérente au contrat de ville. Elle s'appuie d'une part, sur le suivi de la stratégie et des actions y concourant dans ce cadre, et d'autre part, sur une observation fine des territoires de la politique de la ville.

L'évaluation est une démarche qui sert à apprécier collectivement la conduite et les résultats (effets et impacts) des actions et politiques publiques afin de les améliorer. C'est donc un « outil » d'amélioration et de performance de l'action publique.

L'évaluation est donc une composante essentielle de la gouvernance du contrat de ville. C'est une fonction stratégique qui contribue à structurer la politique de la ville, et à mobiliser l'ensemble des parties prenantes du contrat – des signataires aux porteurs de projet jusqu'aux habitants, principaux bénéficiaires, des politiques.

L'évaluation est à considérer véritablement comme un levier de changement qui facilite l'adaptation des politiques publiques aux problématiques du quartier, et de ses habitants, en visant à améliorer l'utilité sociale des projets menés et des fonds investis.

Le suivi et l'évaluation ont pour objet :

- De faciliter la mise en œuvre des actions dans le cadre de la stratégie formalisée ;
- De faciliter une réorientation ou des inflexions du contrat de ville pendant sa durée
→ En fonction des données fournies par les tableaux de bord des données de suivi.
- De bien s'assurer de la mobilisation du droit commun au service du QPV et de ses habitants ;
- De mesurer les résultats et les effets des actions sur les bénéficiaires concernés et plus largement de l'atteinte des objectifs et la bonne trajectoire prises dans le sens des orientations formalisées ;
- De mesurer les évolutions contextuelles.

Le dispositif de suivi et d'évaluation repose sur :

- Un suivi physico-financier du contrat de ville,
- Un suivi des objectifs opérationnels et stratégiques et des orientations stratégiques,
- Un suivi des résultats des actions
- Une observation régulière de l'évolution du quartier sur un certain nombre d'indicateurs macro socio-économiques.

Le comité de pilotage pourra passer commande d'évaluations spécifiques ayant pour objectif de comprendre les causes de phénomènes constatés par le dispositif de suivi et d'évaluation.

La condition d'un bon suivi du contrat de ville et d'une bonne évaluation repose sur la mobilisation de tous les signataires pour la production nécessaire du suivi et de l'observation.

2.1. Le suivi et la réalisation du contrat

Chaque objectif opérationnel est assorti d'une première proposition d'indicateurs. Le suivi de ces indicateurs doit permettre d'appréhender dans la durée le niveau de réalisation (effectivité) des actions projetées dans chaque objectif opérationnel (sachant que tous les indicateurs ne peuvent être renseignés annuellement ni même que toutes les actions ne peuvent produire des résultats ou impacts immédiatement). Un tableau de bord de suivi des 53 objectifs opérationnels sera mis en place, sous la responsabilité de la Direction Politique de la Ville, avec des indicateurs simples de type :

- Actions afférentes réalisées, en cours de réalisation,
- Principaux résultats – à coordonner avec l'évaluation plus précise des actions du BOP 147 pour laquelle l'EPT a formalisé une démarche (cf. annexe),
- Analyse de la situation : difficultés rencontrées
- Propositions d'arbitrages et d'actions correctrices à mettre en place.

Ce tableau de bord sera réalisé par pilier (cf. partie précédente) et servira de support –en interne pour les instances de pilotage de la Ville – et au niveau partenarial, dans le cadre des comités de pilotage et technique.

Le contrat de ville étant un document « vivant », non figé, les indicateurs proposés dans les fiches « objectifs opérationnels » constituent à ce stade une première proposition.

Les référents devront, d'ici la fin d'année 2019, stabiliser ces indicateurs pour aboutir à un panier resserré et faisable qui serviront à la fois annuellement (quand l'indicateur peut être disponible à cette fréquence) et surtout doivent être mobilisés pour l'évaluation finale du contrat de ville qui aura lieu au cours de la dernière année de mise en œuvre.

L'ensemble de ces éléments sera également consolidé, comme le prévoit la Loi Lamy, dans le rapport annuel d'avancement de la politique de la ville.

2.2. L'évaluation des actions mises en œuvre

Le Pôle Cohésion Territoriale et Politique de la ville de l'EPT GOSB a formalisé une démarche d'appui aux porteurs de projet pour les accompagner dans l'évaluation des actions du contrat de ville, pour permettre également d'avoir une évaluation cohérente et homogène à l'échelle des 8 contrats de ville de l'EPT.

L'EPT met donc à disposition des porteurs d'actions un « kit d'évaluation » composé de :

- Un guide méthodologique : Définition d'indicateurs d'évaluation
- Un outil d'évaluation des actions de la programmation
- Un tableur Excel proposant par grand thème des premiers types d'indicateurs.

Le guide méthodologique définit les attendus en matière d'évaluation, pour les porteurs de projets bénéficiant de subventions dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville :

- S'inscrire dans une démarche d'auto-évaluation de leurs actions :
 - Expliciter de manière synthétique et claire les objectifs de l'action ;
 - Se doter d'indicateurs d'évaluation adaptés au contenu et aux objectifs de l'action ;
- Définir un indicateur d'évaluation par action et le décliner sur une échelle de 0 à 100
 - Sélectionner un indicateur de résultat unique particulièrement pertinent, en lien avec le Chef de Projet Contrat de ville ;
 - Décliner cet indicateur sur une échelle de 0 à 100 selon la logique suivante :
 - 0 : L'action n'a pas eu lieu ;
 - 20 : L'action a eu lieu, mais avec des résultats très limités ;
 - 40 : L'action a eu lieu avec des résultats limités ;
 - 60 : L'action a eu lieu avec des résultats moyens ;
 - 80 : L'action a eu lieu avec de bons résultats ;
 - 100 : L'action a dépassé ses résultats attendus.
 - Se doter et mettre en œuvre les moyens nécessaires au renseignement de cet indicateur ;
 - Transmettre les éléments au Chef de Projet Contrat de Ville.

Le renseignement de ces indicateurs est de la responsabilité de l'organisme porteur qui devra les communiquer à l'équipe projet du contrat de ville dans le cadre du bilan annuel de l'action.

Ces informations devront alimenter la réflexion sur la poursuite, l'intensification, ou à l'inverse le non renouvellement de l'action.

Dans le cas où les autorités responsables du contrat de ville le jugeraient utile, des évaluations spécifiques, centrées sur tel ou tel objectif (stratégique ou opérationnel) du contrat pourront être décidées afin d'alimenter la décision publique avec un niveau supplémentaire d'approfondissement et de neutralité.

Dans tous les cas, ces indicateurs seront mobilisés dans le cadre de l'évaluation finale du contrat de ville.

2.3. La mesure des changements sur le quartier prioritaire

Plusieurs observatoires peuvent être mobilisés dont la Direction Politique de la Ville se saisira au fur et à mesure de leur publication afin d'appréhender les évolutions contextuelles :

- Le CGET établit régulièrement une actualisation d'un certain nombre d'indicateurs quantifiés de situation du territoire (dans les domaines démographiques, de l'emploi, des ressources, du logement...);
- Le Conseil départemental du Val-de-Marne dispose également d'un observatoire des quartiers
- L'EPT centralise également un certain nombre d'indicateurs, dans le cadre d'une convention avec l'INSEE, et qui permet de faire des mises en perspective de l'évolution des indicateurs aux différentes échelles : QPV, commune, EPT.

Annexes

1. Annexe 1 : Circulaire du 1^{er} ministre

Paris, le 22 Janvier 2019

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de département

Copie pour information à :

Monsieur le ministre d'État,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État,
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux
et procureurs de la République,
Mesdames et Messieurs les recteurs,
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux,
des agences régionales de santé

Objet : La mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

P.J. : 1- Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon
2- Modalités de déploiement du PAQTE
3- Suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
4- Pacte de Dijon

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires et a précisé le 22 mai 2018 les objectifs : garantir les mêmes droits ; favoriser l'émancipation ; refaire République. À l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs au cours du premier semestre 2018, le conseil des ministres du 18 juillet a adopté une feuille de route en 5 programmes (sécurité ; éducation ; emploi ; logement ; lien social) et 40 mesures.

Depuis près de six mois, cette feuille de route se déploie :

- la rénovation urbaine est relancée avec le doublement du budget de 5 à 10 milliards d'euros et l'adoption de nouvelles règles dont la prise en charge des démolitions portée à 80 % voire à 100 % pour accélérer les projets. Depuis mai 2018, 175 projets ont été validés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et 4 milliards d'euros mis à disposition des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux qui les portent. Ce premier tiers des projets nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) validés conduira à plus de 13 milliards d'euros d'investissement dans ces quartiers ;
- l'action résolue sur le bâti se traduit également par le plan initiative copropriétés, lancé à Marseille le 10 octobre dernier : 3 milliards d'euros seront mobilisés sur dix ans pour traiter près de 700 copropriétés soit 56 000 logements ;
- depuis la rentrée 2018-2019, près de 190 000 élèves de CP et de CE1 des écoles REP et REP+ étudient dans des classes dédoublées dont les effectifs sont proches de douze élèves ;
- le dispositif des stages de 3^e se met en œuvre avec 28 000 offres de stages de qualité sur le portail www.monstagedetroisieme.fr dont 17 000 déposées par les services de l'État ;

- 3 600 emplois francs ont été signés depuis le lancement du dispositif le 1^{er} avril dernier dans 7 territoires d'expérimentation et le dispositif monte en charge ;
- les premiers déploiements d'effectifs de police supplémentaires sont intervenus en septembre dans 15 quartiers de reconquête républicaine et se poursuivront dans 15 autres début 2019 ;
- les 1 000 postes supplémentaires d'adultes-relais, qui mènent des actions de médiation sociale essentielles dans les quartiers, seront répartis territorialement d'ici fin janvier.

Au total, 26 des 40 mesures sont atteintes ou en cours de déploiement (annexe 3). L'année 2019 doit être celle de la déclinaison territoriale des mesures dans les contrats de ville et de l'accélération de leur déploiement avec, en appui des crédits de droit commun, l'augmentation sans précédent de près de 20 % des crédits spécifiques de la politique de la ville votée en loi de finances.

À l'échelle nationale, je suivrai personnellement la mise en œuvre de la feuille de route. Chaque ministère chef de file sera chargé de produire les indicateurs de suivi associés à chaque mesure. Le Commissariat général à l'égalité des territoires rendra compte de l'atteinte des objectifs.

Dans chacun de vos territoires, vous êtes les garants de la mobilisation interministérielle et de celle de l'ensemble des acteurs. Vous réunirez à cet effet, chaque semestre, le collège des chefs de service. Tout l'Etat doit être rassemblé autour de cette priorité. J'attends des recteurs et des directeurs généraux des agences régionales de santé qu'ils soient pleinement investis à vos côtés.

Vous vous appuyerez sur les contrats de ville, dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022 dans le but de les caler sur la feuille de route. Vous engagerez leur rénovation avec les autres signataires pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019, afin d'y intégrer les priorités gouvernementales. Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Il sera ajouté au contrat et s'inscrira dans la logique du pacte de Dijon, que j'ai signé avec l'assemblée des communautés de France et France urbaine le 10 juillet dernier (annexe 1). Vous pourrez utilement utiliser les indicateurs du tableau de bord national afin de définir des cibles territorialisées.

Vous veillerez à associer largement l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les conseils citoyens, mais également les associations et les entreprises. Dans ce cadre, vous déclinez dans vos territoires le PAQTE, le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (annexe 2). Le PAQTE sera complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail dans le cadre de l'initiative « *La France une chance. Les entreprises s'engagent* ».

Vous **transmettez d'ici au 15 mars** à la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et au ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, une synthèse de cinq pages sur les démarches engagées, les mesures de la feuille de route gouvernementale et du pacte de Dijon déclinées dans les contrats de ville, l'échéance de rénovation des contrats et les difficultés rencontrées.

L'attente des habitants est forte, les défis sont immenses. Ils ne pourront être relevés qu'au prix d'une mobilisation totale et résolue. Il est primordial que les mesures annoncées se traduisent en transformations tangibles pour les habitants. Je sais pouvoir compter sur votre implication pour y parvenir et vous demande de diffuser largement, tant auprès des élus que des autres acteurs, des exemples concrets de l'action de l'État dans les quartiers prioritaires pour incarner cette mobilisation.


Édouard PHILIPPE

Annexe 1 - Modalités de rénovation des contrats de ville et de déploiement du pacte de Dijon

Le pacte de Dijon (https://www.adcf.org/files/THEME-Amenagement-du-territoire/Pacte-de-Dijon_VF.pdf) a été élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine et signé par le Premier ministre le 10 juillet. Il vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'Etat et des collectivités en la matière. Ces engagements doivent être concrétisés dans le cadre des contrats de ville qui sont le cadre d'action territorial de la politique de la ville.

La durée de ces contrats a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 afin de les caler sur la durée de la feuille de route. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30 % de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.

Ils doivent désormais être renégociés afin d'intégrer les priorités gouvernementales. Vous engagerez avec les autres signataires une rénovation des contrats de ville pour qu'elle soit effective avant fin juillet 2019. Elle s'appuiera sur l'évaluation à mi-parcours et associera les conseils citoyens. Vous accorderez une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité.

Cette rénovation prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au contrat. Elle traduira au niveau local la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires. Dans la logique du pacte de Dijon, elle s'appuiera sur trois principes :

a) approche globale de l'action publique

Il est crucial que la politique de la ville ne soit pas l'affaire que des quartiers. Dans le cadre de vos attributions en matière de logement, vous veillerez particulièrement à éviter de concentrer les populations les plus précarisées dans certains quartiers. Vous pourrez vous appuyer sur les dispositions des lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) sur le renforcement de la mixité sociale.

Vous veillerez également à la déclinaison des autres plans nationaux sur ces territoires, s'agissant notamment de la stratégie de lutte contre la pauvreté et du plan national de santé et à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

b) différenciation en fonction des territoires

Les 1514 quartiers prioritaires recouvrent des réalités et des besoins différents. Vous tiendrez compte des dynamiques locales, de la capacité de l'intercommunalité en matière de portage de la politique de la ville et des problématiques de cohésion urbaine spécifiques aux villes moyennes, aux grands ensembles ou aux centres anciens dégradés. Dans un contexte d'évolution des intercommunalités, la rénovation des contrats de ville permettra d'en faire évoluer le périmètre pour les inscrire dans de nouveaux territoires de projets. Ainsi, en Ile-de-France et dans les départements et régions d'outre-mer en particulier, il pourra être proposé aux élus de réunir les contrats communaux dans un contrat d'agglomération.

c) responsabilisation et évaluation des acteurs

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le ou les maire(s) et le préfet devront rechercher la traduction des engagements de l'Etat et du mouvement intercommunal tels qu'ils figurent dans le pacte de Dijon. Vous associerez les autres collectivités et l'ensemble des services publics à la dynamique de mobilisation.

En concertation avec les signataires du contrat de ville, vous identifieriez des grands projets (projets de rénovation urbaine, cités éducatives, ...), relevant des champs du pacte de Dijon avec les engagements réciproques de l'Etat et des collectivités, en veillant à les rendre identifiables par les habitants.

1. Présentation du PAQTE

La démarche de co-construction menée dans les territoires au premier semestre de l'année 2018 a identifié près de 600 propositions à l'initiative de 15 000 participants, parmi toutes les catégories d'acteurs des quartiers prioritaires : conseils citoyens, associations, adultes relais, élus, bailleurs, entreprises, etc.

33% des propositions qui en sont issues relèvent de l'emploi et du développement économique. Deux attentes en particulier ont été exprimées avec force : définir des indicateurs de suivi concrets afin d'objectiver les résultats économiques de la politique de la ville, et impulser une nouvelle dynamique aux chartes entreprises et quartiers. Celles-ci ont mobilisé efficacement les acteurs dans certains départements tels que la Loire-Atlantique, le Nord, ou le Territoire de Belfort. Cependant, dans beaucoup d'autres, les résultats sont difficilement mesurables ou la dynamique s'est essouffée après la phase des signatures.

C'est pourquoi, le Gouvernement a souhaité lancer le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE). Il traduit l'engagement des entreprises pour les quartiers dans le cadre de la mobilisation nationale souhaitée par le président de la République. A travers le PAQTE, les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués. Les premières signatures nationales ont eu lieu en juillet 2018 au ministère de la cohésion des territoires.

Il cible quatre axes d'engagement prioritaires :

- (i) **sensibiliser** les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+ ;
- (ii) **former** en favorisant l'accès à l'alternance ;
- (iii) **recruter** de manière non-discriminatoire ;
- (iv) **acheter** de manière plus responsable et inclusive. Pour chacun de ces axes, le PAQTE définit des indicateurs clés sur lesquels les entreprises s'engagent, qui sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_paqte.pdf.

2. Mise en œuvre territoriale

Vous êtes chargés de mettre en œuvre le PAQTE dans les territoires. Afin d'impulser une dynamique et de coordonner les initiatives, il vous est demandé de nommer un référent dédié au sein de vos services, et de réunir dès que possible un comité de pilotage. Celui-ci peut utilement inclure les clubs d'entreprise (réseaux FACE, CREPI, LEPC, etc.), la DIRECCTE, Pôle Emploi et les collectivités locales, en particulier les intercommunalités.

Vous mobiliserez les grandes entreprises nationales, ainsi que les ETI, PME et TPE du territoire. Vous signerez une convention PAQTE triannuelle avec chaque entreprise, après avoir défini pour chaque axe des objectifs associés aux indicateurs clés prédéfinis. Pour tenir compte des spécificités des PME et TPE, il est possible de ne retenir que certains des axes du PAQTE ou d'y valoriser d'autres engagements spécifiques.

Vous pourrez le cas échéant vous appuyer sur les clubs d'entreprises dans cette démarche de conventionnement. Afin d'alimenter la dynamique, vous réunirez sur une base régulière les entreprises signataires pour réaliser un point d'étape et valoriser leur engagement.

Les services du CGET (paqte@cget.gouv.fr) interviendront en appui de vos initiatives. Un référent dédié y sera votre interlocuteur privilégié pour toute demande d'appui et pour soutenir l'évaluation des engagements des entreprises signataires. Il diffusera les bonnes pratiques et valorisera les actions exemplaires dans la mobilisation des acteurs locaux.

Vous transmettez au CGET, d'ici le 15 février 2019, le contact du référent PAQTE au sein de vos équipes. Par la suite, vous ferez remonter tous les six mois un bilan quantitatif et qualitatif de la montée en charge du PAQTE, qui fera état de la stratégie que vous avez définie et des éventuels obstacles que vous rencontrez dans sa mise en place. Il sera à transmettre à l'adresse fonctionnelle paqte@cget.gouv.fr.

Vous pourrez utiliser le format suivant :

Référent du PAQTE (coordonnées)
Organisation retenue de suivi et d'animation du PAQTE (ex : chargé de mission au sein de la préfecture ; désignation d'un délégué du Préfet référent ; subventions accordées à des partenaires en charge de l'animation...)
Nombre et liste des entreprises signataires au niveau départemental
Associations et autres acteurs partenaires du déploiement du PAQTE
Résultats agrégés des entreprises signataires de votre département ainsi que des exemples concrets d'actions réalisées
Eléments de contexte de votre département : Nombre de QPV, de PRU d'intérêt national et population départementale des QPV Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM) dans les QPV

D'autre part, le CGET organise régulièrement des journées de mobilisation autour du PAQTE sur les territoires. Quatre d'entre elles se sont tenues en 2018 à Marseille, Nantes, Lyon et Amiens. D'autres dates sont prévues en 2019. Vos services seront sollicités le cas échéant pour leur préparation.

3. Articulation du PAQTE avec la Charte Entreprises et Quartiers et « la France une chance »

Le PAQTE vise à impulser une nouvelle dynamique et un reporting plus efficace. Il s'agit par ailleurs de capitaliser sur tout le travail que vous avez réalisé avec la Charte Entreprises et Quartiers. En ce sens, il convient de proposer aux entreprises de la charte dont la convention arrive à échéance d'entrer dans le PAQTE.

Vous veillerez progressivement et, en tout état de cause d'ici janvier 2020, à ce que les conventions départementales « entreprises et quartiers » soient transformées en PAQTE. Afin de tenir compte de la situation des PME et TPE, vous veillerez à la mise en place d'un PAQTE avec souplesse. Il est notamment possible de ne retenir qu'une partie des quatre axes, ou d'inclure des actions qui sortent de leur périmètre.

Par ailleurs, le PAQTE s'inscrit dans le cadre de l'initiative « *La France Une Chance. Les entreprises s'engagent* » lancée par le président de la République le 17 juillet 2018. Il est complémentaire d'autres actions pilotées par le ministère du travail qui pourront être développées dans ce cadre.

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS	
Garantir les mêmes droits aux habitants	SÉCURITÉ et PREVENTION DE DÉLINQUANCE	SÉCURITÉ	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR	
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)	
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)	
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)	
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 -Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)	
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées	
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires	
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales	
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités	
		RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022
				10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles
	11			Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV	
	12			Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale	
	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV	
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées	
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM	
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	
17			100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées		
18			Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail		

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS	
Favoriser l'émancipation	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)	
			20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs	
			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)	
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés	
			23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires	
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV	
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV	
			PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel
				27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engagés dans la démarche
			PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR
SOLIDARITÉ TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure			
SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés			
	31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés			
	32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure			
	33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV			
	34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la mise en place de la mesure			
ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année			
	36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique			
CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels			
	38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV			
	39	Développer la pratique musicale	En cours de déploiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV			
ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"			

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE	INDICATEURS	
					- Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement		
					NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES		
					Objectif atteint	3	8 %
					En voie de finalisation	1	3 %
					En cours de déploiement	22	55 %
					En cours de lancement	14	35 %
					TOTAL	40	100 %

PACTE DE DIJON

COHÉSION URBAINE & SOCIALE :

NOUS NOUS ENGAGEONS

La politique de la ville a été conçue au tournant des années 80, sous les effets de la crise économique, du grippage de l'ascension sociale et des profondes transformations des quartiers populaires qui ont traditionnellement joué un rôle d'accueil et de « sas » dans nos agglomérations et bassins de vie.

Cette politique a d'abord majoritairement concerné les grands ensembles d'habitat social des périphéries de nos villes avant de s'étendre à d'autres composantes de nos territoires. Il faut le dire : cette politique est loin d'avoir démerité. De véritables reconquêtes ont eu lieu. De nombreuses familles ou personnes accueillies un temps dans ces quartiers y ont commencé leur parcours résidentiel, leur intégration socio-économique et même culturelle.

Il convient de penser à ce que seraient devenus ces territoires sans les considérables efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Au demeurant, la politique de la ville se trouve aujourd'hui en voie d'essoufflement et en quête de refondation. Elle doit également faire face à de nouveaux phénomènes de repli communautaire et confessionnel qui transcendent la vie de nos territoires, se manifestent dans de nombreuses villes européennes mais prennent, dans certains de nos quartiers populaires, une dimension préoccupante.

Le besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine répond à une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes (banlieues, centres-anciens paupérisés, anciennes cités industrielles) et qui appelle des modes d'intervention différenciés. La loi Lamy de 2014 pointait déjà cette évolution et a eu le mérite, entre autres, d'affirmer le rôle des communautés et métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

Alors que nos intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées.

Si certaines de nos intercommunalités sont en construction et doivent encore renforcer leurs ingénieries en matière de développement social urbain, notre engagement collectif témoigne d'une volonté réelle d'agir. Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.

Tandis que la situation économique de notre pays tend à s'améliorer, il est urgent que les habitants de nos quartiers en difficulté en bénéficient autant voire plus que les autres, en agissant simultanément sur les freins éventuels – à l'échelle des quartiers – mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

C'est le sens du travail engagé depuis plusieurs semaines avec Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la mission que lui a confiée le président de la République en novembre 2017. Ce pacte est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

LES RESPONSABILITÉS PREMIÈRES DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLES, OÙ L'ÉTAT DOIT NOUS ACCOMPAGNER

Développement économique, emploi et excellence numérique

Nous nous engageons à :

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires,
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail,
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés,
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire,
- Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de formation aux métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques,
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles,
- Initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation.

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Nous nous engageons à :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat,
- Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUi, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires,
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Simplifier la tuyauterie administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées,
- Revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai,
- Davantage faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité, dans le cadre d'une contractualisation avec les agglomérations et métropoles,
- Rapprocher les interventions de l'ANRU de celles de l'ANAH, pour une action ambitieuse dans le parc public et privé, au service de la lutte contre les copropriétés dégradées notamment.

Agir sur les mobilités quotidiennes

Nous nous engageons à :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...),
- Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux,
- Consacrer un volet spécifique aux quartiers populaires au sein des plans de déplacement urbain (PDU).

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, notre pouvoir d'agir en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire,...)
- Honorer les engagements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) consacrés aux appels à projet relatifs au transport collectif et aux volets désenclavement des quartiers,
- Permettre la reconquête des quartiers de gare.

LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET LES SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX

DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Jeunesse – éducation – formation - insertion : la mère des batailles

Nous nous engageons à :

- Décliner, à l'échelle de nos territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC),
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines,
- Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Revoir en profondeur la politique de ressources humaines et la désignation, au sein des établissements scolaires concernés, de maîtres, instituteurs, professeurs et personnels d'encadrement expérimentés,
- Piloter, de manière souple et décentralisée, l'administration de l'Éducation nationale, en confiant plus de responsabilités aux acteurs locaux, aux communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissements,
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté, afin de développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil et d'épanouissement pour tous les publics,
- Lancer un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec pour objectif de remettre, d'ici 2020, en activité les 170 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans qualification ni formation ni emploi,
- Réformer en profondeur le système d'orientation, en évitant d'opposer les filières entre elles et en consolidant l'accès à un socle commun de savoirs fondamentaux.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Nous nous engageons à :

- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail,
- Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie,
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents,
- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants,
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés,
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.

Cette clarification des responsabilités et des engagements prioritaires entre agglomérations, métropoles et Etat, qu'elle porte sur des responsabilités exclusives ou partagées, ne pourra être effective et performante qu'après une refondation des modèles de gouvernance locale. Un effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes, sera nécessaire pour construire, autour du pilotage intercommunal, le meilleur portage politique et technique possible.

Il s'agira de mobiliser chaque acteur concerné, public ou privé, sur son champ d'action de prédilection, de permettre d'assurer une réelle subsidiarité, au plus près des projets et une réelle solidarité locale entre communes.

Dans cette même logique, une action différenciée des collectivités territoriales et de l'Etat est attendue en direction des quartiers où l'intensité des problèmes est immense : les quartiers pauvres, des villes pauvres, des bassins de vie pauvres et les quartiers en très grande difficulté face aux dangers des radicalisations et des trafics de stupéfiants.

Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et métropoles, rien ne se fera sans l'action de l'Etat, rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné.

Nous estimons qu'il relève de notre responsabilité de décliner cette alliance des territoires, en évitant d'opposer rural et urbain, au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le défi est de taille : c'est la cohésion urbaine, sociale, territoriale et nationale qui est en jeu.

Dijon, le 6 avril 2018

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Jean-Luc Rigaut

Président de l'AdCF
Maire d'Annecy
Président du Grand Annecy



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 44 39 34 56
franceurbaine.org
franceurbaine@franceurbaine.org



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00
F. 01 55 04 89 01
www.adcf.org
adcf@adcf.asso.fr

2. Annexe 2 : bilan des projets soutenus par le Département dans le cadre du contrat de ville d'Orly

Le Département a notamment accompagné financièrement des projets au titre de deux dispositifs spécifiques à destination des quartiers, le premier « encouragement des initiatives de proximité » et le second « soutien aux équipements de proximité » :

- Encouragement des initiatives de proximité :
En 2015, 5 actions ont été financées pour un total de subvention départementale de 12 500 €, en 2016, 3 actions financées pour 9 500 €, en 2017, 8 actions financées pour 13 500 € et en 2018, 11 actions financées pour 16 800 € soit un total de 27 actions financées entre 2015 et 2018 pour un montant global de subvention départementale de 52 300 €.
- Soutien aux équipements de proximité :
Au cours de la période 2015/2018, 3 projets d'équipements de proximité ont été soutenus financièrement dans les quartiers d'habitat social d'Orly pour un montant global de 393 763 € (Le Forum, le plateau multisports Georges Méliès et la salle de musculation J.P Beltoise).
- La création de l'Observatoire des quartiers d'habitat social
En 2017, le Département s'est doté d'un Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) afin de disposer d'un outil de connaissances et d'analyses précises et objectives de la situation sociodémographique et économique des habitants, comparées dans le temps et dans l'espace. Cet Observatoire permettra également de pouvoir suivre de près l'évolution des quartiers et notamment ceux sortis de la géographie prioritaire de l'Etat. **Toutes ces données ont vocation à être partagées avec les acteurs et partenaires des contrats de ville et notamment avec la ville d'Orly pour alimenter ce travail de rénovation du contrat de ville.**
- Mobilisation des politiques départementales en faveur de l'ANRU 1 et du NPRU
Pour rappel, le Grand Ensemble d'Orly (Aviateurs et Pierre au Prêtre) a fait l'objet d'un ANRU 1 dès 2005. La participation départementale pour l'ANRU1 s'est élevée à 12 M€ d'investissements en cœur de quartier (soit 4,8 % de son coût total), dont 11 M€ pour l'habitat. Outre ces 12 M€, le Département a investi 21 M€ dans la relocalisation du collège Desnos. Le quartier des Navigateurs a été concerné par un avenant appelé signé en 2012 pour lequel le Département a consacré 2.99 M€ au titre de la politique départementale de l'habitat (1.13M€) et de la relocalisation du centre de PMI Colomb (1,86 M€).

Le NPRU d'Orly s'inscrit en continuité avec l'ANRU 1, mais dans un contexte territorial et institutionnel différent : arrivée du tramway T9 en 2020, création du Territoire 12 et partenariat renforcé avec Choisy-le-Roi (enfouissement des lignes à Haute Tension, revitalisation de la ZAE des Cosmonautes, requalification de la RD5...).

Dans le cadre de la maquette financière de la convention de renouvellement urbain, la participation financière potentielle du Département du Val de Marne s'entend par la requalification du tronçon de RD5 non concerné par l'arrivée du T9 à hauteur de 6.5M€, et par la mobilisation des politiques départementales potentiellement mobilisables au service de la réussite du NPRU :

- Mobilisation de la politique en faveur de l'habitat via le Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) avec Vallophis Habitat, pour un montant prévisionnel sur la première phase d'intervention estimé à 4 583 250 €, sachant qu'une deuxième phase sera engagée avec une évaluation financière en cours de détermination.
- Mobilisation potentielle du dispositif de soutien aux équipements de proximité avec une interpellation sur les projets de Halle aux Talents, de centre social de quartier, de médiathèque et de pôle de services publics à hauteur totale de 1 852 736 €HT,

- Mobilisation potentielle du dispositif de soutien aux salles couvertes sportives en lien avec les collèges sur les gymnases Cachin et Desnos à hauteur d'1 M€,
- Mobilisation potentielle du futur dispositif en faveur de la Nature en ville pour la restructuration du Parc Cachin à hauteur de 300 000 €.

Les montants correspondant à la participation du Département dans la maquette financière de la convention de renouvellement urbain sont prévisionnels, et seront soumis à la validation des instances décisionnaires du Conseil départemental, selon les règlements propres à chaque dispositif sollicité. Ils porteraient le niveau total d'intervention du Département à 14 235 986€ (y compris la requalification de la RD5) sur la maquette financière, soit environ 7 % du coût total du projet hors taxes.

Hors maquette financière de l'ANRU, le Département s'est également engagé dans la relocalisation de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) situé place le Corbusier à Orly, celui-ci étant impacté par les travaux du tramway T9. L'EDS sera relocalisé dans le quartier. La charge nette pour le Département est estimée à 3,42 M€.

Le Conseil départemental sera signataire du premier contrat de ville rénové sur le Val-de-Marne (signature officielle le 5 juillet prochain concomitamment à la signature de la première convention de renouvellement urbain du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain d'intérêt national des quartiers de l'Arc Nord d'Orly), en réaffirmant ainsi son rôle dans l'accompagnement de l'amélioration durable des conditions de vie des habitants des quartiers d'habitat social val-de-marnais.

3. Annexe 3 : Outil méthodologique d'évaluation EPT



MARS 2019

**GRAND ORLY SEINE BIÈVRE : POLITIQUE DE
LA VILLE**

**Guide méthodologique : Définition
d'indicateurs d'évaluation**



LES ATTENDUS DU CONTRAT DE VILLE CONCERNANT LES PORTEURS DE PROJETS



LES ATTENDUS DU CONTRAT DE VILLE CONCERNANT LES PORTEURS DE PROJETS

- **Des attendus en matière d'évaluation, pour les porteurs de projets bénéficiant de subventions dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville**
 - **S'inscrire dans une démarche d'auto-évaluation de leurs actions :**
 - Expliciter de manière synthétique et claire les objectifs de l'action ;
 - Se doter d'indicateurs d'évaluation adaptés au contenu et aux objectifs de l'action ;
 - **Définir un indicateur d'évaluation par action et le décliner sur une échelle de 0 à 100**
 - Sélectionner un indicateur de résultat unique particulièrement pertinent, en lien avec le Chef de Projet Contrat de ville ;
 - Décliner cet indicateur sur une échelle de 0 à 100 selon la logique suivante :
 - 0 : L'action n'a pas eu lieu ;
 - 20 : L'action a eu lieu, mais avec des résultats très limités ;
 - 40 : L'action a eu lieu avec des résultats limités ;
 - 60 : L'action a eu lieu avec des résultats moyens ;
 - 80 : L'action a eu lieu avec de bons résultats ;
 - 100 : L'action a dépassé ses résultats attendus.
 - Se doter et mettre en œuvre les moyens nécessaires au renseignement de cet indicateur ;
 - Transmettre les éléments au Chef de Projet Contrat de Ville.



ENONCER DES OBJECTIFS CLAIRS ET MESURABLES



ENONCER DES OBJECTIFS CLAIRS ET MESURABLES

Les questions essentielles à se poser :

- **Quel est le problème ?**
 - S'interroger sur la **nature du problème auquel l'action cherche à répondre** ;
 - Identifier un problème non-couvert ou partiellement couvert par le droit commun et s'inscrivant en cohérence avec les objectifs du Contrat de Ville

Exemple : Le décrochage scolaire
- **Quelles est la cause du problème sur laquelle je peux intervenir ?**
 - Anticiper **les effets que l'action est en capacité de produire**

Exemple : La réduction le décrochage scolaire au lycée lié à des expulsions pour cause de violence

 - Déterminer les éléments qui permettront de se dire **que l'action a eu des effets, des résultats positifs**

Exemple : Des élèves ayant été violents risquant l'expulsion restent scolarisés dans leur établissement et ont fait évoluer leur comportement

NB. Une action ne pourra pas agir sur l'ensemble des causes du problème mais sur l'une de ces causes.
- **Comment je souhaite intervenir sur la cause du problème ?**
 - Quelle.s action.s je souhaite concrètement mettre en place ?
 - Quoi / Comment ? : *Exemple : Organiser des ateliers de formation à la communication non violente.*
 - Combien ? *Exemple : 5 ateliers, pour 10 bénéficiaires.*
 - Quand ? *Exemple : Sur une période d'un mois et demi dans l'année scolaire.*
 - Pour qui ? *Exemple : Pour des jeunes ayant commis des violences et passés en Conseil de discipline.*



ENONCER DES OBJECTIFS CLAIRS ET MESURABLES

Distinguer la finalité de l'action, les résultats recherchés et les objectifs opérationnels :

- **Finalité** : Le problème général auquel s'attaque l'action, l'impact qu'elle cherche à produire

Exemple : Lutter contre le décrochage scolaire

- **Résultats recherchés** : Les effets directs des réalisations auprès des bénéficiaires
 - Est-ce que l'action a bien eu les effets positifs que j'espérais ?

Exemple : Réduire le nombre d'exclusions dans les établissements participants

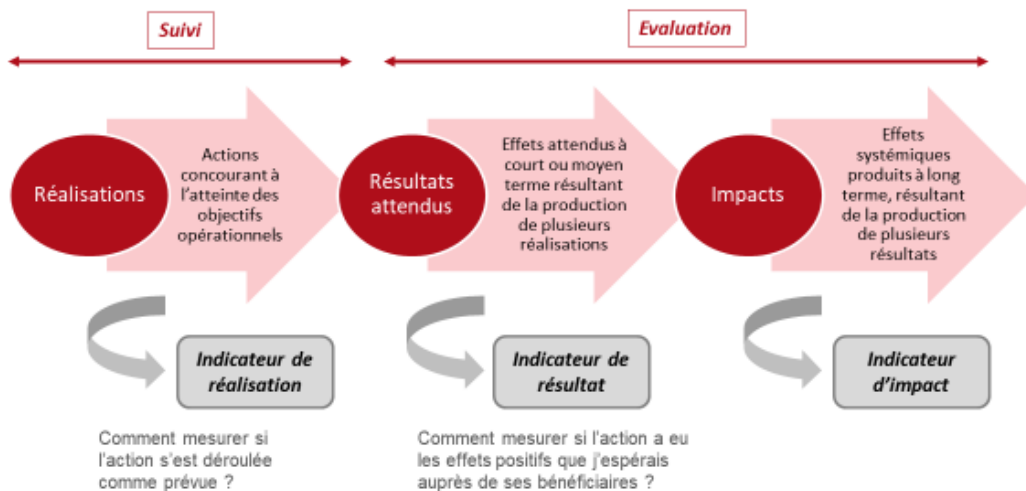
- **Objectifs opérationnels** : Les réalisations concrètes qui sont menées dans le cadre de l'action
 - Est-ce que l'action s'est bien déroulée comme prévue ?

Exemple : Permettre à 10 jeunes repérés en commission de discipline de participer à 5 ateliers de communication non violente sur une période de 1 mois et demi.

SE DOTER D'INDICATEURS D'ÉVALUATION ADAPTÉS AU CONTENU ET OBJECTIFS DE L'ACTION

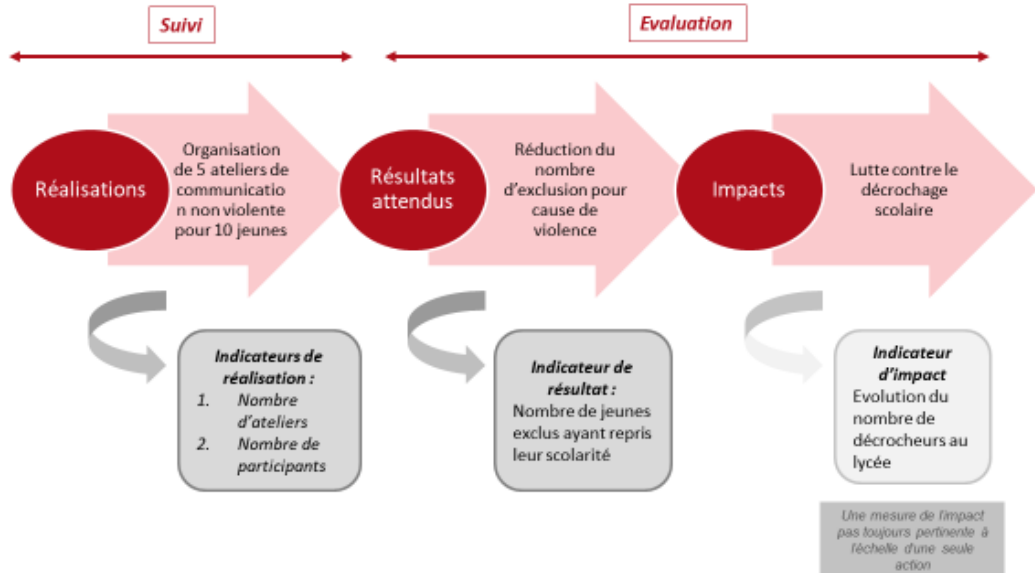
SE DOTER D'INDICATEURS D'ÉVALUATION ADAPTÉS AU CONTENU ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Les questionnements préalables auront permis de définir **les objectifs opérationnels** (réalisations), **les effets attendus** (résultats) et **la finalité** (impacts) de l'action
- Il s'agit donc de **traduire ces objectifs en indicateurs** afin de pouvoir les suivre et les évaluer



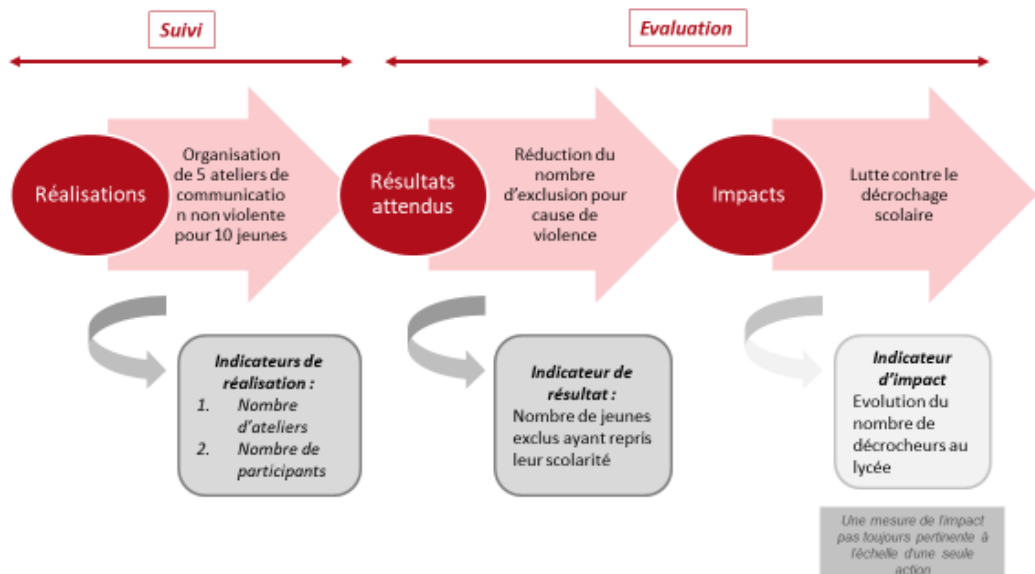
SE DOTER D'INDICATEURS D'ÉVALUATION ADAPTÉS AU CONTENU ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Exemple :



SE DOTER D'INDICATEURS D'ÉVALUATION ADAPTÉS AU CONTENU ET OBJECTIFS DE L'ACTION

- Exemple :





SE DOTER D'INDICATEURS D'ÉVALUATION ADAPTÉS AU CONTENU ET OBJECTIFS DE L'ACTION

Quels sont les critères de définition d'un bon indicateur ?

- **Adapté** : L'indicateur correspond à l'action, il permet effectivement de fournir des indications pour savoir si l'action s'est déroulée comme prévue (indicateur de réalisation), si elle a eu les effets que l'on espérait auprès de ses bénéficiaires (indicateur de résultat) ou si elle a participé à répondre au problème auquel elle s'attaquait (indicateur d'impact).
- **Disponible** : L'indicateur doit reposer sur une donnée auquel il est possible d'avoir accès : données disponibles dans le domaine public, données d'activité, enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires conduite par le porteur de projet, etc.
- **Mesurable, ou à défaut observable** : Qu'il soit qualitatif ou quantitatif, l'indicateur doit pouvoir être mesurable. Autrement dit, il doit permettre de juger d'un certain niveau de réalisation ou de résultat (pourcentage d'atteinte des résultats, capacité à déterminer si les résultats sont fortement ou faiblement atteints, etc.)

Exemple : Nombre de jeunes exclus ayant repris leur scolarité.

- *L'indicateur est adapté : On sera en mesure de dire en regardant cet indicateur si l'action a atteint les résultats qu'elle cherchait.*
- *L'indicateur est disponible : L'association a établi en amont de la réalisation des ateliers avec le chef d'établissement que les éléments lui seraient communiqués.*
- *L'indicateur est mesurable : On peut distinguer plusieurs niveaux d'atteinte des résultats. Exemple : des résultats très limités (1 jeune raccrocheur / 10 expulsés) ou très élevés (9 jeunes raccrocheurs / 10 expulsés).*



DÉFINIR UN INDICATEUR ADAPTÉ AUX ATTENTES DU GRAND ORLY SEINE BIÈVRE



DÉFINIR UN INDICATEUR ADAPTÉ AUX ATTENTES DU GRAND ORLY SEINE BIÈVRE

Afin d'assurer une certaine homogénéité en matière d'auto-évaluation des actions sur le territoire, le Grand Orly Seine Bièvre invite les porteurs à **sélectionner un indicateur de résultat unique particulièrement pertinent**, en lien avec le Chef de Projet Contrat de ville.

Cet indicateur devra être décliné sur une échelle de 0 à 100 :

- 0 : L'action n'a pas eu lieu ;
Exemple : 0 = Aucun atelier relatif à la communication non violente n'a été réalisé ;
- 20 : L'action a eu lieu, mais avec des résultats très limités ;
Exemple : 20 = L'ensemble des élèves ayant suivi les ateliers n'a pas repris sa scolarité ;
- 40 : L'action a eu lieu avec des résultats limités ;
Exemple : 40 = Une minorité d'élèves ayant suivi les ateliers a repris sa scolarité (de 10 à 40%) ;
- 60 : L'action a eu lieu avec des résultats moyens ;
Exemple : 60 = Près de la moitié des élèves ayant suivi les ateliers a repris sa scolarité (de 40 à 60%) ;
- 80 : L'action a eu lieu avec de bons résultats ;
Exemple : 80 = La majorité des élèves ayant suivi les ateliers a repris sa scolarité (plus de 60%) ;
- 100 : L'action a dépassé ses résultats attendus.
Exemple : 100 = Tous les élèves ayant suivi les ateliers ont repris leur scolarité et l'établissement a constaté une évolution positive de leur comportement.



DÉFINIR UN INDICATEUR ADAPTÉ AUX ATTENTES DU GRAND ORLY SEINE BIÈVRE

Les informations à fournir au Chef de Projet Contrat de Ville, lors du dépôt de la demande de subvention :

Indicateur	Déclinaison	Mode de recueil
Indicateur de résultat unique	0 =	A choisir parmi les possibilités suivantes : - Données de contexte socio-économique (ex : Données INSEE) ; - Données d'activités ; - Appréciation qualitative du porteur de l'action ; - Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires.
	20 =	
	40 =	
	60 =	
	80 =	
	100 =	



Une possibilité pour les porteurs de se doter de plusieurs indicateurs d'évaluation. Il s'agira cependant d'identifier un indicateur de résultat unique et de le décliner.



L'approche par enquête de satisfaction est privilégiée. Les porteurs peuvent toutefois retenir un autre mode de recueil plus adapté à leurs moyens ou à la nature de leur action.

4. Annexe 4 : Tableau synthétique des référents des objectifs opérationnels

A - Pilier Cohésion Sociale	Directions et services référents
A1 - Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie	Direction Politique de la ville
A11 - Renforcer l'accès aux droits	Directrice Autonomie Santé et Sociale
A111 - Faciliter l'accès à la santé pour tous	Directrice Développement Sociale/CCAS Directrice Autonomie Santé Social / CCAS Médecin Directeur
A112 - Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et « invisibles » tout en favorisant leur autonomie	Directrice Développement Social/CCAS
A113 - Lutter contre les « non-recours »	Directrice Développement Sociale/CCAS
A12 - Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités	Directeur Jeunesse et Sports
A121 - Favoriser l'éducation artistique et sportive en direction des jeunes	Responsable jeune public – Direction de la culture
A122 - Offrir les meilleures conditions pour favoriser et développer les apprentissages et contribuer à la réussite scolaire	DGA secteur éducatif
A123 - Redonner aux parents la confiance pour les conforter dans leur fonction éducative	Directeur du Centre Social A. CHEDID
A124 - Proposer à tous des activités accessibles de découverte et de pratiques dans tous les domaines	Direction de l'éducation et de l'enfance Chef de projets des politiques éducatives
A125 - Soutenir le développement de nouvelles formes de pratiques et de pratiquants en perspective des grands événements sportifs (JO et WC Rugby)	Responsable du service des sports
A2 - Favoriser le « vivre ensemble »	DGA Direction Culture
A21 - Faire de la culture un ciment de cohésion sociale	DGA Direction Culture
A211 - Développer l'art dans l'espace public	DGA Culture
A212 - Encourager la création artistique et sa proximité avec les habitants	DGA culture
A213 - Valoriser l'image des quartiers et leur histoire	DGA culture
A22 - Faire des équipements de la ville des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres	Directeur Jeunesse et Sports
A221 - Avoir une offre culturelle variée grâce à des équipements culturels complémentaires	DGA Culture
A222 - Adapter les équipements sportifs à la polyvalence et la mixité des publics et des pratiques	Responsable du service des sports
A223 - Faire des centres sociaux des lieux ressources de la dynamique associative	Responsable du service du Centre Social A. CHEDID
A224 - Soutenir le développement de l'offre d'accueil des enfants et de modes innovants associés	Direction de l'éducation et de l'enfance Chef de projets des politiques éducatives
A225 - Améliorer l'accessibilité équitable aux équipements du territoire	DGA Santé, Social
A23 - Améliorer la tranquillité publique	Direction de la démocratie de proximité
A231 - Renforcer la sécurité des Orlysiens	Direction démocratie de proximité
A232 - Lutter contre les incivilités	Direction démocratie de proximité

B - Pilier Développement économique, emploi, formation	Direction politique de la ville et développement économique
B1 - Favoriser le développement économique du territoire	Direction politique de la ville, économie
B11 - Favoriser le développement d'une offre immobilière attractive et diversifiée	Chargée de relations entreprises
B111 - Conforter l'ancrage des entreprises en favorisant un parcours résidentiel complet	Chargée de relations entreprises
B112 - Promouvoir l'implantation et la création d'activités sur la commune en lien avec les structures d'accompagnement	Chargée de relations entreprises
B113 - Mieux connaître les acteurs fonciers et immobiliers du territoire	Chargée de relations entreprises
B12 - Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire	Responsable développement économique
B121 - Promouvoir les échanges entre les acteurs économiques locaux	Chargée de relations entreprises
B122 - Mieux connaître les acteurs économiques du territoire	Chargée de relations entreprises
B123 - Développer une offre de services	Chargée de relations entreprises
B13 - Soutenir les initiatives d'animation et de développement économiques	Responsable Développement économique en charge des commerces
B131 - Conforter et développer la vitalité commerciale de la ville, et son animation	Responsable Développement économique en charge des commerces
B132 - Soutenir la création et le développement des structures d'accompagnement	Chargée de relations entreprises
B133 - Favoriser le développement de l'ESS	Responsable Développement économique en charge des commerces
B134 - Améliorer l'offre en équipements sportifs en lien avec le Plan Héritage	Directeur de la Jeunesse et des sports
B2 - Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi	Directrice projet politique de la ville / développement économique
B21 - Faciliter l'accès à la formation	Directeur Jeunesse et Sports
B211 - Développer la motivation et la confiance (travailler sur le projet)	Responsable du CS A CHEDID
B212 - Soutenir les formations sur les savoirs de base (Français, Arithmétique, Bureautique)	Coordinateur jeunesse
B213 - Sensibiliser aux formations des métiers sous tension	Chargée de mission emploi - insertion
B22 - Exploiter le potentiel d'emplois	Chargée de mission Emploi-insertion
B221 - Développer l'Emploi sur les chantiers à venir	Chargée de mission emploi - insertion
B222 - Identifier et répondre aux besoins des entreprises du bassin d'emploi	Chargée de mission emploi - insertion

C - Pilier Cadre de vie et RU	Direction du Développement urbain
C1 - Engager les quartiers dans la transition écologique	Responsable du service renouvellement urbain
C11 - Poursuivre la réintroduction de la nature en ville	Responsable du service renouvellement urbain
C111 - Prolonger la trame verte : extension du parc Mermoz	Responsable du service renouvellement urbain
C112 - Faire du quartier NPRU un îlot de fraîcheur urbain	DDU-RU-Ingénieur-e Environnement
C113 - Mettre en œuvre la gestion alternative des eaux pluviales	DDU-RU-Ingénieur-e Environnement
C12 - Renforcer la gestion durable des flux de matières et d'énergie	DDU-RU-Ingénieur-e Environnement
C121 - Améliorer la performance du tri et de la collecte des déchets	DDU-RU-Ingénieur-e Environnement
C122 - Valoriser les productions, les ressources et les savoir-faire orlysiens	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité
C123 - Limiter l'empreinte carbone	DDU-RU-Ingénieur-e Environnement
C13 - Optimiser la mobilité douce, vecteur de qualité sanitaire	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité
C131 - Améliorer l'offre de transports en commun	Responsable du service renouvellement urbain
C132 - Favoriser les déplacements vélos et piétons	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité

C2 - Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés	Responsable du service renouvellement urbain
C21 - Recomposer le tissu urbain	
C211 - Favoriser une offre d'habitat équilibrée pour permettre une meilleure mixité sociale	Responsable du service renouvellement urbain
C212 - Renforcer la mixité fonctionnelle et développer l'offre d'équipements	Responsable du service renouvellement urbain
C213 - Poursuivre le désenclavement des quartiers	Responsable du service renouvellement urbain
C22 - Renforcer la gestion urbaine de proximité	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité
C221 - Poursuivre la veille continue sur les atouts et dysfonctionnements des quartiers	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité
C222 - Développer la qualité des opérations d'espaces publics et d'habitat	Responsable du service renouvellement urbain
C223 - Permettre une appropriation durable et innovante des espaces publics	Chargé de mission renouvellement urbain-gestion urbaine de proximité

T1 - Renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans leurs droits et l'exercice de leurs devoirs	Directrice Affaires sociales
T11 - Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative	Directrice Education Enfance
T111 - Impliquer parents et familles dans le déploiement du PEO	Direction de l'éducation et de l'enfance Chef de projets des politiques éducatives
T112 - Favoriser l'expression des habitants et des usagers	Directrice de la démocratie de proximité
T 12 - Inciter au développement d'actions de citoyenneté	
T121 - Soutenir le monde associatif	Directrice de cabinet
T122 - Associer l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifiques	Directrice de la démocratie de proximité
T13 - Agir contre toutes les formes de discrimination	Directrice politique de la ville et développement économique
T131 - Favoriser l'intégration des étrangers	Directrice politique de la ville et développement économique
T132 - Promouvoir l'égalité femmes - hommes	Directrice politique de la ville et développement économique



ALGOÉ, SOCIÉTÉ DE CONSEIL
ET D'ACCOMPAGNEMENT EN MANAGEMENT

Projets
Organisation
Développement
Ressources Humaines

Conseiller et accompagner en toute indépendance nos clients,
sécuriser leurs projets les plus complexes, une voie
que nous empruntons chaque jour collectivement.

- Transformation des organisations
- Performance opérationnelle
- Management de projets et programmes
- Innovation et marchés
- Ressources humaines
- Développement des territoires et métropoles

Autant de savoir-faire portés par les 160 consultants d'Algoé

LYON — SIÈGE SOCIAL
9 bis route de Champagne
CS 60208
69134 Ecully cedex

PARIS
37 rue de Lyon
CS 61267
75578 Paris cedex 12

www.algoe.fr
Tél 33 (0)9 87 87 69 00

space

Algoé
consultants